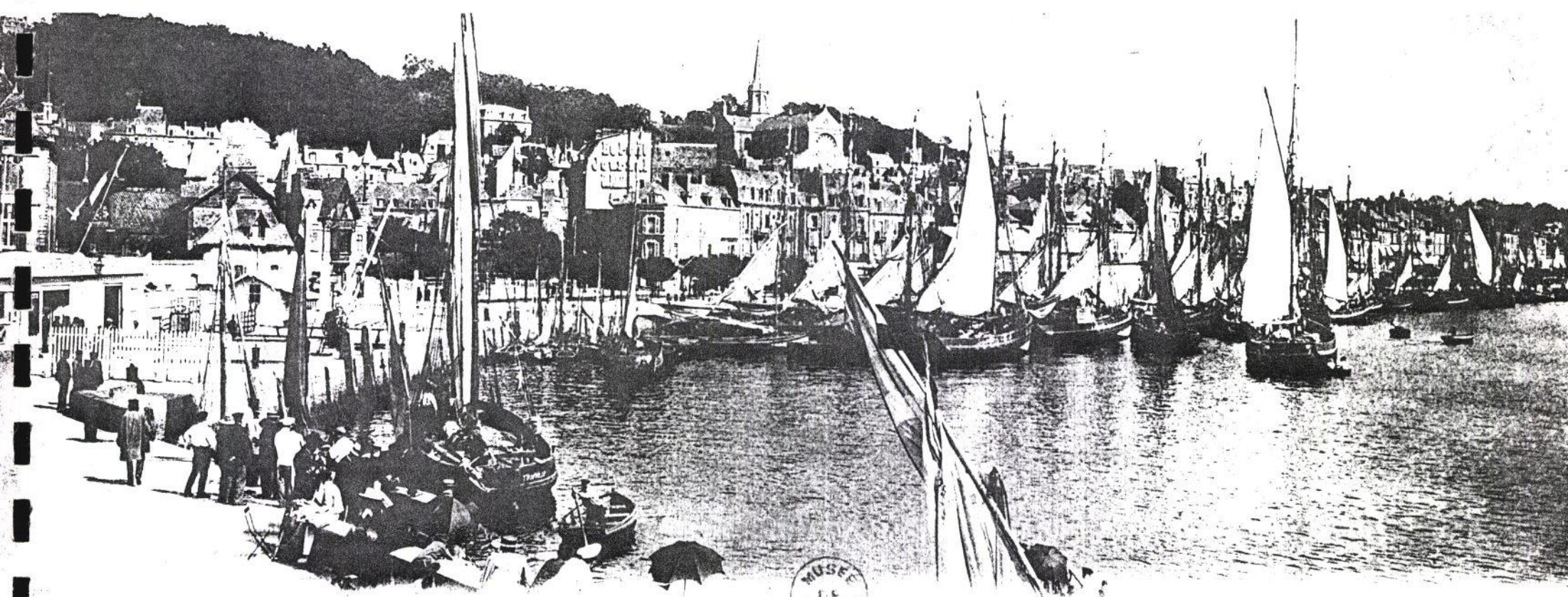


TROUVILLE

Etude préalable à la ZPPAU



TROUVILLE-SUR-MER. — L'Avant-Port à Marée haute

ND Phot



TROUVILLE-SUR-MER - L'avant-Port à Marée Haute vers 1900

DREAL NORMANDIE
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire : 6916

DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT
REGION BASSE NORMANDIE

ETUDE PREALABLE A L'ETABLISSEMENT
D'UNE Z.P.P.A.U.

TROUVILLE

CHARGEE D'ETUDE
NADA JAKOVLJEVIC
ARCHITECTE-URBANISTE
JUN 1988

Nous tenons à remercier tout particulièrement

La Délégation Régionale à l'Architecture et à l'Environnement

Madame Annick HELIAS, déléguée régionale

Monsieur Dominique PAIN, Inspecteur des Sites

Le Service Départemental de l'Architecture

Monsieur GALLIENI, Architecte des Bâtiments de France

La Mairie de Trouville

Monsieur Christian CARDON, Maire

Monsieur François LECADET, Secrétaire général

Monsieur DURIEZ, Maire adjoint à l'Urbanisme

Madame QUEMIN, du Service de l'Urbanisme

Monsieur Maurice CULOT, responsable du département Histoire
et Archives de l'Institut Français d'Architecture

qui m'ont permis de réaliser ce travail.

SOMMAIRE

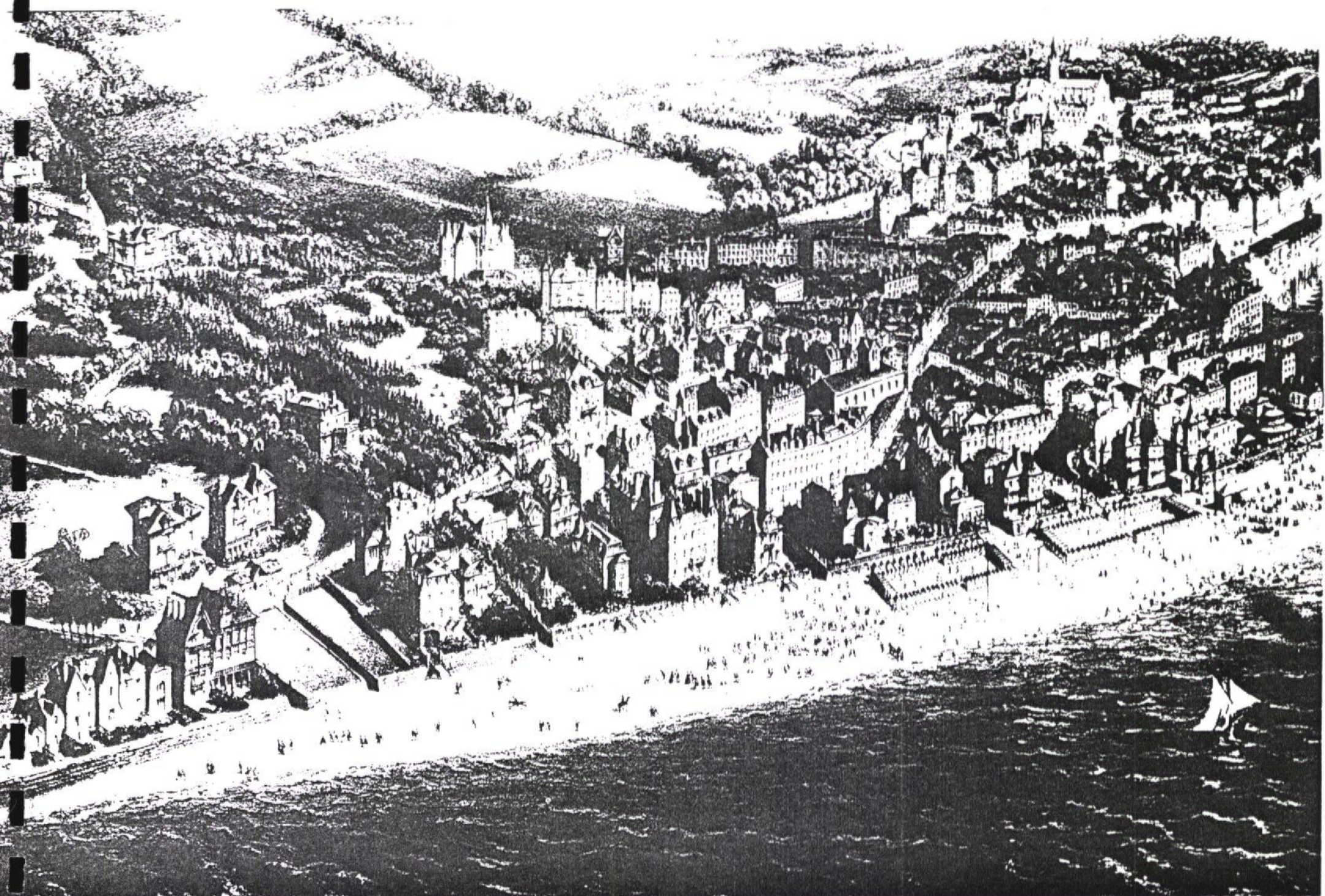
Spécificités du patrimoine architectural et urbain de Trouville	4.
La Zone de protection du patrimoine architectural et urbain	
Définition du périmètre	16.
Les quartiers de la ZPPAU	18.
Les objectifs généraux	31.
Les plans quartier par quartier	34.
La légende	93.
Le cahier de recommandations	
Prescriptions architecturales générales	95.
Prescriptions architecturales particulières	102.
Recommandations pour le traitement des espaces publics	105.
Effets réglementaires applicables dans la ZPPAU	109.
Fonctionnement particulier de la ZPPAU	115.
Analyse morphologique des quartiers de Trouville	116.

SPECIFICITES DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN
DE TROUVILLE

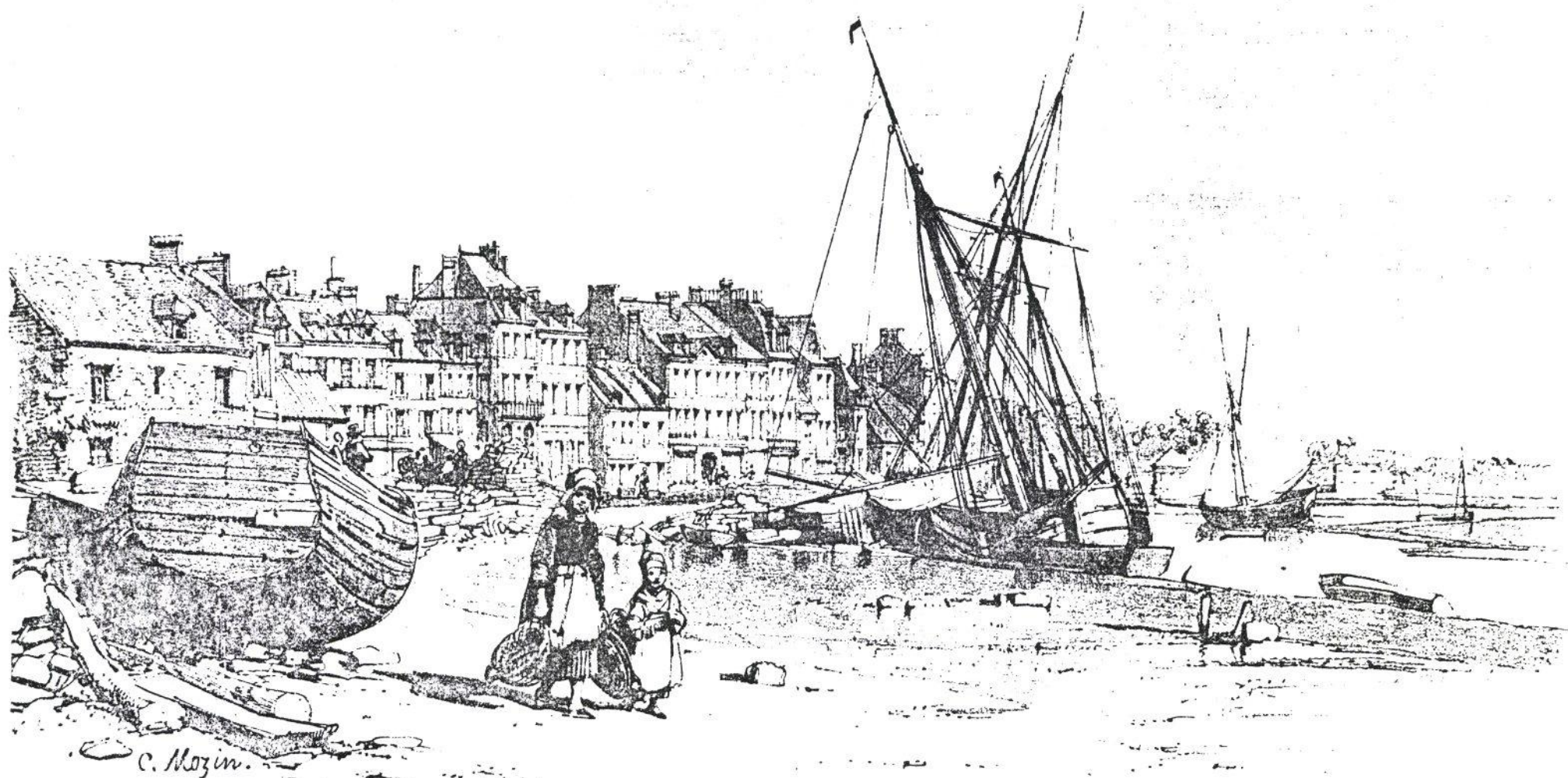
A partir des années 1840, le site de Trouville-sur-Mer va exercer une attraction jamais démentie comme station balnéaire proche de Paris, jouissant d'une situation géographique et d'un relief rare ainsi que les attraits combinés d'un port de pêche qui s'articule sur une plage bordée de villas.

Les édifices eux-mêmes qui composent la ville, leur groupement, ont contribué à parfaire une physionomie qui depuis près de 150 ans séduit des générations de voyageurs et dont l'héritage a été transmis par des générations de Trouvillais qui ont assumé la gestion des embellissements et du développement.

Au seul nom prononcé de Trouville, surgissent des images pittoresques, l'évocation d'un lieu agréable, convivial. A coup sûr, Trouville n'évoque pas une banlieue moderne, ou une ville sans âme et sans caractère.



Vue de Trouville à vol d'oiseau - Fichot, 1863



Charles Mozin, les quais de Trouville, vers 1840

Cette beauté de Trouville, car c'est de cela qu'ils'agit, est une évidence pour ceux qui y habitent comme pour les résidents occasionnels. Trouville ne compte pourtant qu'un seul édifice inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (la Villa Montebello). Non que les Trouvillais ne s'intéressent pas à la protection du patrimoine, mais parce que, pour la majorité d'entre eux, la ville forme encore aujourd'hui un ensemble harmonieux et qu'il ne leur vient pas à l'idée que certains pourraient avoir envie de le dénaturer. Le sentiment qu'il faut protéger le patrimoine n'est pas encore très développé ici, car il n'y a encore ni massacres irréparables, ni dramatiques erreurs d'urbanisme. Pourtant les temps changent et aujourd'hui, la fierté légitime qu'éprouvent les habitants pour leur

ville ne suffit malheureusement plus pour assurer la sauvegarde de son intégrité. La pression de la circulation automobile dénature progressivement la qualité des espaces publics, modifie les caractéristiques de l'éclairage au détriment de la poésie de la ville, entraîne une densification des signaux en tout genre, la spécialisation des commerces amène une surenchère publicitaire, etc...

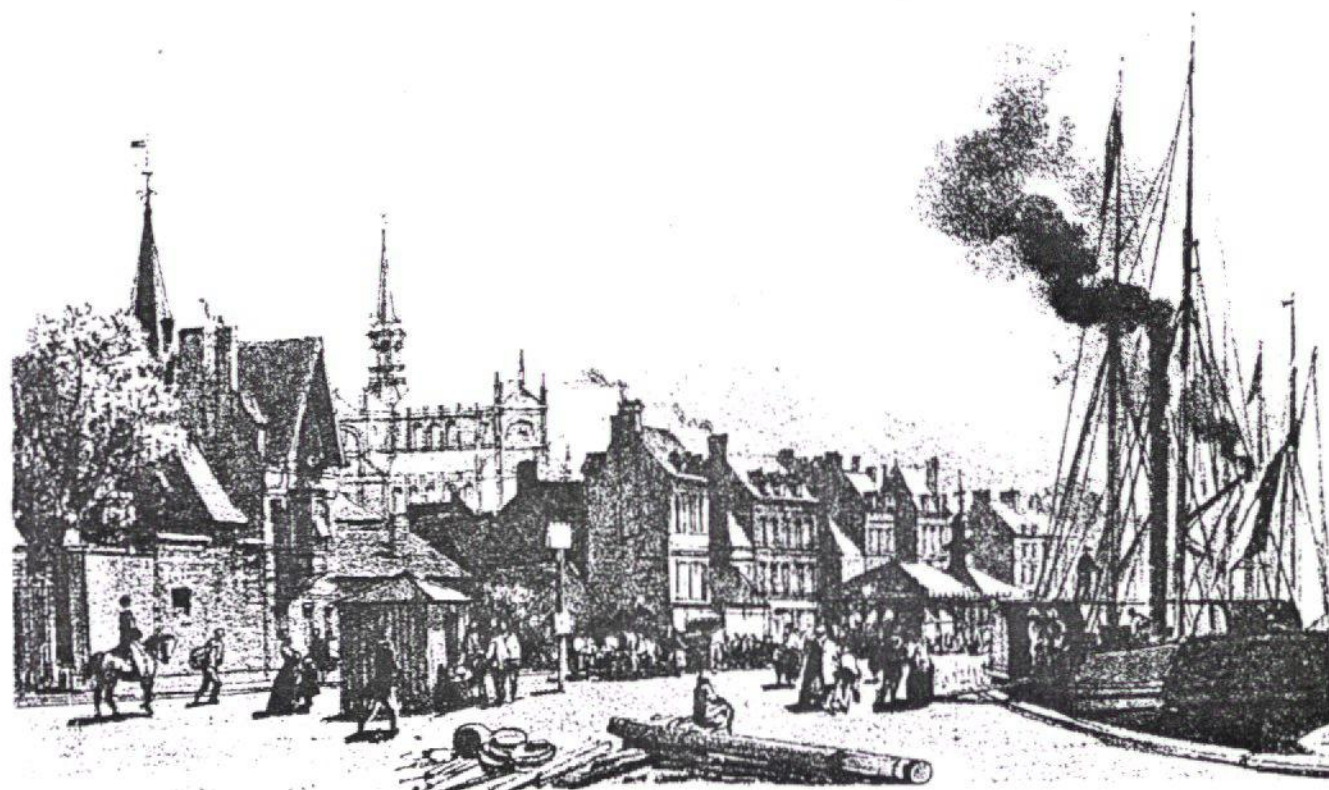
Il faut aussi insister sur le fait que la plupart des architectes contemporains n'ont plus cette capacité à saisir le génie du lieu qu'avaient leurs aînés jusqu'à la guerre de 39-40. La gare de Trouville-Deauville (architecte Philippot 1937), et la nouvelle poissonnerie (architecte Vincent, 1935) témoignent, sur les deux rives de la Touques, de cette

architecture de genre, originale et inventive. Celle-ci devait se tarir après la guerre, faute d'avoir engendré des émules plutôt que par manque d'artisans ou de clientèle.

L'habillage pseudo-normand de tel centre Leclerc récemment construit témoigne de l'appauvrissement sinon de la caricature du chemin qu'avaient tracé les inventeurs du genre anglo-normand.

* * *





TROUVILLE
 Station des Bateaux à vapeur
 Charles Mozin, vers 1855

Il est inévitable que l'atmosphère d'une ville change ; même si elle ne connaît pas de grands chambardements urbanistiques. Le spectacle de la multitude des voiles des bâtiments de pêche que montrent les cartes postales du début du siècle appartient à un passé révolu. Les élargissements successifs des quais ont indiscutablement éloigné la façade de la ville de son port sur la Touques au profit d'installations de parcs pour les automobiles. Ce sont là des transformations liées à l'évolution même de la société, et les condamner ne change rien à leur réalité. Mais ces événements qui échappent à notre volonté de préserver la beauté doivent nous rendre d'autant plus attentifs aux choses que nous sommes aujourd'hui encore en mesure de protéger. Ceci afin qu'une succession d'interventions privées ou publiques n'aboutissent, par le fait de leur accumulation, à rendre banal et commun, des édifices et des lieux qui ont du caractère, ou qui pourraient en retrouver avec un peu de bonne volonté de la part de chacun.

Trouville menacé d'enlaidissement ?

Non, parce que l'administration communale et les citoyens sont vigilants.

Oui, parce que aujourd'hui les pressions immobilières, technocratiques et normatives sont beaucoup plus fortes

et contraignantes qu'elles ne l'étaient il y a quelques années et qu'elles dépassent le contexte de la ville. Par exemple, le tunnel sous la Manche, un nouveau pont sur la Seine, peuvent entraîner une vague de spéculation, de nouvelles infrastructures routières, etc.

Conscients de cette situation et avant que des transformations irrémédiables ne soient engagées, la Ville de Trouville, soutenue par les services de l'Etat, a choisi de préserver et de renforcer son identité et son authenticité en se dotant d'un outil réglementaire de préservation et de mise en valeur de l'architecture, des ambiances urbaines, des abords des monuments et des espaces publics en général. Le but de l'opération est donc bien de concourir à préserver le caractère de Trouville en étant attentif au patrimoine construit aussi bien qu'au mobilier urbain. Une ville qui a une ambiance générale XIXe doit se choisir un mobilier urbain en accord avec cette tonalité et non introduire des éléments incongrus, liés à la mode du jour, peut-être beaux en eux-mêmes, mais déplacés dans un contexte historique. Cet outil, c'est la zone de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) qui se présente sous forme de plans accompagnés de prescriptions. Ils mettent en évidence les édifices, les ensembles urbains, les perspectives dignes d'intérêt, mais peuvent prendre en compte aussi des aspects plus modestes (les ruelles et les impasses par exemple) vis à vis desquelles une attention esthétique d'ensemble s'impose.

Les indications qui sont données résultent d'une étude systématique qui a pris en compte les différents éléments de l'histoire architecturale et urbanistique de Trouville, qui ont contribué à fonder l'image symbolique de la ville.

Une image sur laquelle

se réalise le consensus des habitants ; chacun ici s'accordant à penser qu'il ne s'agit pas de transformer Trouville en un centre d'expérimentation pour des architectures étrangères au génie du lieu.

A titre d'exemple, la façade sur les quais se présente comme un alignement de maisons mitoyennes, en partie adossées à l'ancien ravin des Ecores. Il s'agit là d'une typologie d'édifices particulièrement originale, propre à Trouville (maisons à double accès depuis une rue haute et un quai, combinaison de deux ou plusieurs petites façades côté rue haute, tandis que la façade sur quai se présente comme une façade unitaire). Remplacer ces maisons par des immeubles qui n'en retiendraient pas les caractéristiques (volumes, matériaux, dimensions et proportions des baies, type de châssis et de balcon,...), aurait vite fait de banaliser l'ensemble du quai. De la même manière que les grands auvents, qui se prolongent sur plusieurs maisons, empêchent une bonne lecture des maisons prises comme des éléments additionnels d'un ensemble. Pourtant, fragmenter les auvents d'un commerce qui occupe plusieurs rez-de-chaussée de maisons, n'est pas une mesure coûteuse.

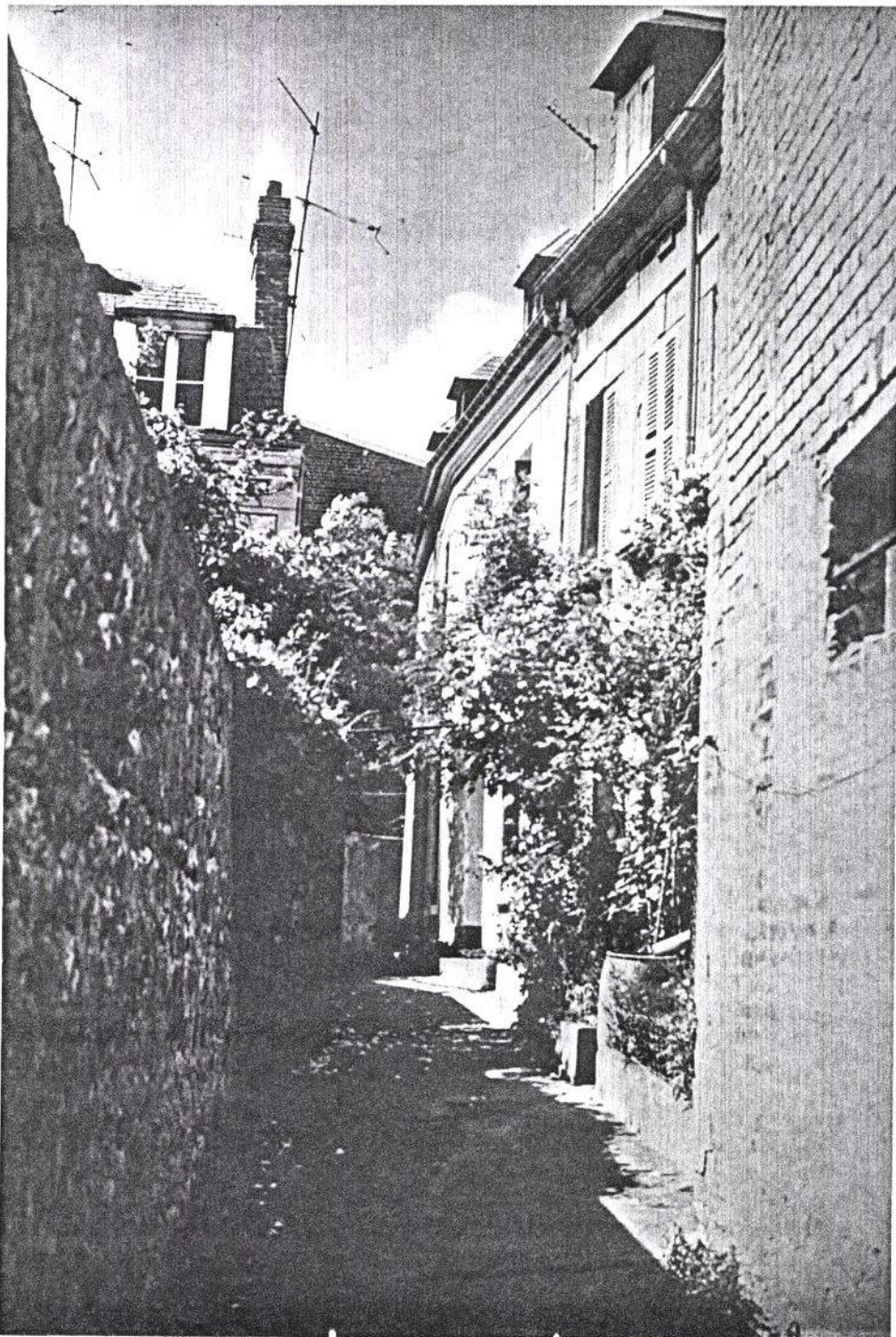


Alignement sur le boulevard Felix Mcureaux, façades côté "quai" de la rue des Ecores

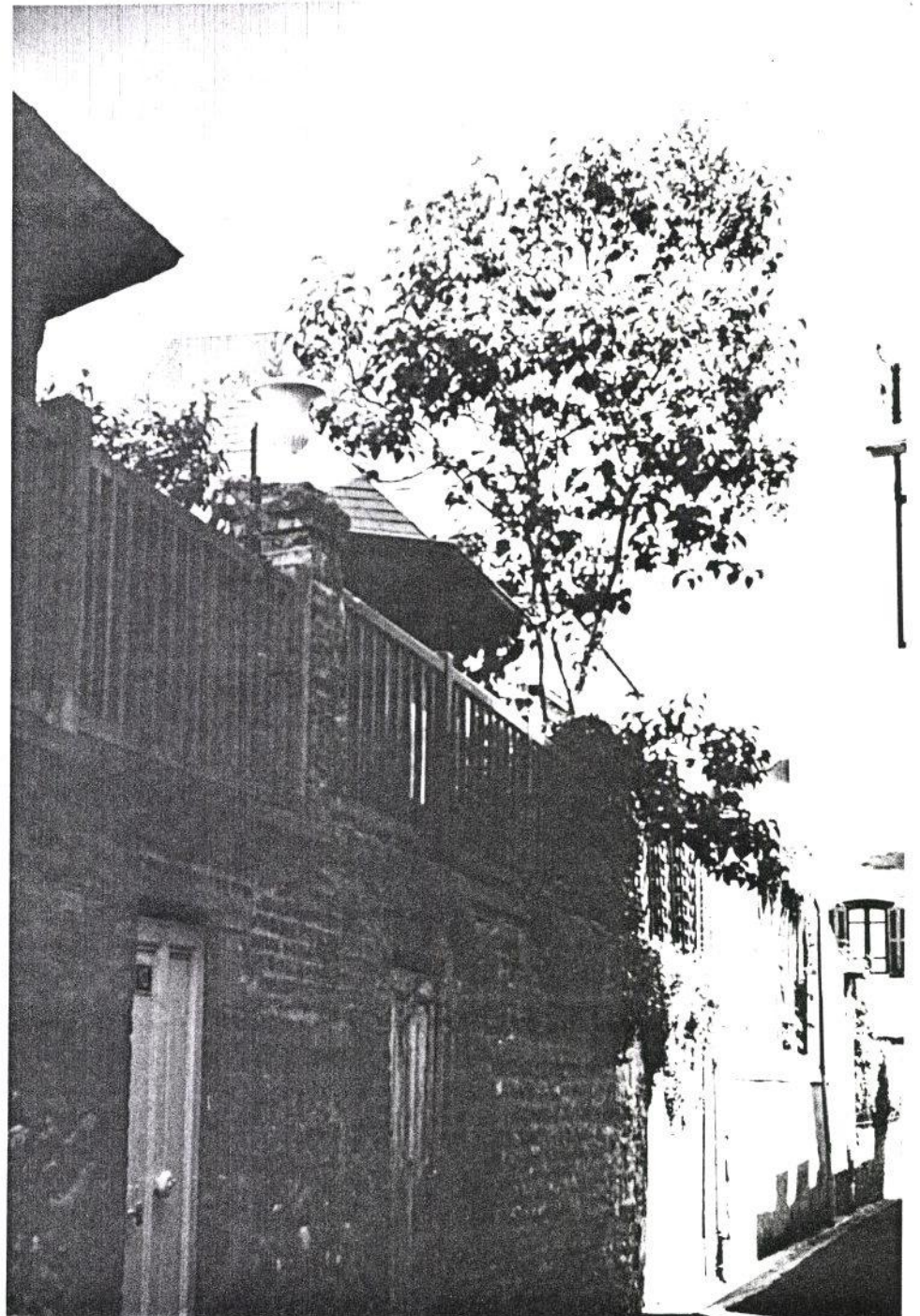
L'étude s'est attachée à souligner non seulement les caractéristiques architecturales évidentes de Trouville, mais elle insiste aussi sur des aspects que l'habitant lui-même ne décèle pas nécessairement, même s'il s'agit de son cadre de vie quotidien.

Ainsi, quel Trouvillais à qui l'on poserait la question du nombre d'impasses que contient sa ville et leur longueur pourrait répondre qu'il y en a plus d'une cinquantaine et que mises bout à bout, elles s'étendraient sur plus de deux kilomètres, deux fois plus que les "planches".

Ces impasses participent d'un véritable système urbain appliqué sur des terrains en forte pente et qui a pour résultat de constituer un ensemble unique de jardins et de terrasses suspendues. Cette persistance d'une tradition urbaine médiévale est une des caractéristiques principales de Trouville et le plan de sauvegarde y est attentif.



Passage Rioult, dans le quartier des Pêcheurs



Ruelle Desseaux, jardins suspendus attenants à l'ensemble construit par l'architecte Quantinet pour la famille d'Hautpoul.

Cette structure urbaine originale, qui ne peut évidemment être préservée au titre des Monuments Historiques le sera donc quand même au titre du patrimoine puisque ces impasses et ces jardins suspendus contribuent largement à façonner l'âme de Trouville.

Enfin, l'étude insiste sur les caractéristiques propres et parfois si contrastées des différents quartiers qui s'articulent les uns aux autres du Vieux Trouville aux Roches Noires.

Insister sur la spécificité des quartiers comme lieux où se reconnaissent historiquement les habitants de Trouville, où la mesure est donnée par la marche à pied, c'est également une invitation à regarder autour de soi les rues et les maisons pour comprendre ce qui qualifie les ambiances urbaines.

Acter l'organisation de la ville en quartiers, c'est déjà prendre position contre des initiatives intempestives qui détruiraient cette organisation. C'est déjà penser à préserver l'architecture modeste des ruelles et des impasses qui forment le Vieux Trouville, c'est questionner le bien fondé d'une éventuelle percée routière. Préserver Trouville, c'est aussi penser dès maintenant à constituer des réserves de nature adjacentes à la ville de manière à garantir aux générations à venir le contraste, devenu si rare aujourd'hui, entre la ville et la campagne et éviter que dans 50 ans Trouville ne se trouve enchassée dans une banlieue sans caractère.

C'est avec cette vision d'avenir qu'il faut se pencher aujourd'hui, sur le ruisseau de Callenville, rappeler qu'il y eut un jour, là, des cascades et des folies qu'un amateur en avance sur son temps avait édifiées. C'est jouer la carte de la poésie qu'offre une nature habilement domestiquée, c'est lancer un pari sur le cœur et la culture pour mieux

sortir des sentiers battus d'un urbanisme normatif. C'est enfin exiger de soi-même de ne pas céder au laisser aller intellectuel qui conduirait alors à sacrifier par facilité et par habitude des terrains aujourd'hui en friche à des tracés de grandes voies d'accès pour des ZUP ou des ZAC.

C'est de tous ces aspects de l'architecture et de la ville que la zone de protection traite. Mais il ne s'agit pas d'une panacée , il faut encore que les habitants sensibilisés à la beauté de Trouville l'affinent par la connaissance quotidienne qu'ils ont de leur ville et qu'ils veillent ensuite de concert avec l'administration à son application.



La rue Victor Hugo, au début du siècle.

L'espace est dégagé de toute signalétique, les devantures et marquises de commerces sont en harmonie avec les façades.

PLAN DE TROUVILLE EN 1865

Les quartiers de la ville sont déjà fixés, la ville se densifiera pendant plus d'un siècle dans l'enceinte fixée dès cette époque, par la configuration géographique.





Plan de la ville de Trouville, dressé par C. Maheux en 1939

LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

DEFINITION DU PERIMETRE DE LA ZPPAU

La zone de protection du patrimoine architectural et urbain, est définie par un périmètre à l'intérieur duquel s'établit une réglementation de mise en valeur et de préservation de l'identité de la ville.

Trouville présente une configuration géographique particulière, s'étendant à flanc de côtes, entre la mer et l'embouchure de la Touques. Le périmètre englobant essentiellement les quartiers anciens de la ville c'est-à-dire ceux qui ont commencé à gravir les collines ou qui ont imposé de gagner du territoire sur la mer et le fleuve, l'ensemble du patrimoine couvert par l'étude correspond à deux points de perception : les quartiers vus depuis la plage, les quartiers vus depuis le port.

Ces quartiers regroupent les éléments architecturaux et urbains les plus significatifs pour l'histoire et l'évolution de la commune.

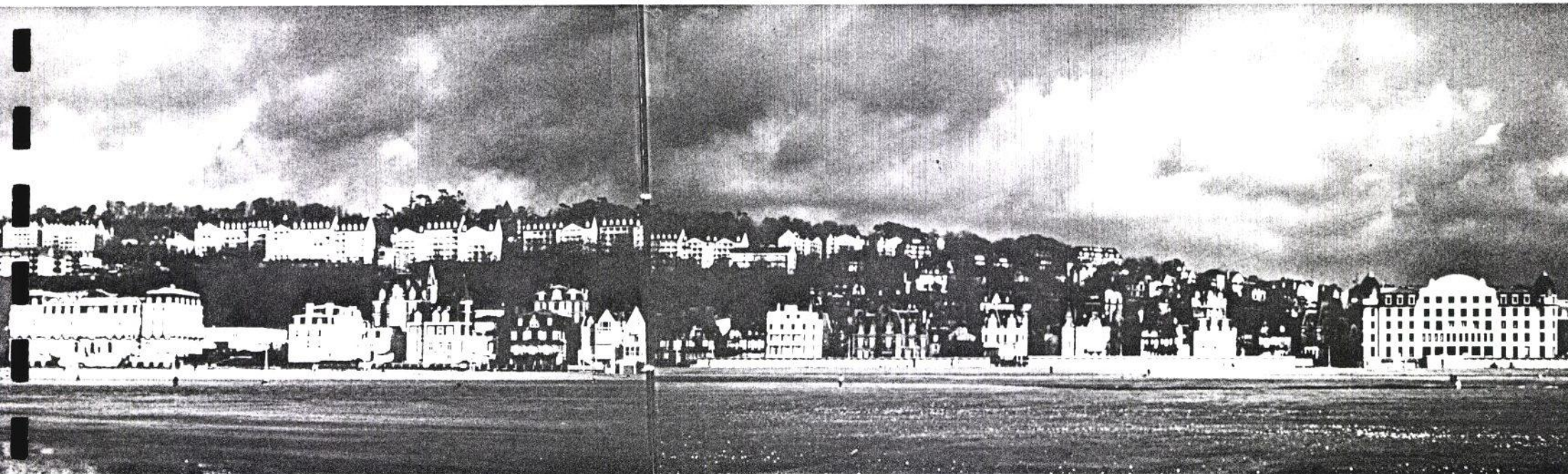
Ils se délimitent par :

la rue d'Aguessau, la vallée de la Callenville, la rue Berthier, le boulevard d'Hautpoul, la rue Aristide Briand, la route de la Corniche, le boulevard Morane, les planches, le boulevard de la Cahotte, la Touques et la place Fernand Moureaux.

Soit au total une surface de 45 hectares environ.



Les quartiers vus depuis le port



Les quartiers vus depuis la plage

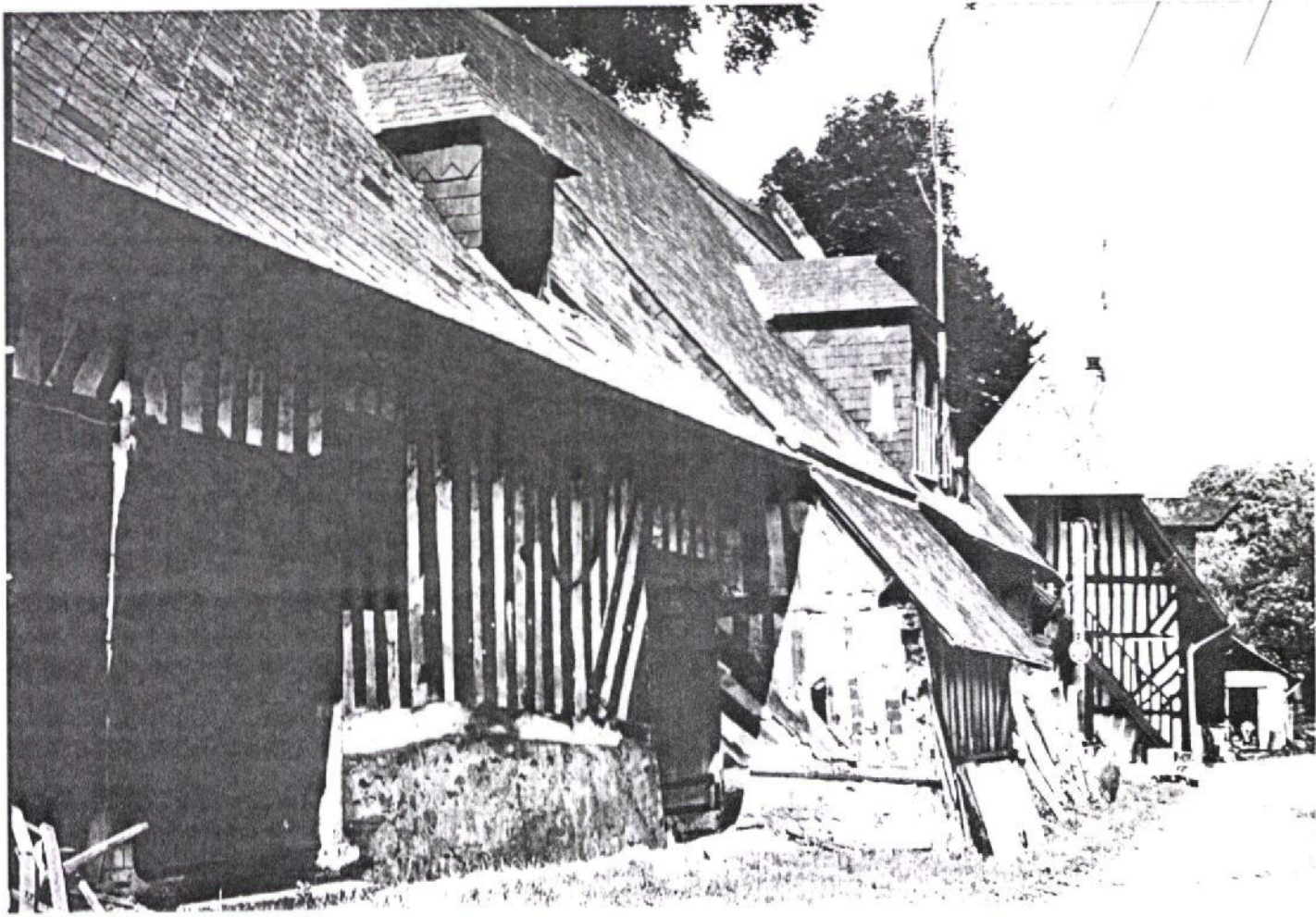
LES QUARTIERS DE LA ZPPAU

A l'intérieur de la zone, l'analyse des composantes urbaines a permis de découvrir une succession d'entités, parfois très différentes, contrastées par les morphologies ou les architectures, ces entités étant naturellement liées à l'évolution historique du développement de Trouville. SEPT QUARTIERS se dessinent dans le tissu complexe de la commune, ayant des caractéristiques communes, comme la présence de villas parfois enfouies dans une parcellaire dense, ou au contraire d'alignement de petites maisons se glissant entre des propriétés étendues. Néanmoins, chacun de ces quartiers reste marqué par des spécificités, liées à la population qui l'occupe, aux constructions que celle-ci a engendrées, à la géographie du lieu.

1. LE VIEUX TROUVILLE ET LE VALLON DE CALLENVILLE

Ce quartier constitue le coeur historique de Trouville, c'est au confluent du ruisseau de Callenville et de la Touques, que s'étaient regroupées dès le Moyen-Age, les premières constructions qui donneront naissance à Trouville, et formaient jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un hameau de quelques pêcheurs.

Le tracé du quartier (dont la forme générale est curieusement celle d'un coeur), témoigne encore aujourd'hui de la présence du ruisseau, autour duquel s'est développé un habitat groupé, resserré sur des passages et des impasses à l'arrière duquel s'étend le vallon pittoresque de la Callenville.



Constructions rurales le long du ruisseau de Callenville



La villa "Le vallon", rue Sylvestre Lasserre, avoisinant l'ensemble rural de la vallée du Kernet

C'est donc là que se fixe la mémoire de la commune, au lieu même de sa fondation.

De ces premières maisons, il reste encore quelques bâtisses à pans de bois, quelque peu de guingois d'où émane le souvenir du travail des charpentiers de bateaux, utilisant l'énergie de l'eau pour leurs moulins.

La parcelle voisine de cet ensemble appelé "Le kernet", est occupée par un "châlet" d'une qualité architecturale remarquable qui, bien que construit dans la première moitié du XIXe siècle, forme avec ces constructions encore rurales un ensemble pittoresque de très grande qualité qu'il est indispensable de préserver et mettre en valeur.

A l'heure où Trouville est appelée à connaître des développements importants, la préservation de ce lieu sera l'occasion de définir une réserve d'espaces verts qui s'avérera indispensable à la qualité de vie des nouveaux quartiers et pourrait offrir avec ses aspects pittoresques encore présents et préservés, une liaison à développer répondant aux caractéristiques paysagères de la ville.

Les maisons du coeur ancien, d'aspect plus modeste, en briques et ardoises, ayant fait l'objet d'une réserve immobilière néfaste pour leur entretien, devraient être quant à elles réhabilitées en maintenant en priorité le caractère spécifique que constituent les passages et impasses autour desquelles ces constructions se sont développées.

2. LE QUARTIER DES PECHEURS

Si les premières constructions de Trouville s'étaient ainsi installées le plus en amont possible de la Touques par rapport à la mer aux marées agressives, l'essor de la pêche et la commodité des accès des bateaux de pêcheurs ont amené les Trouvillais à construire de nouvelles maisons vers l'embouchure du fleuve, sur la rive droite, la rive gauche, plus tard lotie pour créer Deauville, n'étant à l'époque qu'un vaste marécage.

Le quartier des pêcheurs s'étend au-dessus des Ecores, falaise creusée par les eaux, et monte par paliers, sur les hauteurs de la colline selon un tracé de ruelles et de passages à flan de côteaux recoupés de rues à forte pente dévalant vers le port.

Ces constructions par paliers successifs constituent aujourd'hui une caractéristique majeure de l'urbanisme de la commune où se succèdent des jardins suspendus et des passages dont l'accumulation forme une atmosphère propre aux tissus urbains spontanés inspirés de l'esprit médiéval.

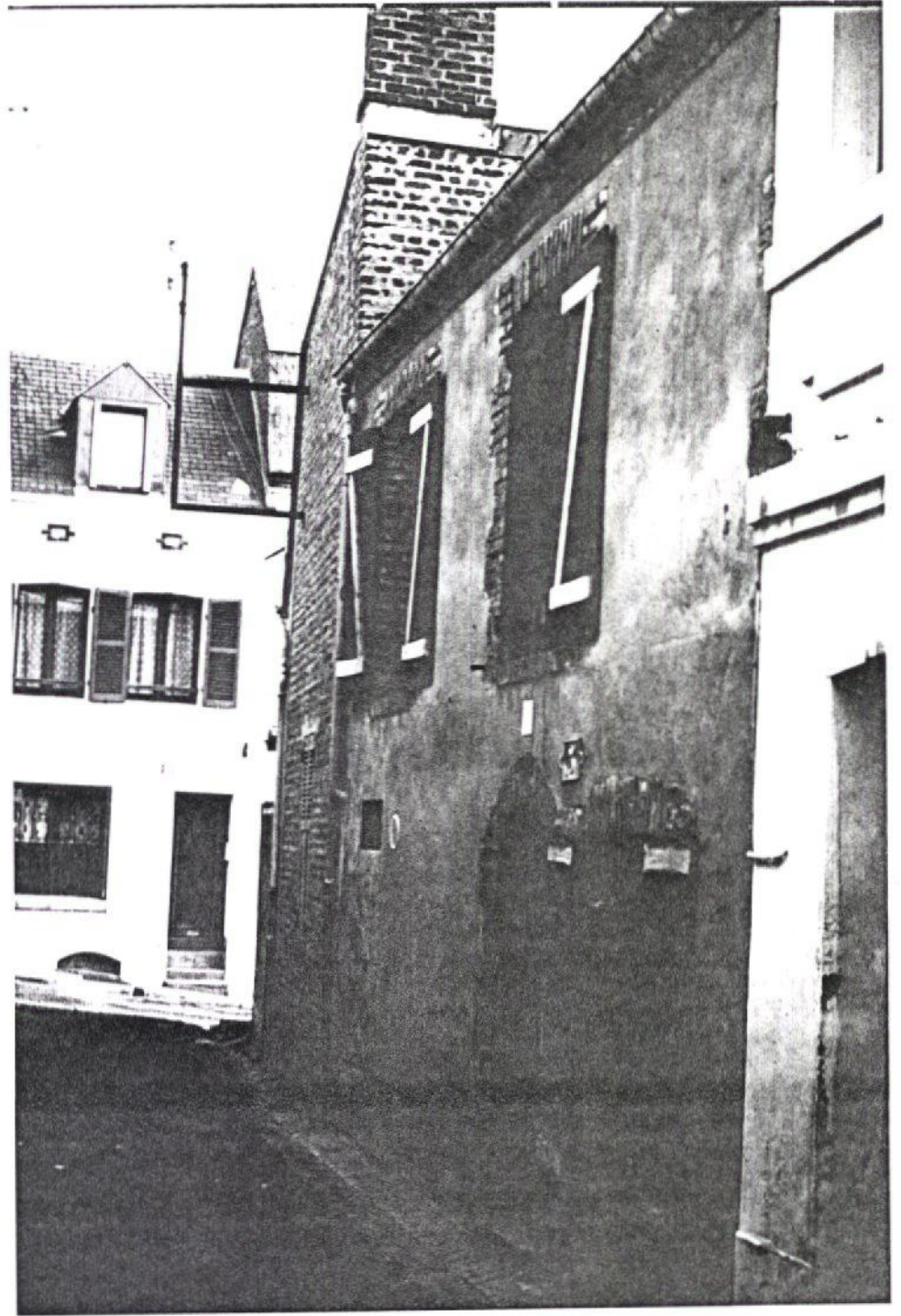
Ce déplacement amorcé en 1840, vers la mer, a entraîné la création d'une nouvelle paroisse, qui s'organise alors autour de l'église Notre-Dame des Victoires, bâtie entre 1844 et 1848 sur les plans de l'architecte Desplan. Juchée sur les hauteurs des falaises, elle domine encore aujourd'hui le paysage du port.

A l'inverse du vieux Trouville, ce quartier présente déjà des caractéristiques liées au développement des bains de mer par la présence de quelques villas "de style" insérées dans le tissu des rues et des impasses.

Préserver la complexité de ce quartier, c'est fixer une fois encore un moment fondamental de l'histoire de Trouville, ou commence à se confondre à la ville de pêcheurs, la cité balnéaire.



L'église Notre-Dame des Victoires
Despaln, architecte - 1844/1848



Maison de pêcheur, ruelle Desseaux



Cité Dusquesne, tracée dans l'alignement de la rue d'Alger
vers 1855 et butant sur le mur de l'école Jeanne d'Arc,
ancienne salle d'asile construite par Quantinet, architecte

3. LE QUARTIER DES COMMERCANTS

Des villes de la côte fleurie, Trouville sera la première à développer des activités commerçantes diversifiées. La rue des Bains, aujourd'hui l'artère la plus animée de la commune, réunit dès les premières années de la prospérité, des commerces indépendants de la pêche.

Situé à mi-chemin entre les anciens hameaux de Trouville et Hennequeville, le quartier de la rue des Bains constitue le nouveau centre de la ville.

Des aménagements récents ont rendu l'espace de la rue prioritaire aux piétons, favorisant ainsi le développement des activités commerçantes, renforçant le caractère spécifique de ce quartier.

Le maintien de la mixité des circulations est le seul garant du maintien de l'identité et de l'atmosphère trouvillaise devant la poussée naturelle qui surgit habituellement de ce genre d'option liée aux commerces du fast food, des baraques ambulantes, et dont les conséquences renvoient une image dépersonnalisée de la ville et éloignent les habitants de leurs lieux quotidiens.



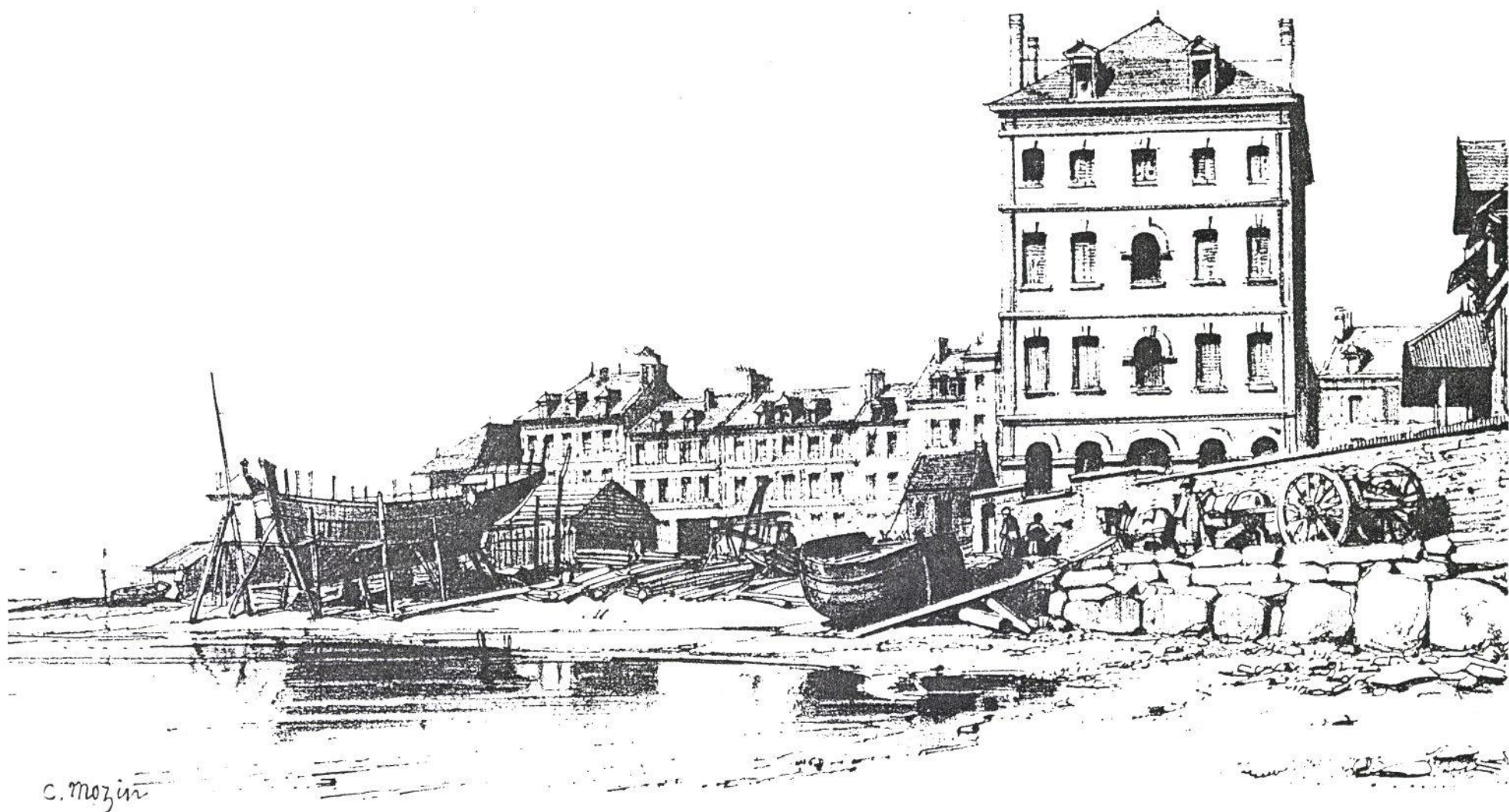
Nouvelle devanture , rue des Bains

4. LA PREMIERE CITE BALNEAIRE

Dès la fin du XVIII^e siècle et surtout au début du XIX^e avec le développement des "Voyages pittoresques en France", les artistes, les ingénieurs, les peintres entreprennent des voyages dans les contrées inexplorées que sont encore à l'époque, la montagne et le littoral.

Ainsi, Isabey et Mozin découvrent en 1829 le site de Trouville; séduits par le pittoresque, le charme et surtout la lumière, ils peignent la ville son port et ses dunes. Présentées aux salons parisiens, leurs toiles éveillent un enthousiasme et une curiosité qui amènent rapidement un grand nombre de voyageurs sur la côte dont de nombreux artistes et écrivains dont Flaubert, Dumas, Guttinger, etc...

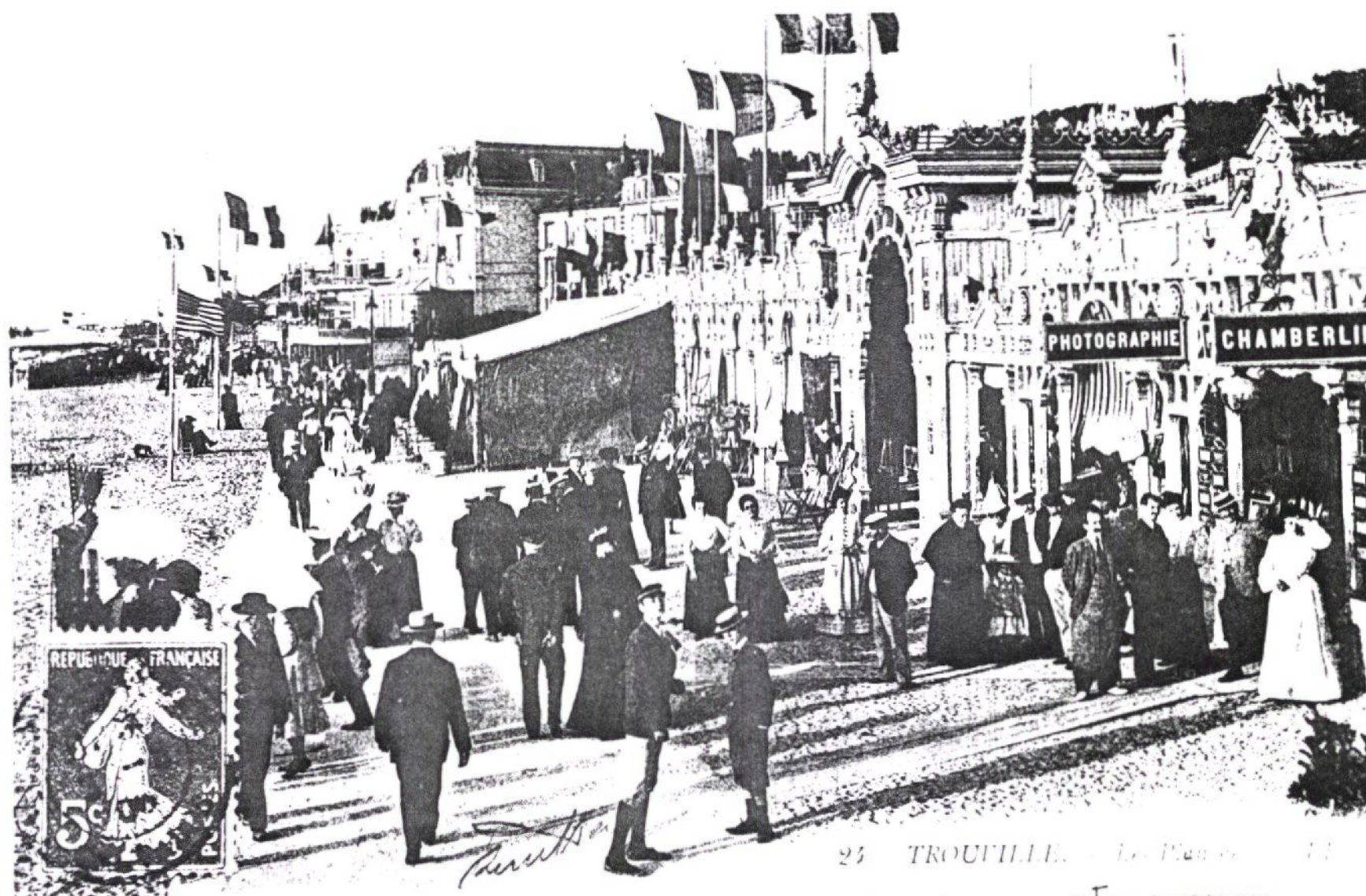
Cet intérêt modifie progressivement la nature de la petite ville de pêcheurs qui devient rapidement la première cité balnéaire de France, et la "Reine des Plages".



TROUVILLE

Place de la Cahotte, vers 1845, gravure de Charles Mozin

A l'avant plan, l'hôtel Belle Vue, propriété de Mr Sclessinger, récemment détruit.



Les planches de Trouville, au début du siècle et l'Eden Casino qui regroupait des boutiques liées à la vie balnéaire. L'atmosphère, aujourd'hui disparue, tient notamment à la qualité et à l'accumulation des détails de l'architecture (galeries en bois ouvragé, mats de drapeaux, réverbères et enseignes...).

La ville continue donc à se développer vers la mer car les voyageurs et les premiers touristes viennent là pour profiter des bains de mer, de l'air et de la lumière du site marin. Les premiers hôtels se construisent dans ce quartier. Le Belle vue aujourd'hui rasé, l'hôtel de la Plage, l'hôtel de Paris, l'hôtel d'Angleterre, en même temps qu'arrivent à Trouville des familles bourgeoises très aisées qui s'y installant à part temps, feront pour la commune de grandes actions comme par exemple les d'Hautpoul, Cordier, Oliffe, Berney et les autres.

Promoteurs et fondateurs de la cité balnéaire, ils réussiront à faire grandir la renommée de Trouville en préservant sa nature première de port de pêche.

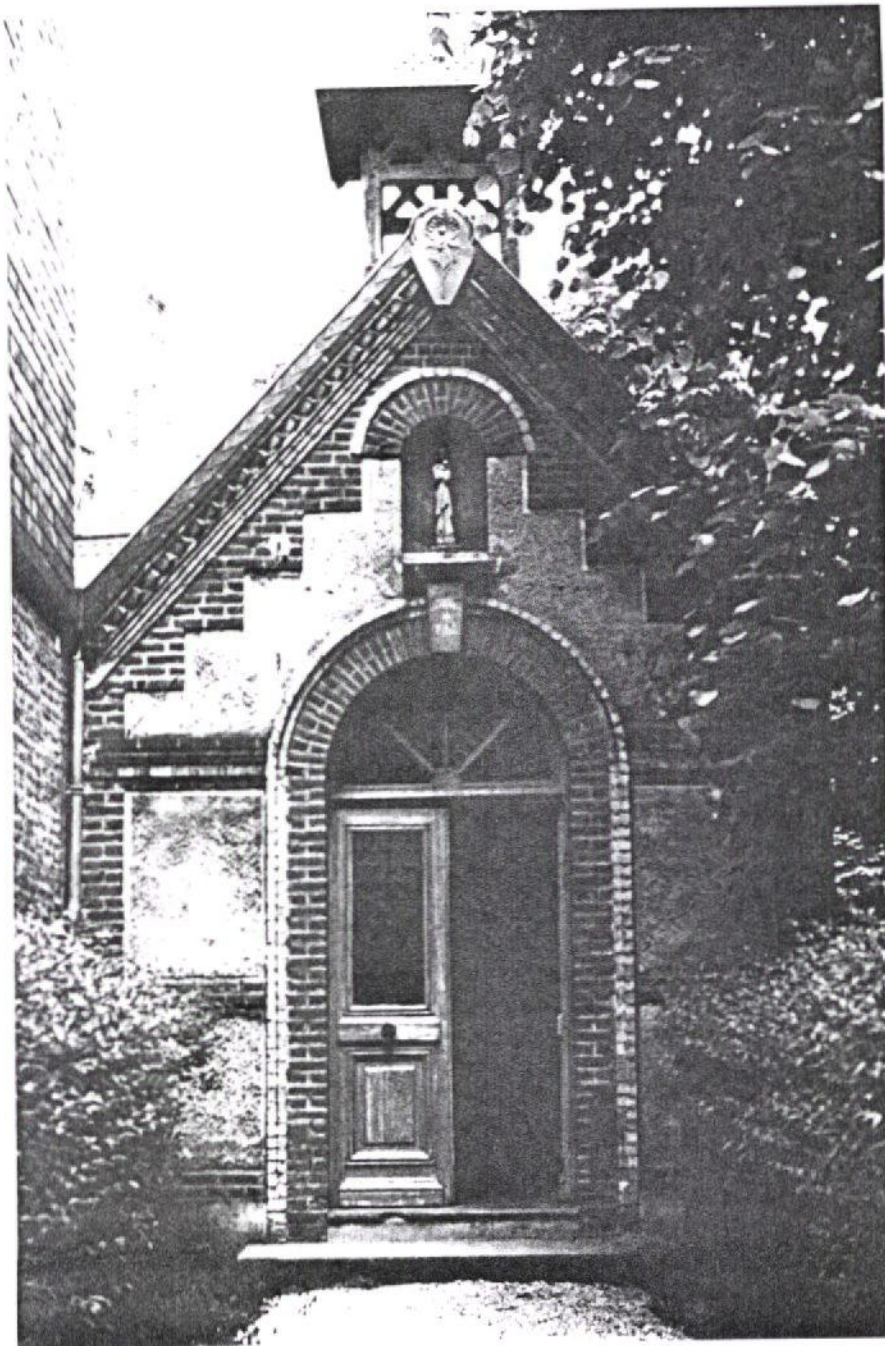
Cet essor nouveau amène à la fondation d'une deuxième paroisse : Notre-Dame de Bon Secours à la charnière entre Trouville et Hennequeville réunies en une seule commune.

La formation de la première cité balnéaire ouvre le développement de Trouville vers le bord de mer et la falaise boisée le surplombant, et articule dans un tissu urbain dense et complexe le port et le site balnéaire.

5. LE HAMEAU DE LA CHAPELLE D'HENNEQUEVILLE

Avec le vieux Trouville, le hameau de la Chapelle d'Hennequeville constitue l'ensemble historique de la ville actuelle. A l'origine, les deux petites entités étaient deux, dissociées presque rivales. Les raisons de leur union sont économiques, l'une possède un port, l'autre des paturages. La réunion des deux communes a suscité de nouvelles extensions et notamment le lotissement de la pièce dite de la Chapelle, où chaque lot, tout en longueur perpendiculaire à la mer, a été divisé en quatre parts égales; ce tracé sera l'unique composition orthogonale, encore lisible aujourd'hui, et qui traduit une véritable opération immobilière.

Cet ensemble qui butte sur la falaise et au-dessus duquel pointe une succession de villas, forme avec son système de rues et d'impasses une entité urbaine particulière de Trouville à préserver .



La chapelle Notre-Dame de la Pitié, reconstruite en 1902 par la famille Croix, sur le plan de l'ancienne chapelle du XVIIe siècle.

6. LES VILLAS DE BORD DE MER

La renommée de Trouville s'étant forgée, les voyageurs et les touristes d'antan ont cherché ensuite à se fixer. Après les artistes et les écrivains un grand engouement saisi la bourgeoisie pour la cité, engouement qui donne lieu à une campagne de construction de villas, chalets, manoirs, dans la tradition eclectique du Second Empire et de la IIIe République inspiré du pittoresque anglo-normand ou du style Louis XIII, du pans de bois à la brique et pierre.

Sur le bord de mer, ces villas s'égrènent comme au défilé des styles et au premier regard, plongent le promeneur dans les délices du passé.

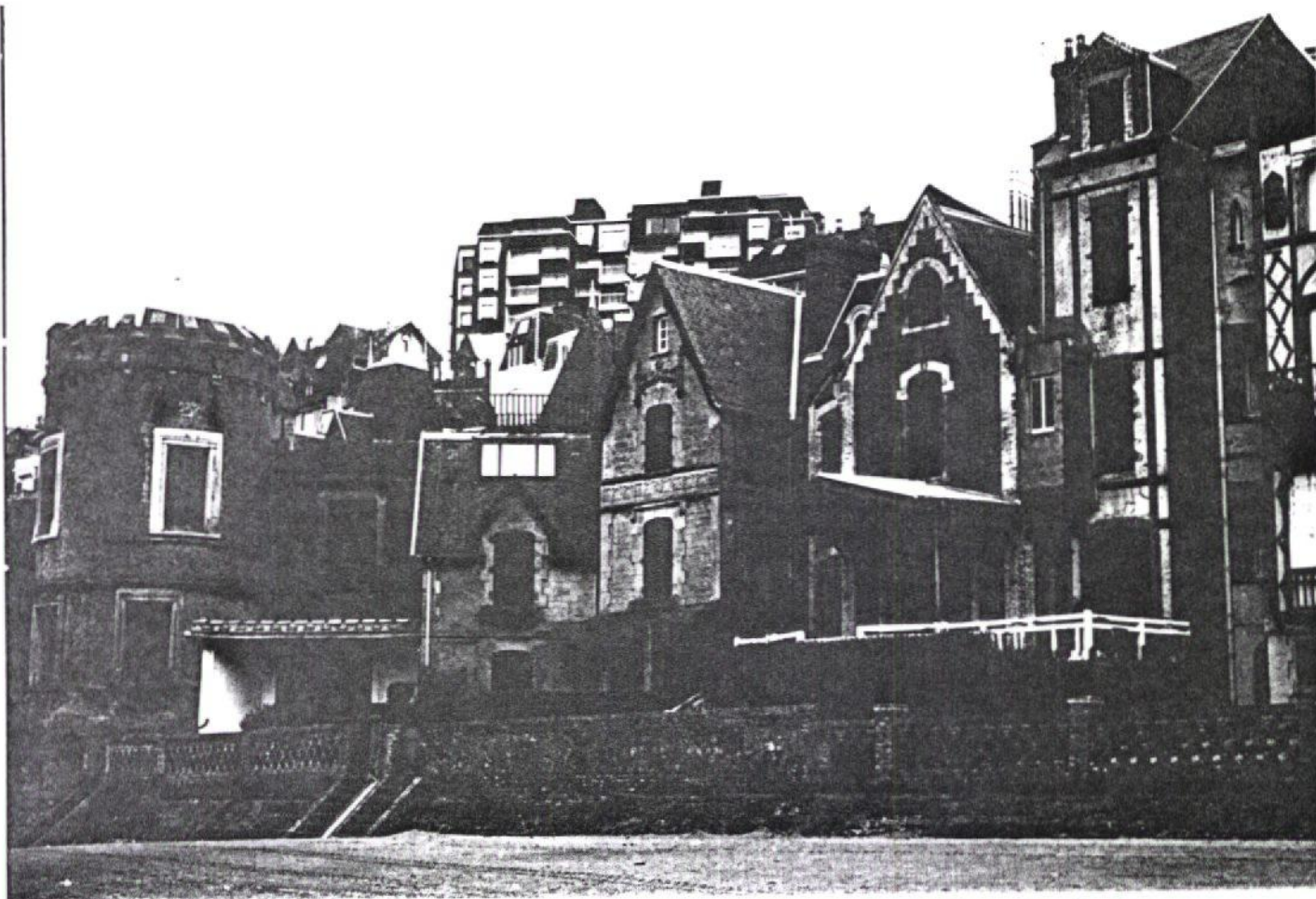
L'analyse plus approfondie montre en réalité la nécessité de les restaurer avec soin, beaucoup ont perdu leur caractère d'origine par le passage d'enduits trop opaques et couvrants, d'autres ont été modifiées par l'ajout de veranda par le dessin intempestif de baies trop grandes, de balcons et garde-corps au dessin réduit.

Certaines constructions ont par ailleurs des dimensions qui ne s'intègrent pas à l'ensemble comme par exemple, le Trouville palace, la nouvelle résidence des Flots ou encore la construction voisine de la villa Masselin.

Le front de mer de Trouville est l'un des plus élégants de la côte normande, il faut non seulement le maintenir dans cet situation mais encore en assurer la pérennité.



La tour Malakoff, gravure de Mozin, vers 1850



Villas sur les planches. A gauche, la tour Malakoff, construite par Mozin et surélevée à la fin du XIX e siècle. A l'arrière plan, un ensemble récent dont l'architecture ne s'harmonise pas avec l'architecture des villas de bord de mer.



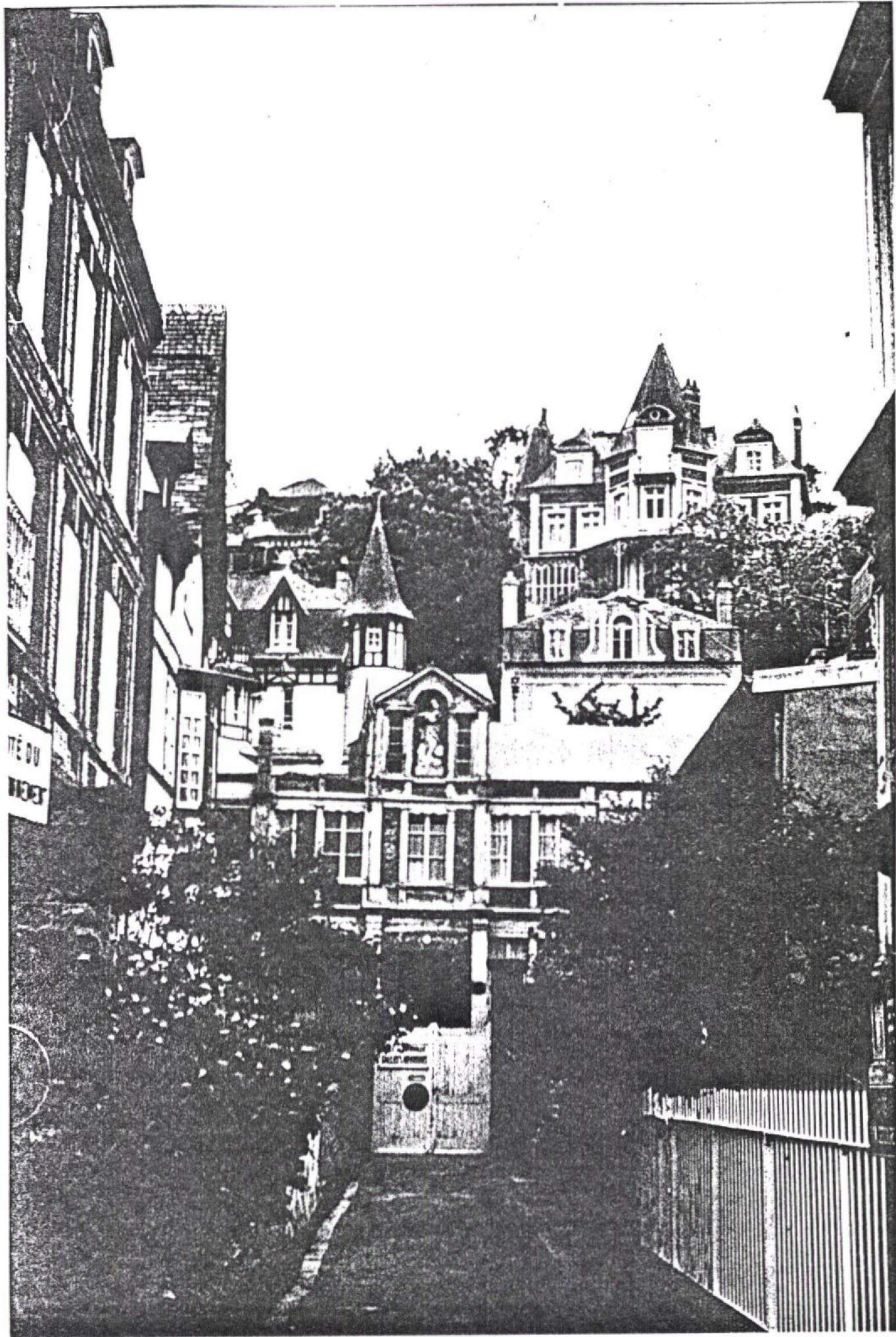
Les planches aujourd'hui, à gauche les Bains , à droite, le Trouville Palace

7. LES VILLAS DE LA FALAISE

Le site privilégié de Trouville, ses escarpements boisés, sa falaise tombant sur le port et sur la mer, a éveillé le goût des "vedute" et invité sa clientèle à construire progressivement sur les hauteurs. Si les d'Hautpoul s'empare ainsi des hauteurs du port, Cordier et Honoré, autres fondateurs de la cité balnéaire, occupent quant à eux la falaise boisée face à la mer. S'offrant tous de véritables petits châteaux, entourés de grands parcs, ils ont par la suite loti leurs propriétés, permettant alors la multiplication de constructions toujours élégantes, toujours imitant des styles ou des genres.

Ces opérations immobilières successives, avaient dans un premier temps apporté une plus-value au paysage de Trouville par l'émulation qu'elles occasionnaient. Chaque villa était conçue avec soin, exécutée avec un savoir-faire artisanal de grande qualité. Après la guerre les plus belles constructions, devenues sans doute trop chères à entretenir, comme le chalet Cordier ou la villa la Jacotte ont été détruites pour laisser s'installer un nouveau modèle d'immeubles dont l'emprise au sol et l'architecture sont étrangères à la physionomie traditionnelle du quartier.

Plus hautes, plus larges, ces nouvelles constructions sont perchées très fortement depuis la plage et ne s'intègrent pas avec les villas d'avant-guerre. Si pour les unes leur architecture présente des qualités certaines, d'autres en revanche constituent de véritables nuisances dans le site en modifiant la perception générale de cet ensemble remarquable.



Villas de la falaise, surplombant la cité Bon Secours

LES OBJECTIFS GENERAUX

Trois objectifs essentiels ont conduit l'élaboration de cette étude :

- I. PRESERVER ET METTRE EN VALEUR L'IDENTITE DE LA VILLE
- II. PROMOUVOIR LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS
- III. METTRE EN PLACE DES OUTILS REGLEMENTAIRES POUR FACILITER LA GESTION DU PATRIMOINE

objectifs qui rencontrent la volonté de la Municipalité de mener une politique d'aménagement dynamique et culturelle.

L'IDENTITE DE LA VILLE, naît à Trouville, de la juxtaposition de plusieurs quartiers organisant un mélange savant de la ville des pêcheurs et de la cité balnéaire. Elle se lit encore dans une urbanisation spontanée et non préconçue, introduisant une complexité architecturale dans l'agencement des constructions où se côtoient la modestie des maisons de pêcheurs et l'opulence des villas bourgeoises.

Le système urbain qui en résulte, tributaire également de la configuration géographique, se traduit par une succession d'impasses, de ruelles, sinueuses et pittoresques, s'étirant par paliers sur les flans de côteaux, par aussi de nombreux jardins suspendus, plantés et fleuris.

Cette particularité différencie Trouville des cités voisines de la côte normande, et lui donne son charme et son identité qui doit être préservée.

LA QUALITE DES ESPACES PUBLICS est particulièrement dans les petites villes à caractère touristique, déterminant pour l'atmosphère du lieu.

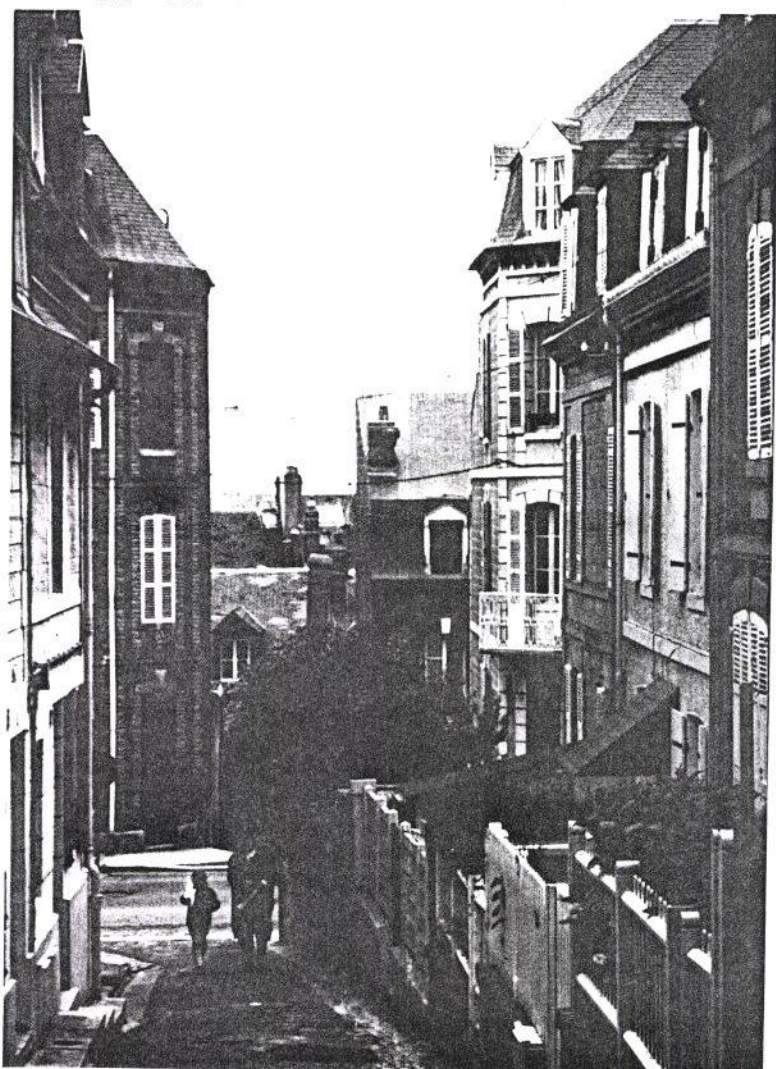
Le choix du mobilier urbain, des matériaux de revêtement de sol, de la signalétique peut, s'il n'est pas adapté au paysage de la ville, en détruire l'image.

Il s'agit de trouver l'échelle et le dessin qui s'harmonisent avec l'ambiance des façades et la dimension des rues.

A Trouville, une ville par essence liée au XIXe siècle, le mobilier "mode" ou "high tech" serait incongru. En revanche, les photographies anciennes apportent la preuve de l'adéquation du mobilier urbain en fonte travaillée, aux couleurs sobres et au profil traditionnel.

La mise en valeur des espaces publics de Trouville, passe donc par la réhabilitation de ses espaces publics progressivement sacrifiés aux exigences de la circulation automobile : la place Foch n'est plus qu'un parking en plein air alors qu'il s'agit de la seule place de la ville, les Planches sont éclairées par des mats sans rapport avec la qualité de l'alignement des villas, les quais se sont transformés en boulevard et parking, effaçant l'image du port

La mise en valeur des espaces publics de Trouville cherchera donc principalement à rétablir un environnement à l'échelle de la ville.



La rue Mogador, bordées de petits jardins à front de ruelle



L'angle de la rue des Bains et de la rue Victor Hugo, récemment réaménagé, avec un mobilier urbain choisi

LES OUTILS REGLEMENTAIRES POUR LA GESTION

La ZPPAU poursuit donc ces objectifs et s'appuie pour les réaliser sur :

- des plans
- une légende
- un cahier de recommandations commenté et illustré, comprenant les prescriptions architecturales.

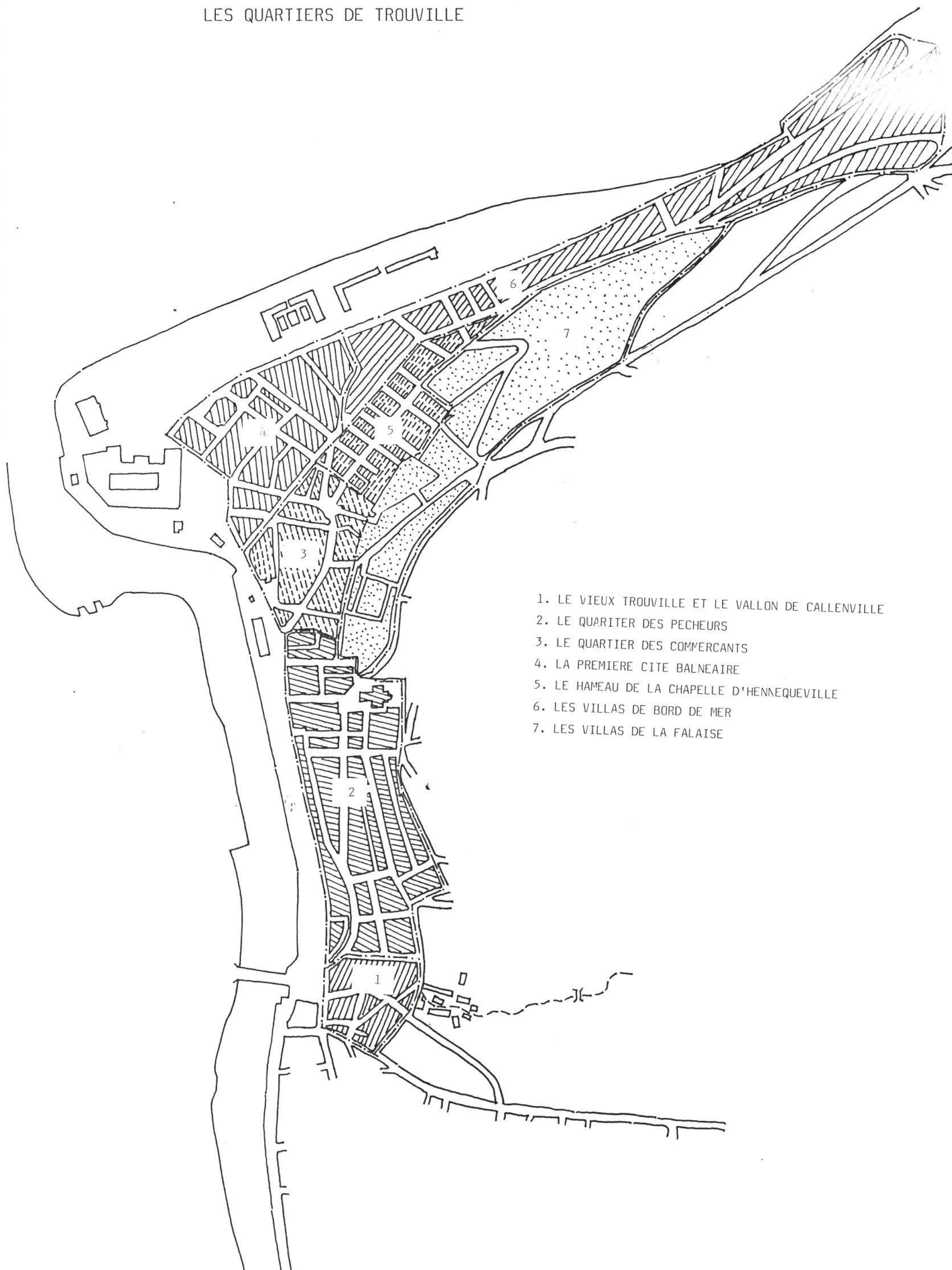
I. LES PLANS

La ZPPAU présente trois niveaux de lecture :

- un plan au 1/5000 donnant la division des quartiers à l'intérieur du périmètre d'étude.
- un plan au 1/2000 donnant une image synthétique du patrimoine et des ensembles urbains remarquables d'une part et un plan des ruelles et des impasses et des jardins suspendus et des espaces privés plantés de haute tige.
- un plan au 1/1000 quartier par quartier, donnant avec précisions les affectations de chaque parcelle et pour le plan des espaces publics les alignements et ruelles à conserver.

Ces plans sont accompagnés d'une légende définissant sur le terrain le type de prescriptions auquel sont renvoyées les affectations des parcelles.

LES QUARTIERS DE TROUVILLE



1. LE VIEUX TROUVILLE ET LE VALLON DE CALLENVILLE
2. LE QUARTIER DES PECHEURS
3. LE QUARTIER DES COMMERCANTS
4. LA PREMIERE CITE BALNEAIRE
5. LE HAMEAU DE LA CHAPELLE D'HENNEQUEVILLE
6. LES VILLAS DE BORD DE MER
7. LES VILLAS DE LA FALAISE

I. LE BATI

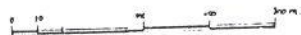
DELEGATION REGIONALE A L'ARCHITECTURE ET A L'ENVIRONNEMENT - REGION BASSE NORMANDIE

TROUVILLE SUR MER

ETUDE PRELIMINAIRE
A LA ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN

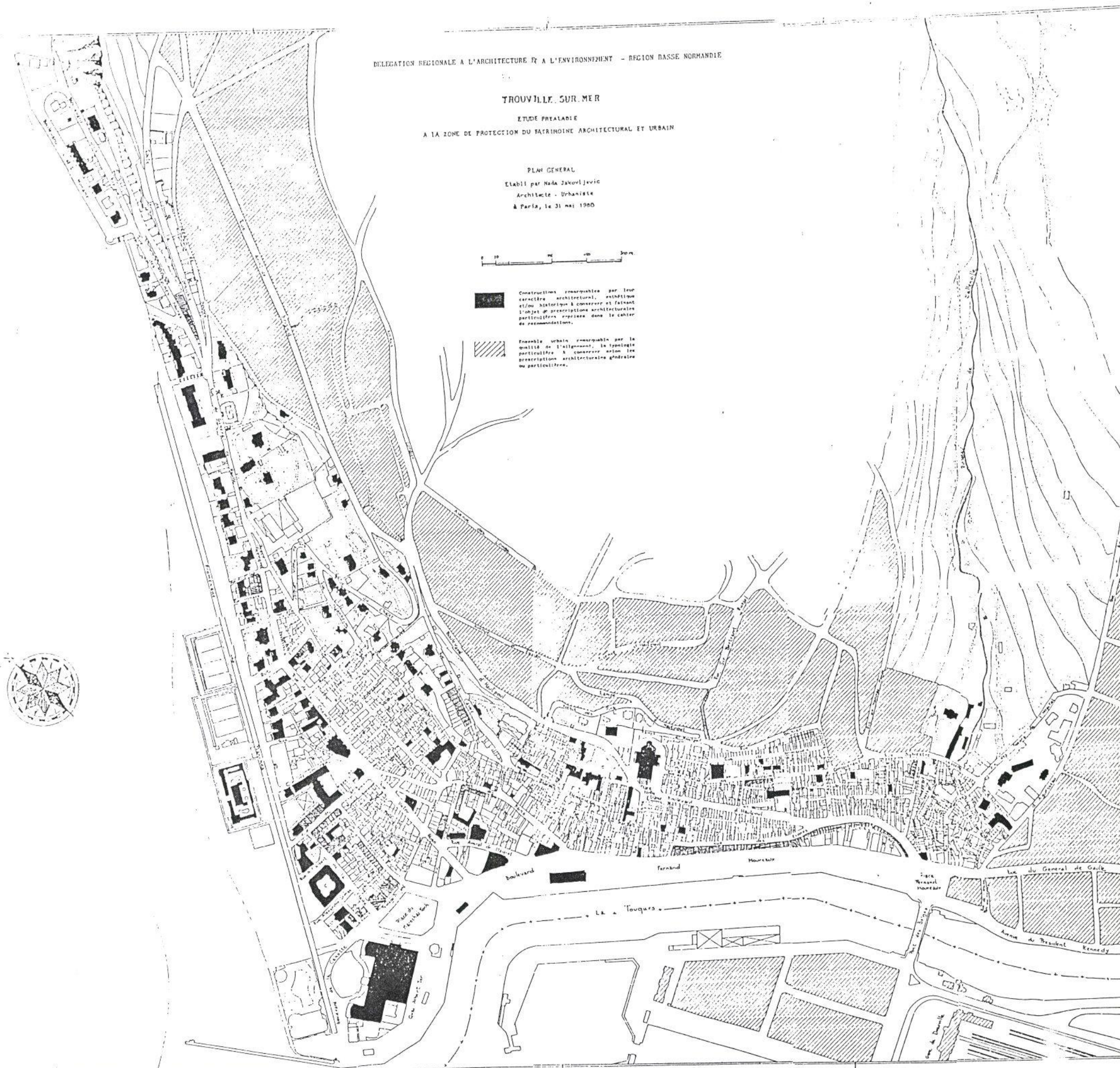
PLAN GENERAL

Etabli par Nada Jankovic
Architecte - Urbaniste
à Paris, le 31 mai 1980

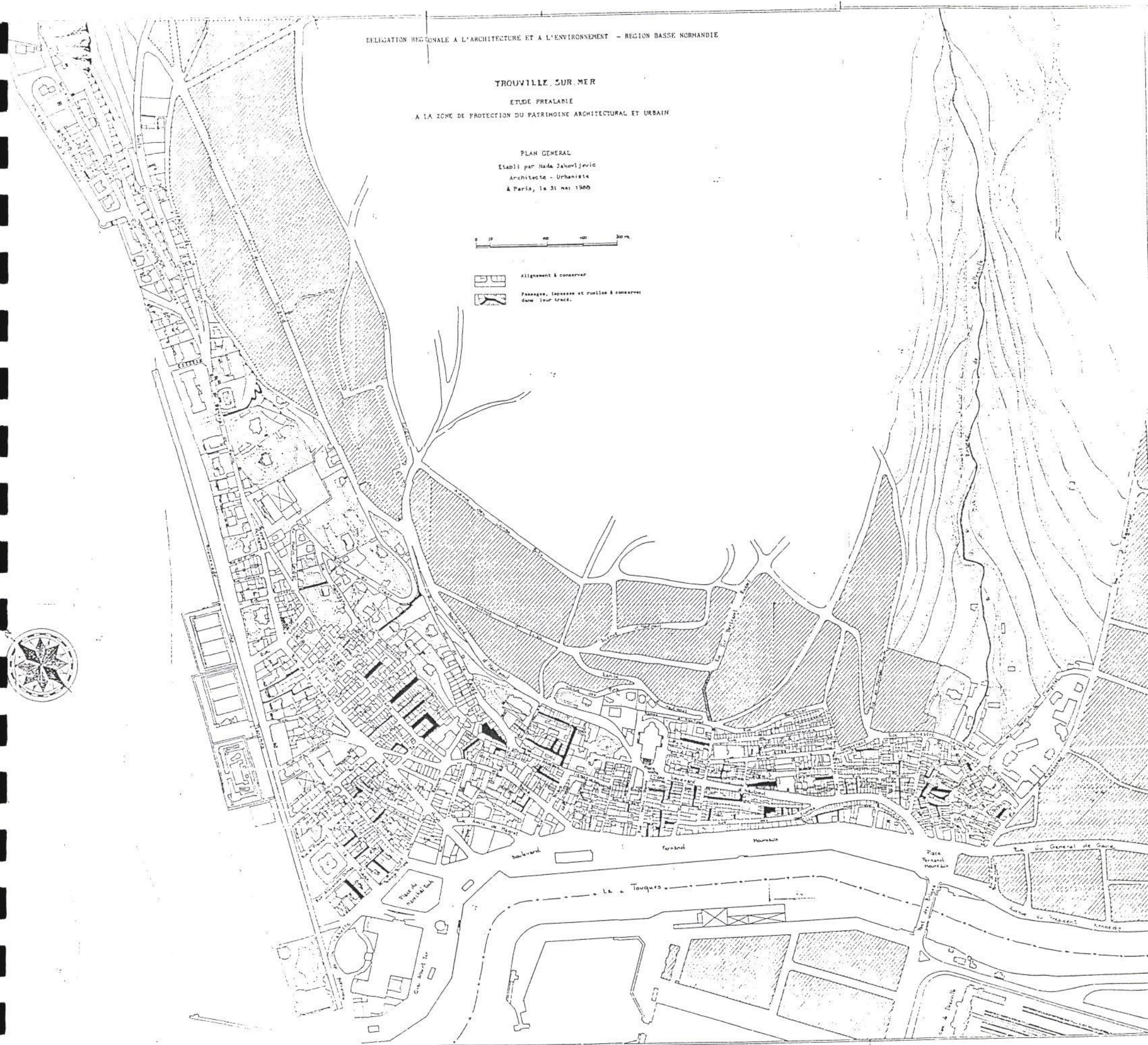


■ Constructions remarquables par leur caractère architectural, esthétique et/ou historique à conserver et faisant l'objet de prescriptions architecturales particulières énoncées dans le cahier de recommandations.

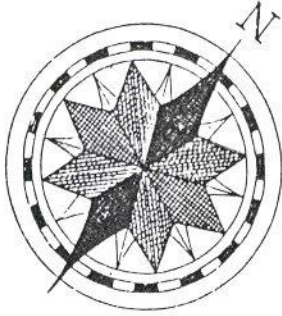
▨ Ensemble urbain remarquable par la qualité de l'alignement, la typologie particulière à conserver selon les prescriptions architecturales générales ou particulières.

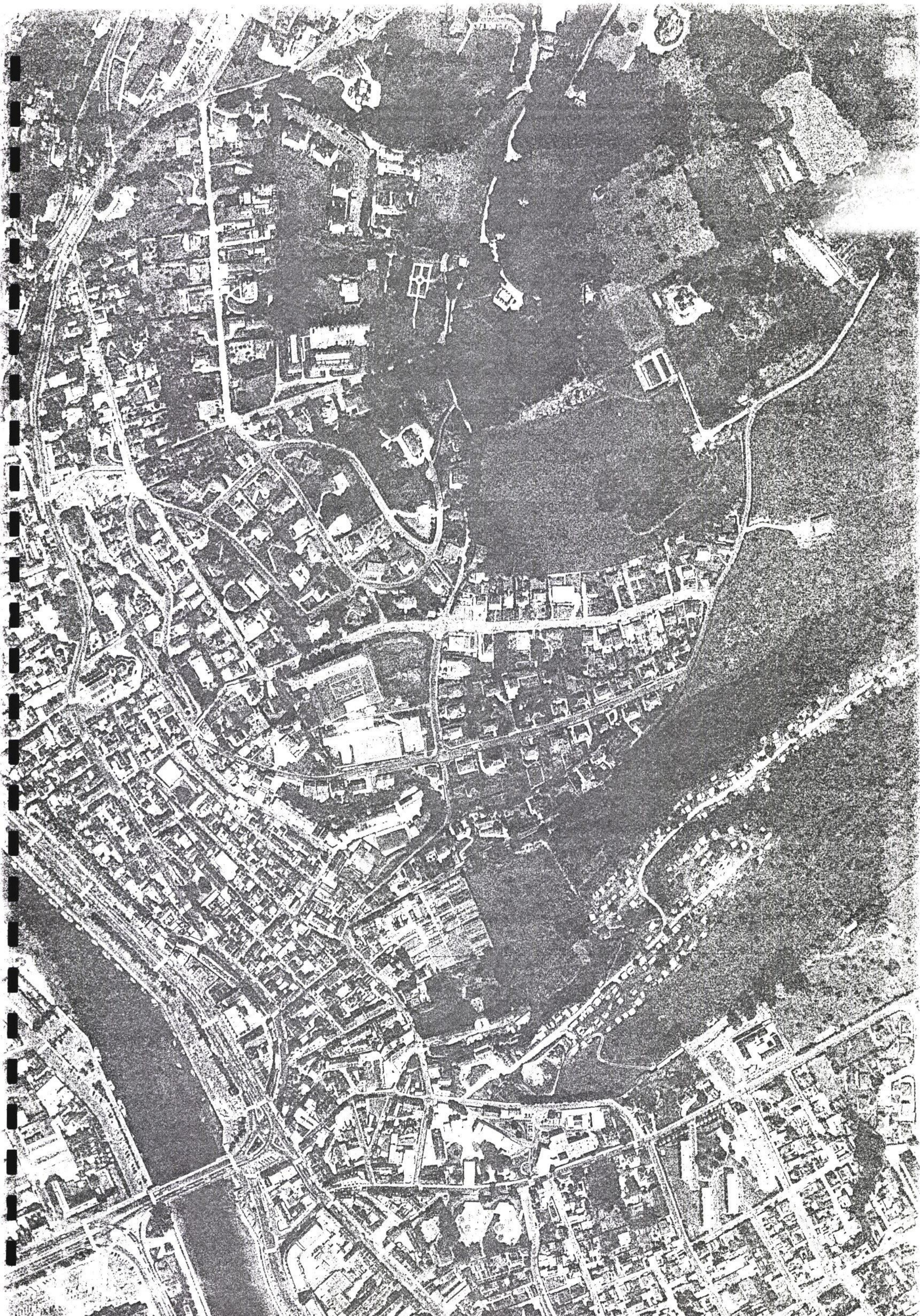


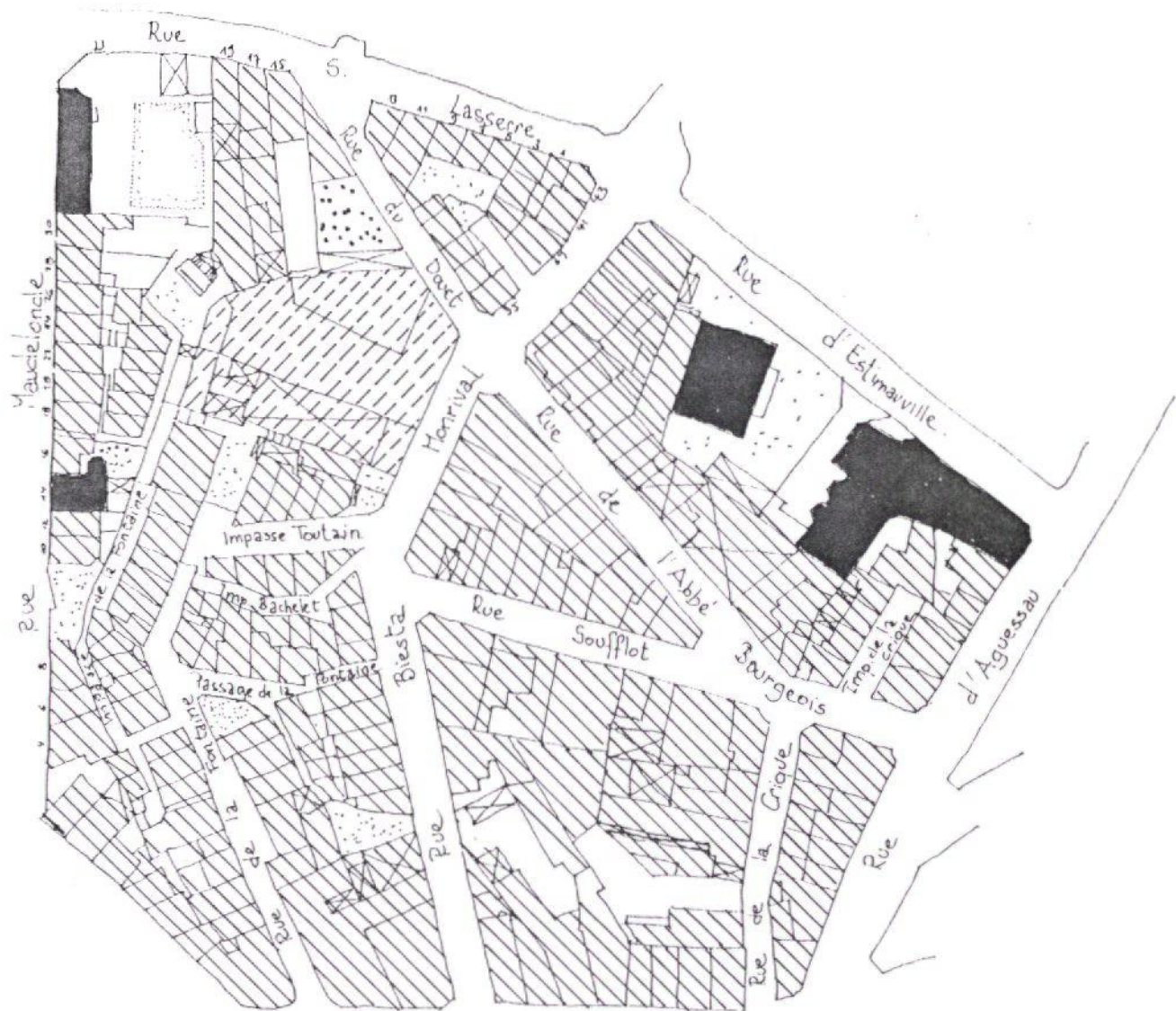
II. LES ESPACES PUBLICS ET LES JARDINS PRIVES



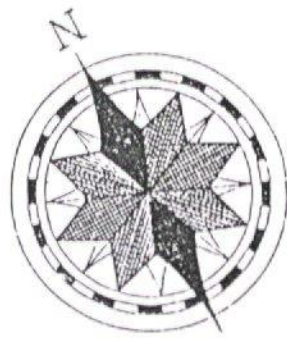
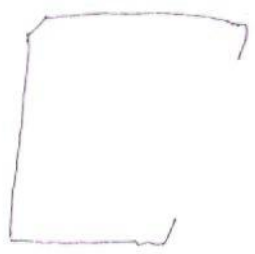
LA ZPPAU, QUARTIER PAR QUARTIER AU 1/1000







Place
Fernand Moureaux

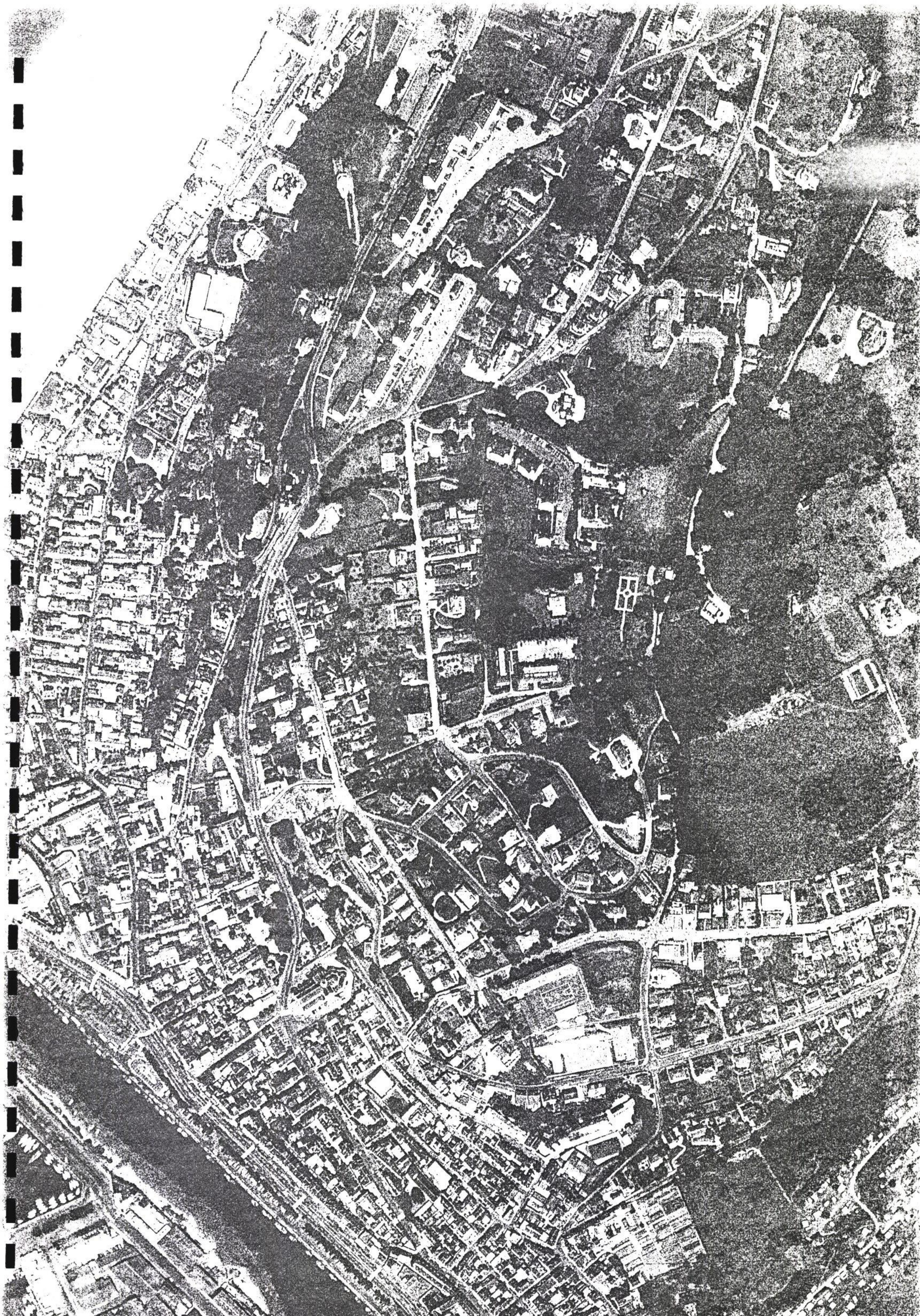


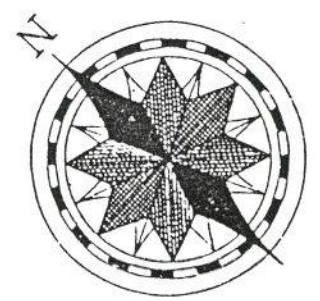
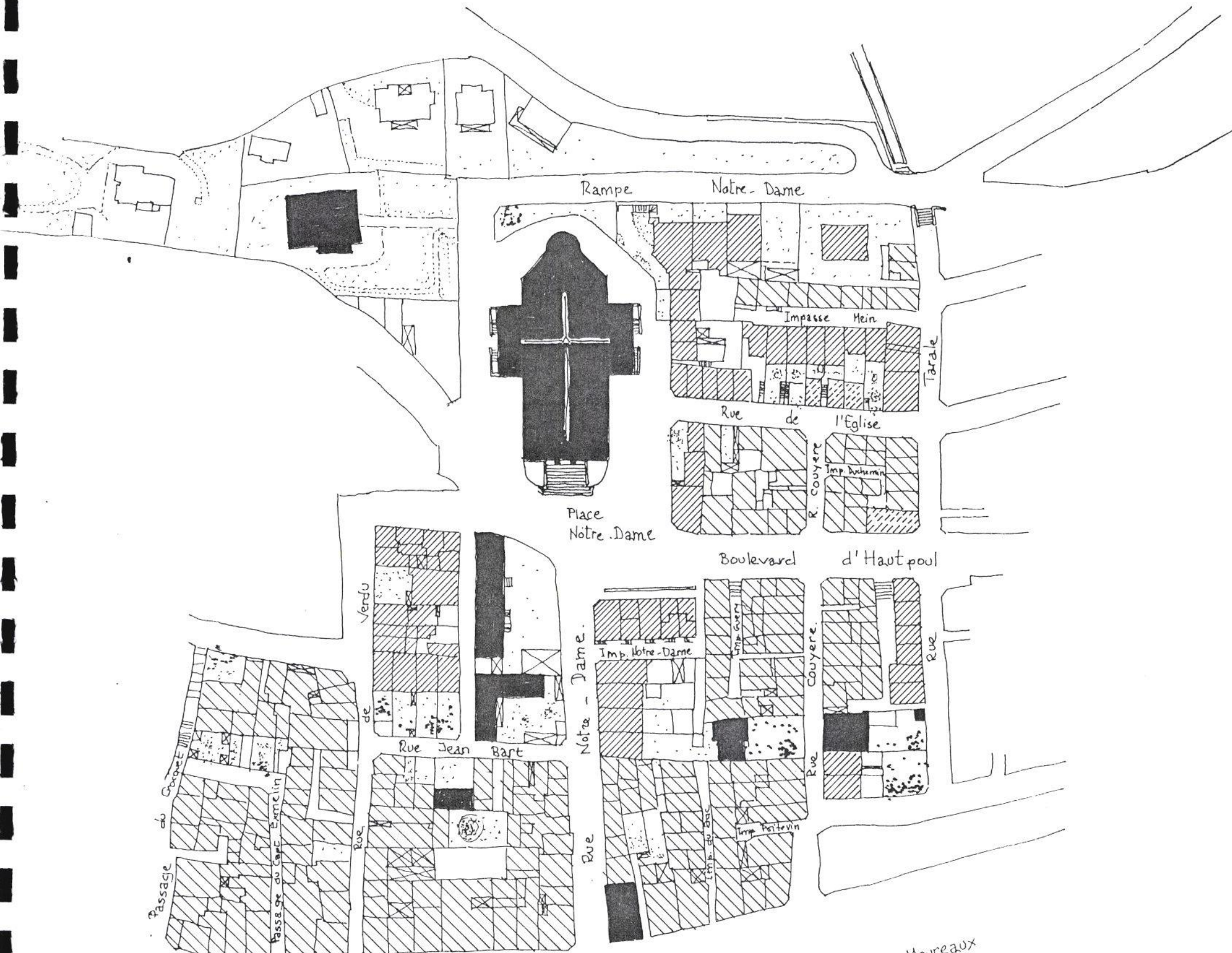


L'ancienne Justice de Paix de Trouville, aujourd'hui école maternelle
reprise comme construction remarquable dans la ZPPAU

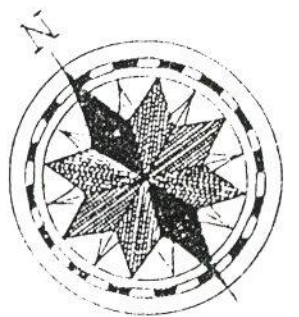


L'impasse Toutain, structure spécifique du Vieux Trouville

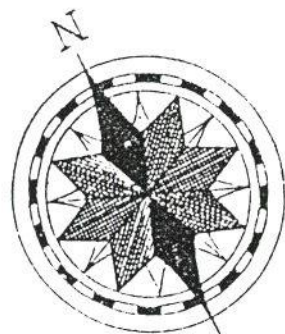


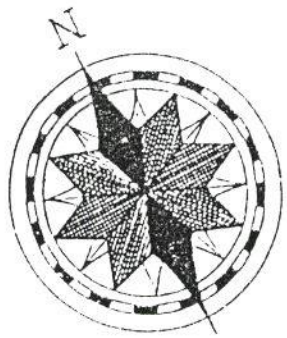




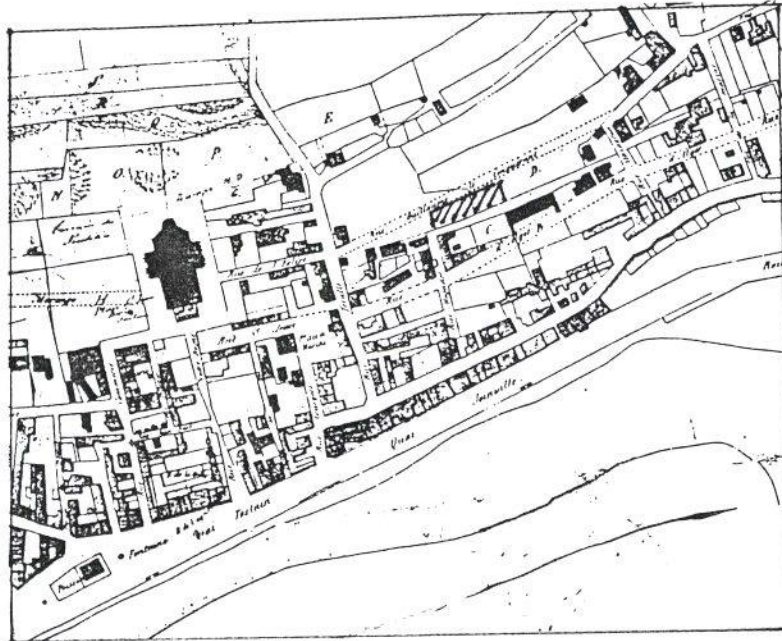




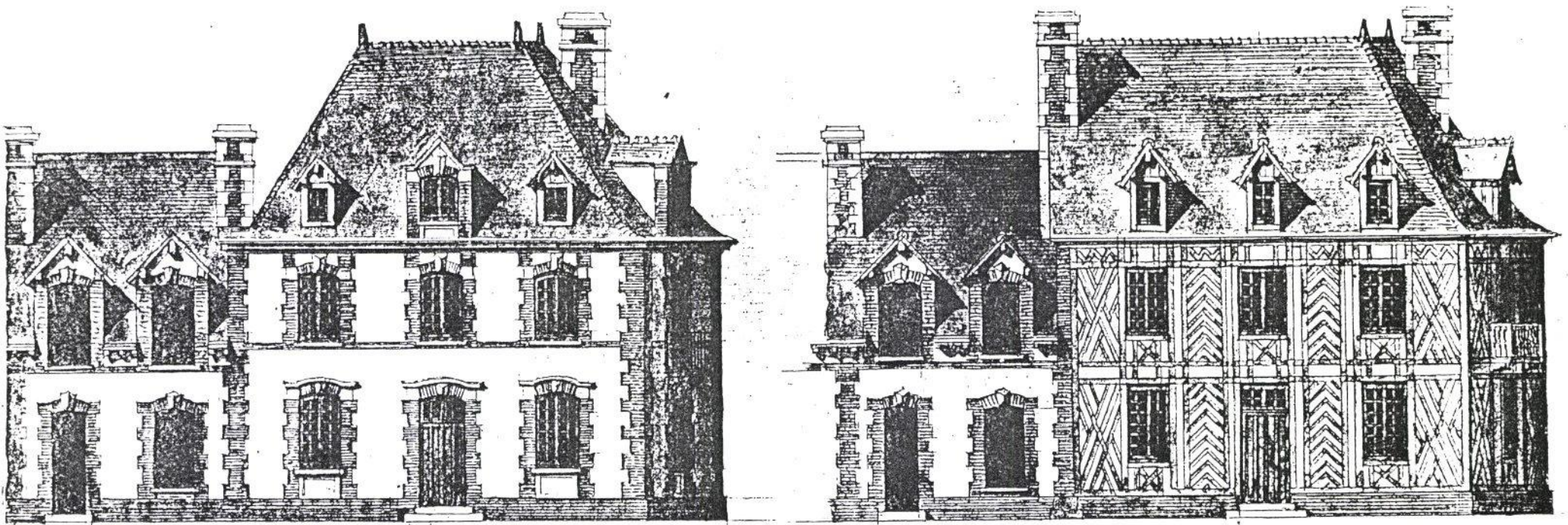




PROJETS POUR LA MAISON SITUEE A L'ANGLE DES RUES
GUILLAUME-LE-CONQUERANT, MOGADOR ET DESSEAUX
Architecte, QUANTINET, 1858



Hachuré : le terrain sur lequel seront édi-
fiées en 1858 les maisons de la Comtesse
d'Hautpoul (extrait de la carte de 1856,
Musée de Trouville).



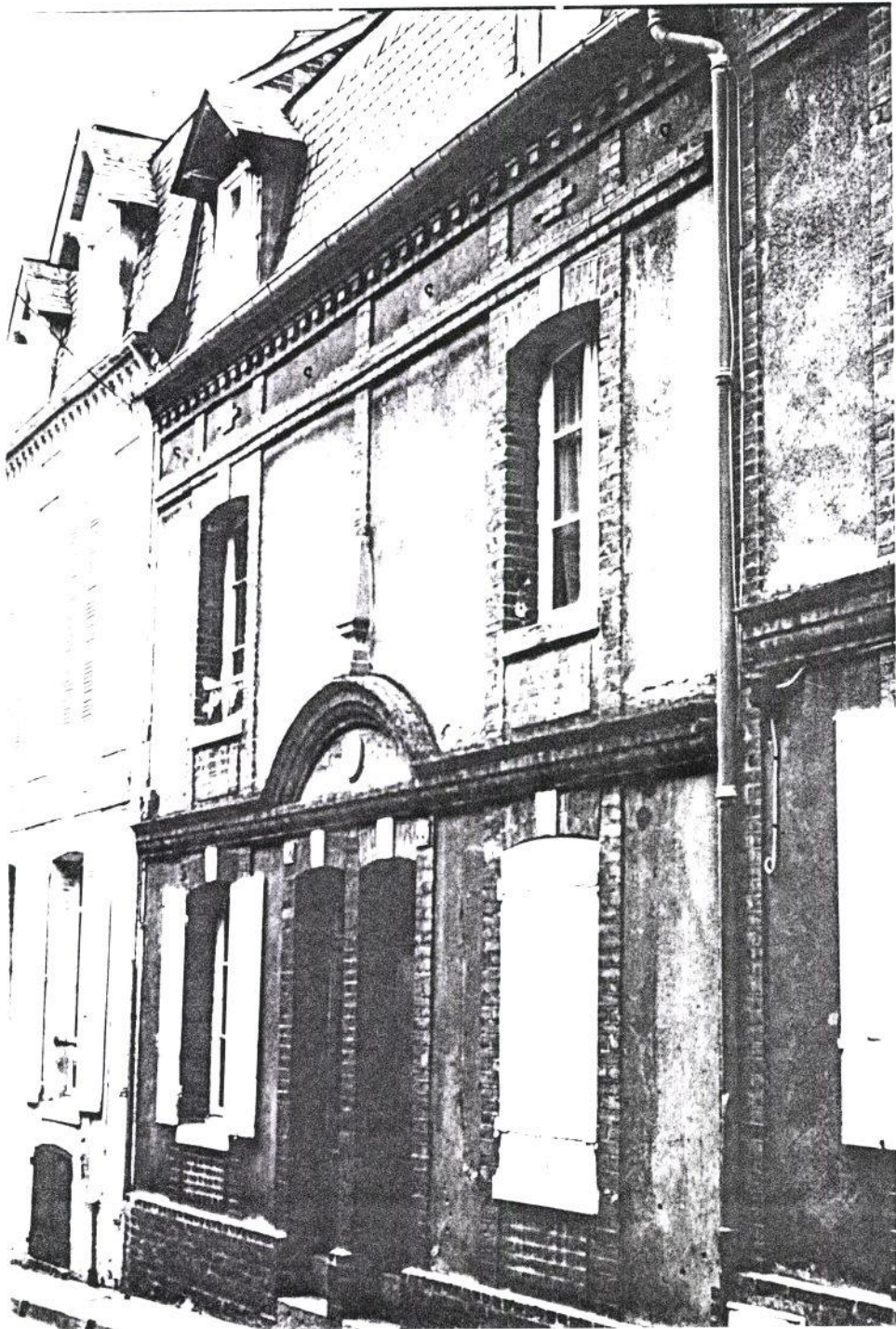
Version en maçonnerie de brique et de plâtre

Version en pan de bois hourdis au plâtre

La comtesse d'Hautpoul (1812-1905) fit construire en 1854 une salle d'asile (aujourd'hui école primaire privée Jeanne d'Arc) à front de la ruelle Desseaux. Un peu plus tard en 1858, elle fait réaliser un ensemble de maisons situées entre la même ruelle Desseaux, la rue Mogador et la rue Guillaume-le-Conquérant nouvellement percée. Les constructions furent édifiées d'après les plans de l'architecte Quantinet, artiste attitré des d'Hautpoul, qui propose à sa cliente, comme il était fréquent, plusieurs versions de façades à exécuter en maçonnerie de briques et plâtre ou en pans de bois hourdés au plâtre. Cette dernière version fut finalement adoptée pour la façade de la rue Guillaume-le-Conquérant tandis que les façades rue Mogador et ruelle Desseaux étaient édifiées en brique. L'ensemble est formé d'une maison d'angle et d'une rangée de petites maisons d'environ 5,50 m de large et 5,50 m de profondeur avec de petits jardins suspendus qui dominent la ruelle Desseaux et qui sont caractéristiques du côteau Est de Trouville. Ces maisons nous sont parvenues presque intactes et forment un tout cohérent dont le caractère sera préservé par la ZPPAU.



Angle de la rue Guillaume le Conquérant et rue Mogador. architecte Quantinet, vers 1858.



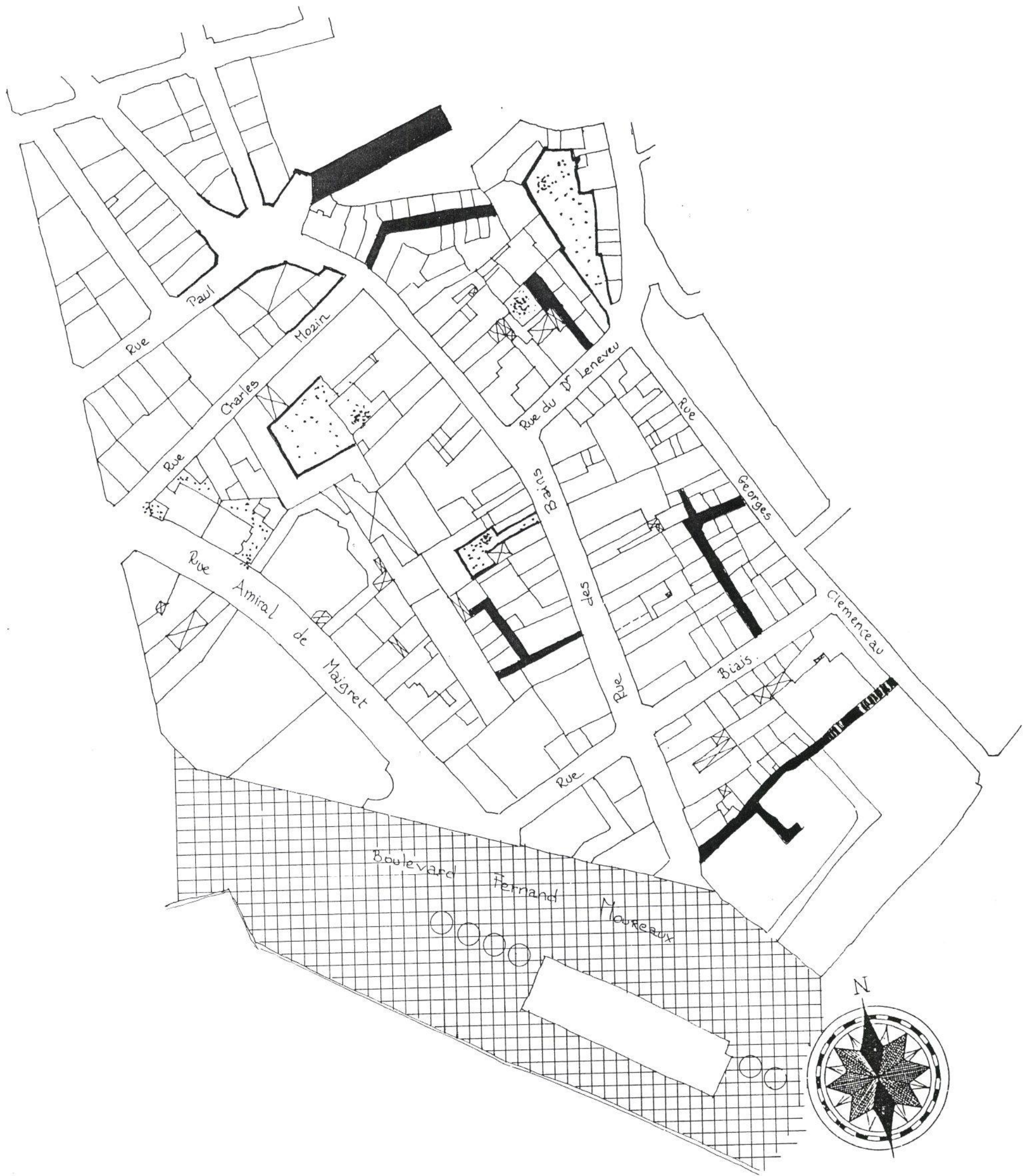
Maisons néo-classique de la rue Maudelonde, reprises comme ensemble urbain remarquable dans la ZPPAU

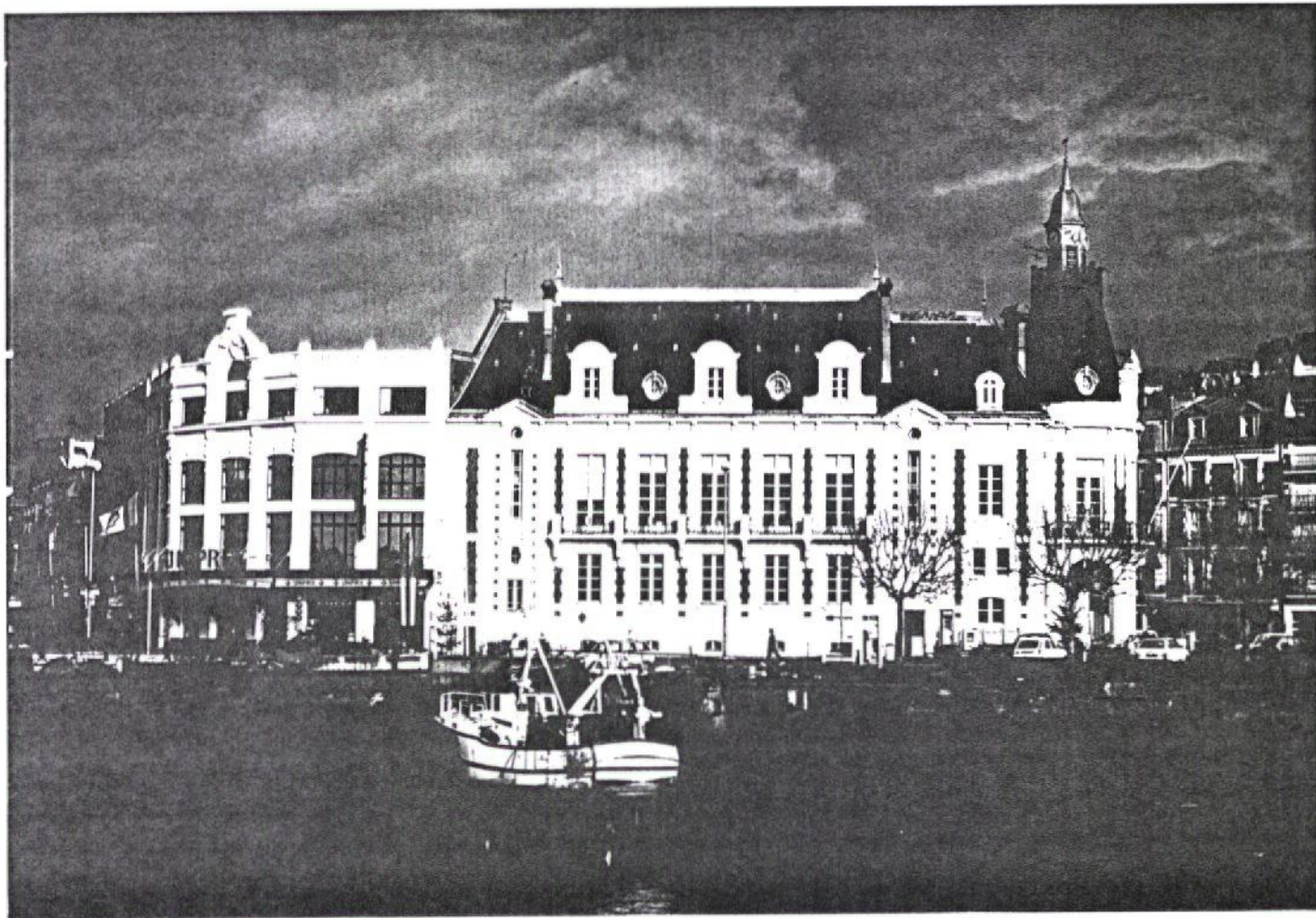


Ensemble urbain de la rue Berthier, construit en 1904 par la comtesse d'Hautpoul. Constructions d'habitations sociales





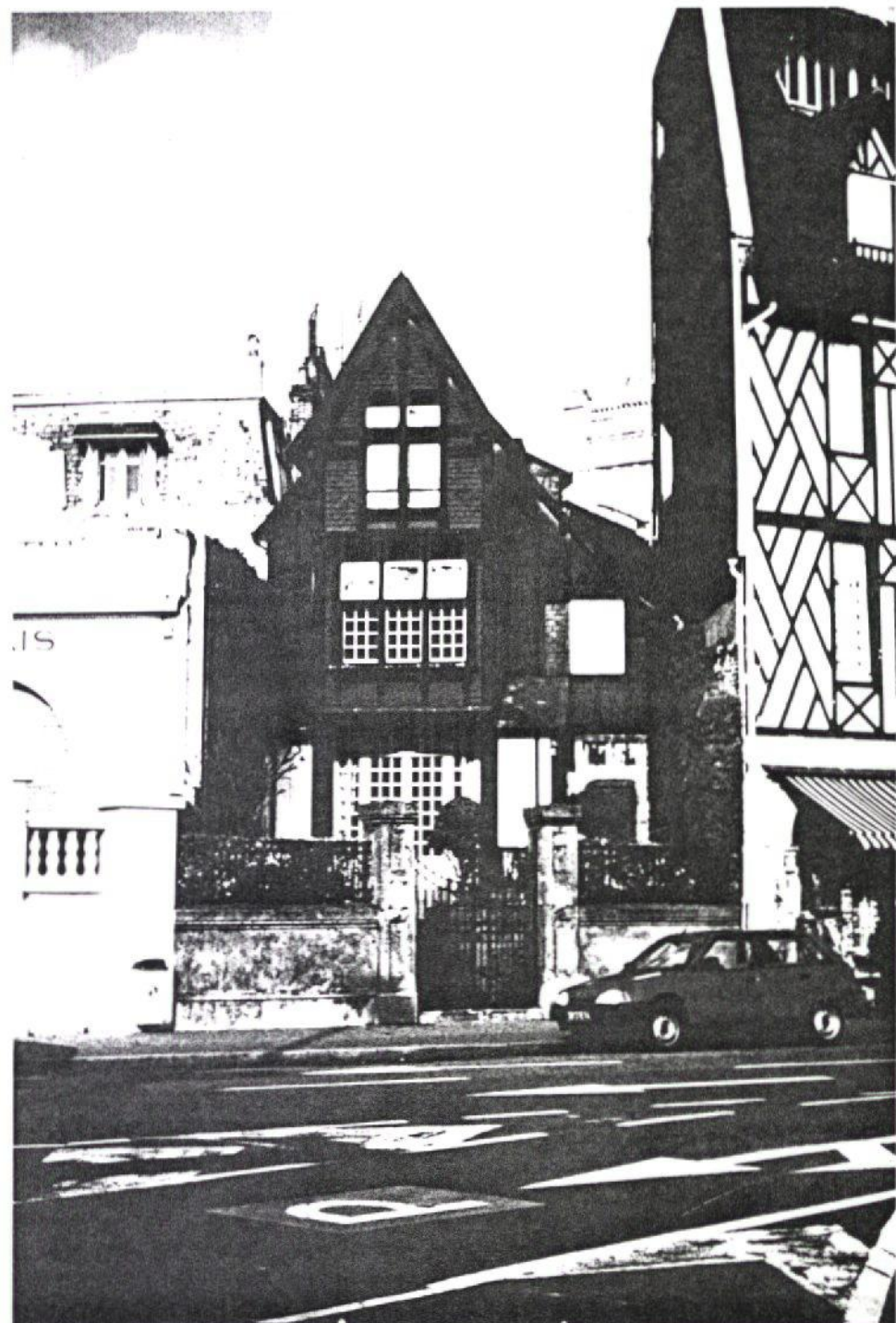




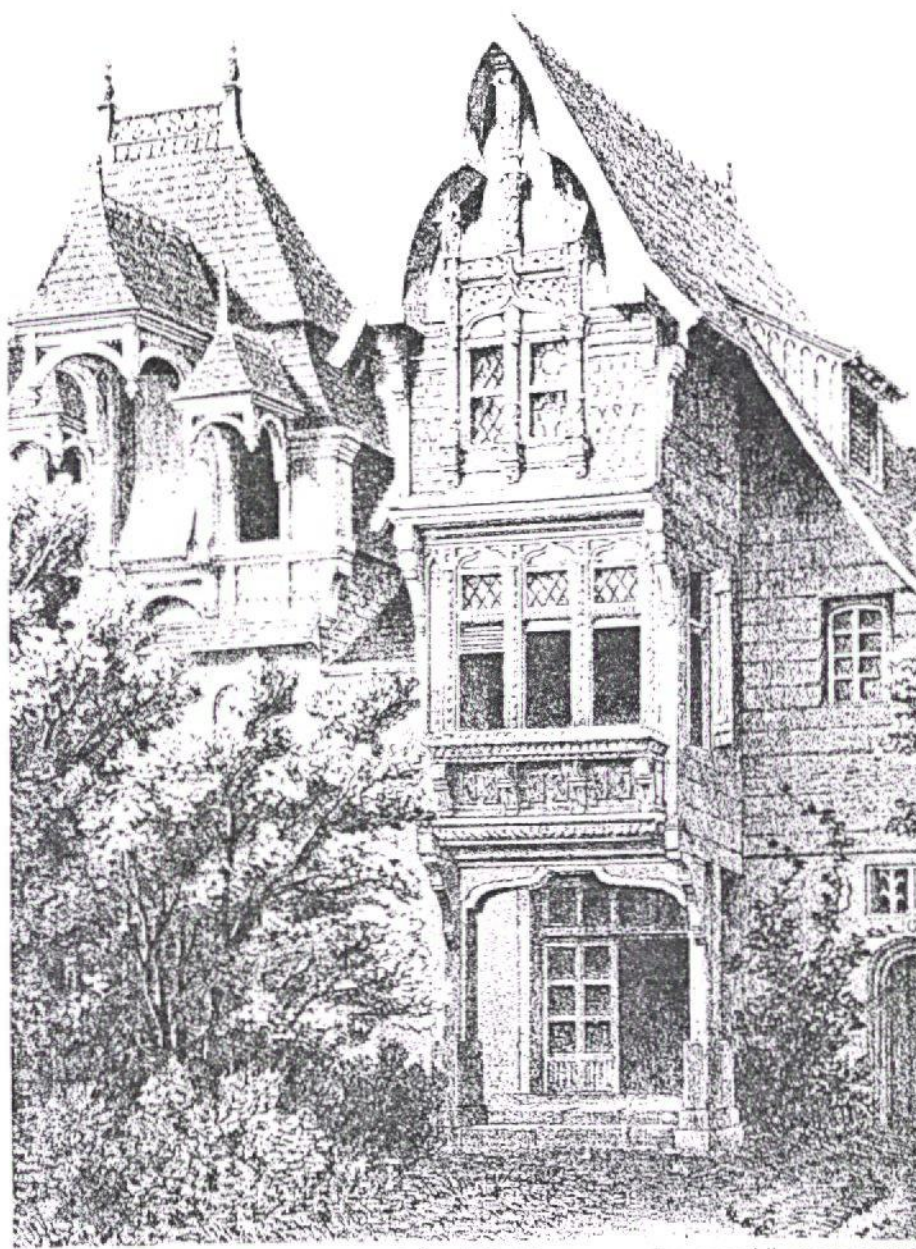
L'hôtel de ville de Trouville. L & P Farge, architectes, 1913



Maisons jumelles, rue Amiral de Maigret.
A l'avant-plan, Madelin, arch. 1913,
à l'arrière, Carcoral, arch. 1911.



Le Châlet Mozin, place Foch, 1838



Moncel : Gravure intitulée "Châlet sur le quai" montrant le seul des chalets de Mozin encore existant aujourd'hui.

Peinture de Mozin, montrant les chalets dans leur état d'origine. La percée de la rue Victor Hugo a détruit partiellement cet ensemble dont il ne reste plus que la partie centrale.

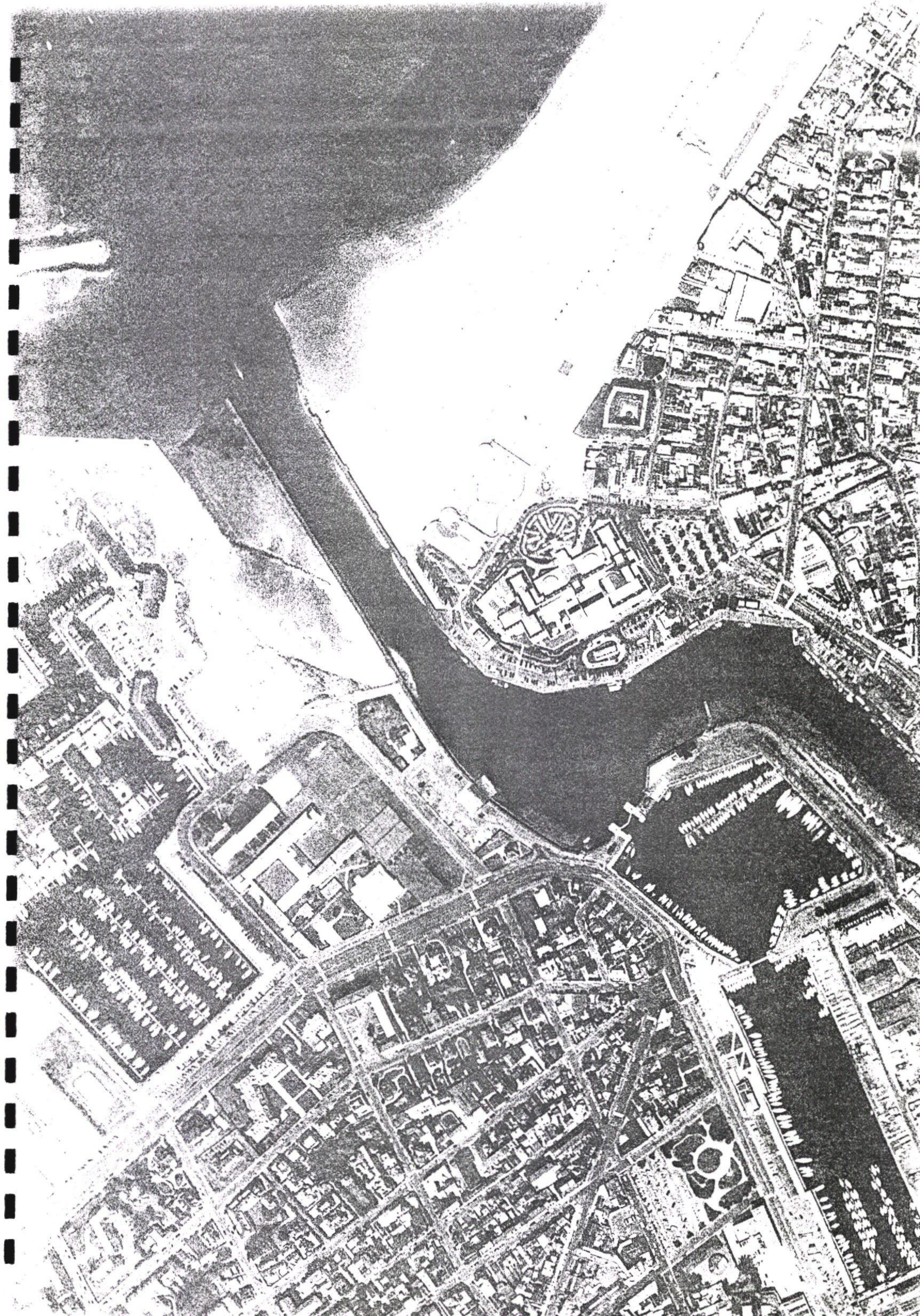


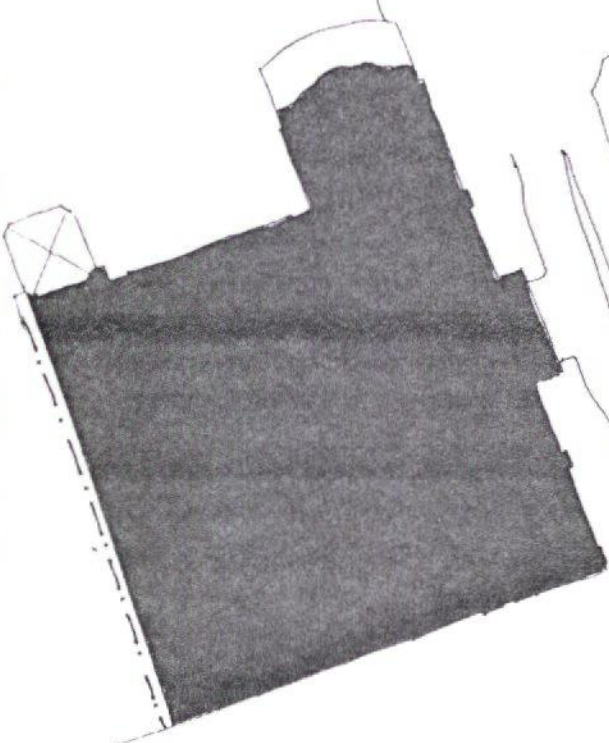
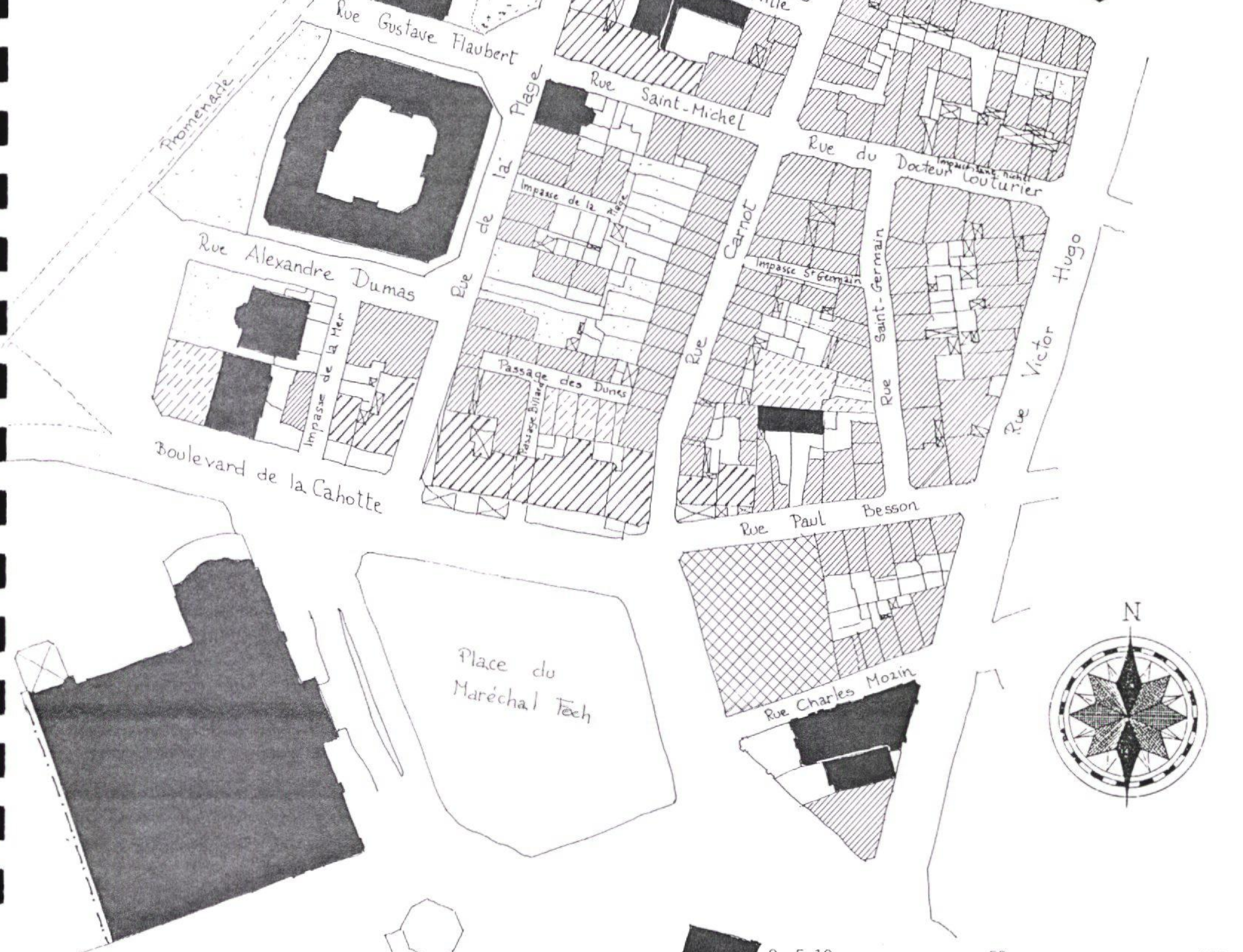
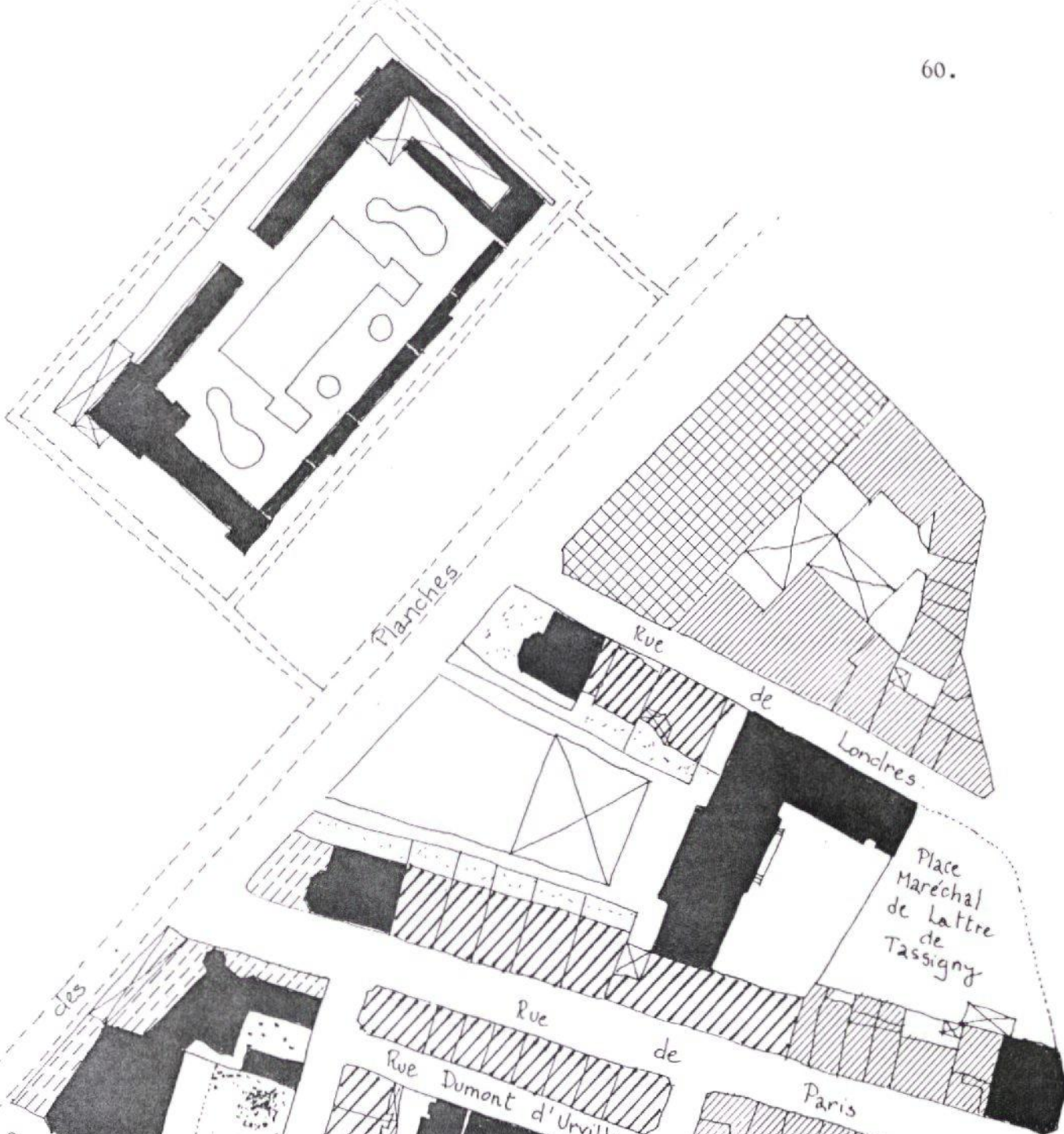
LES CHALETs MOZIN

Collection André Marie (peinture sur bois - 1-240 - 320 mm)

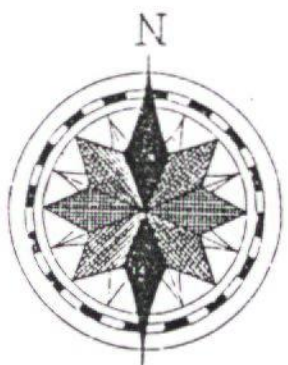
4. LA PREMIERE CITE BALNEAIRE

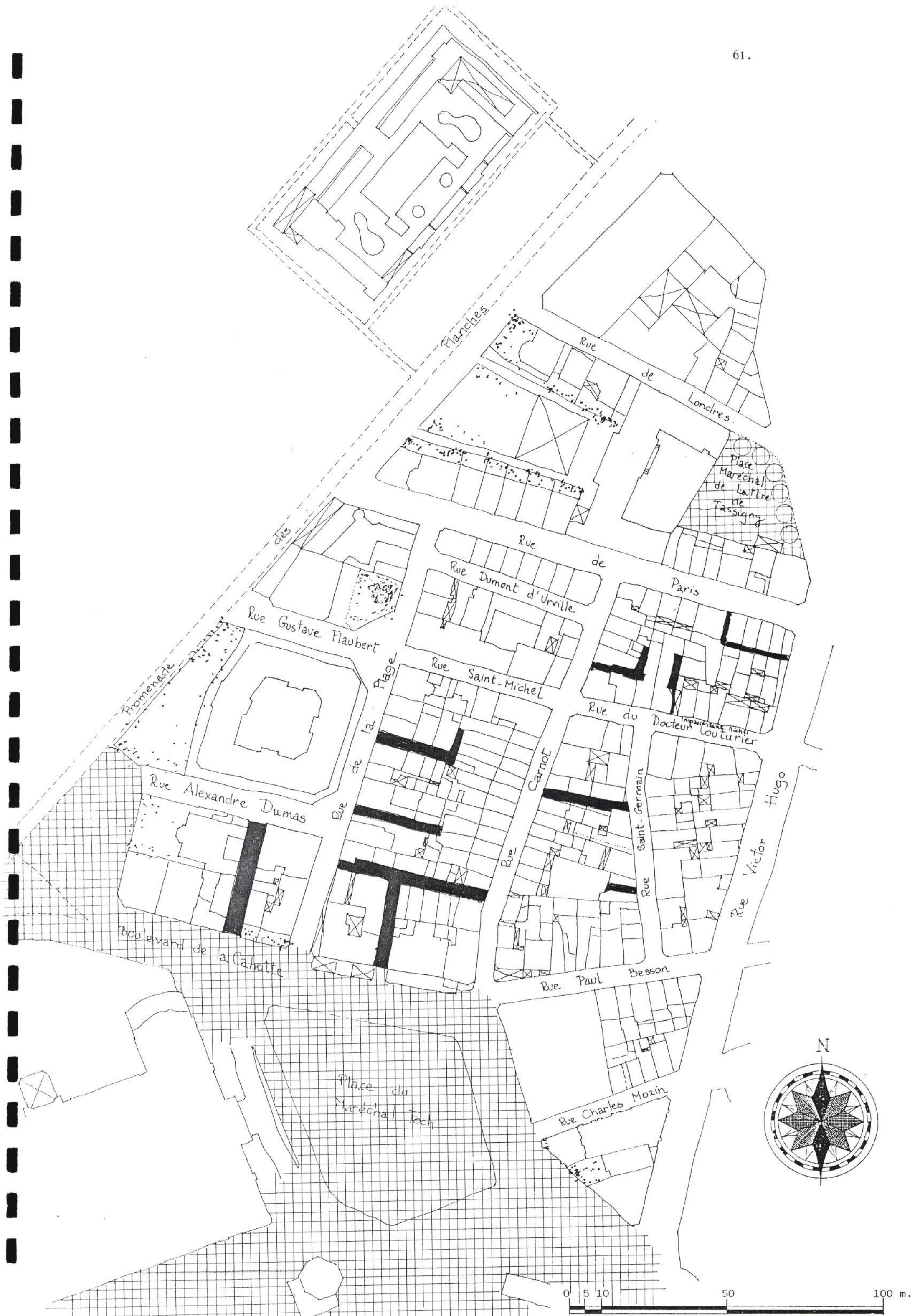


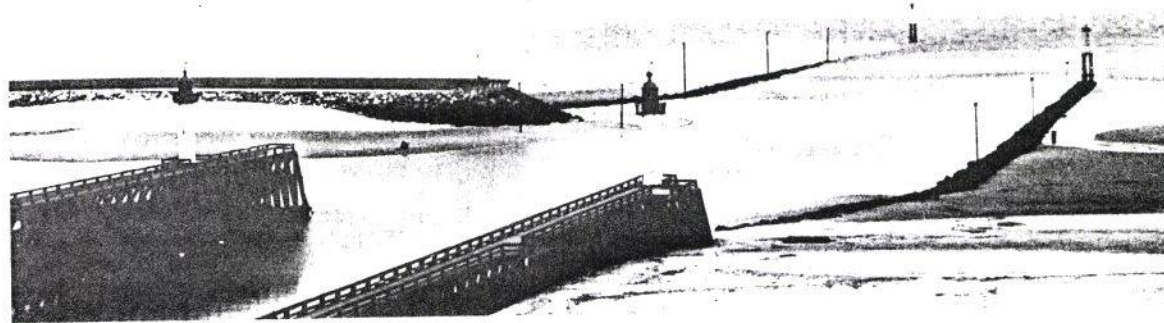




Place du
Maréchal Tech







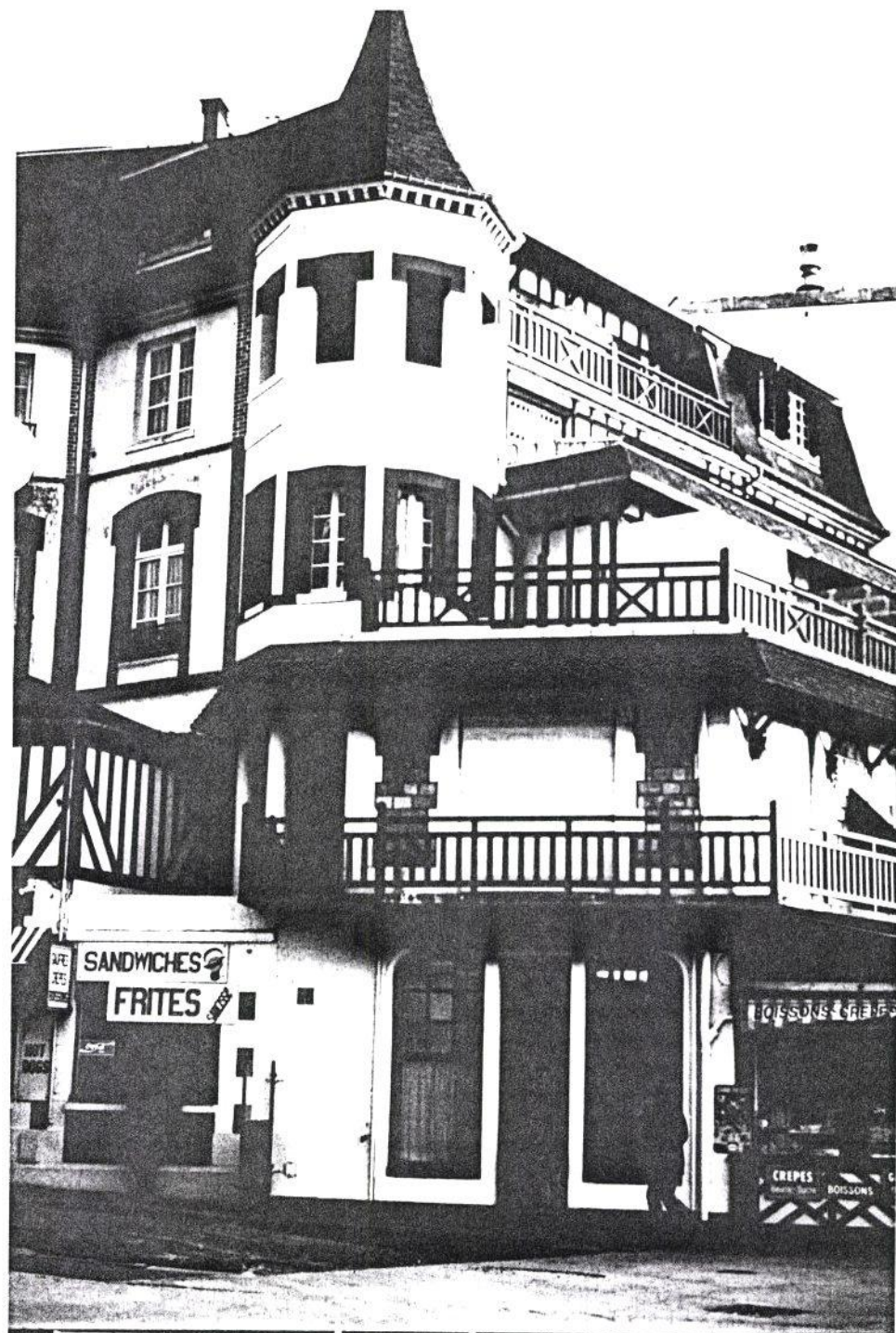
Phares et jetées du chenal de la Touques



Le casino, place Foch. Durville, arch. 1913



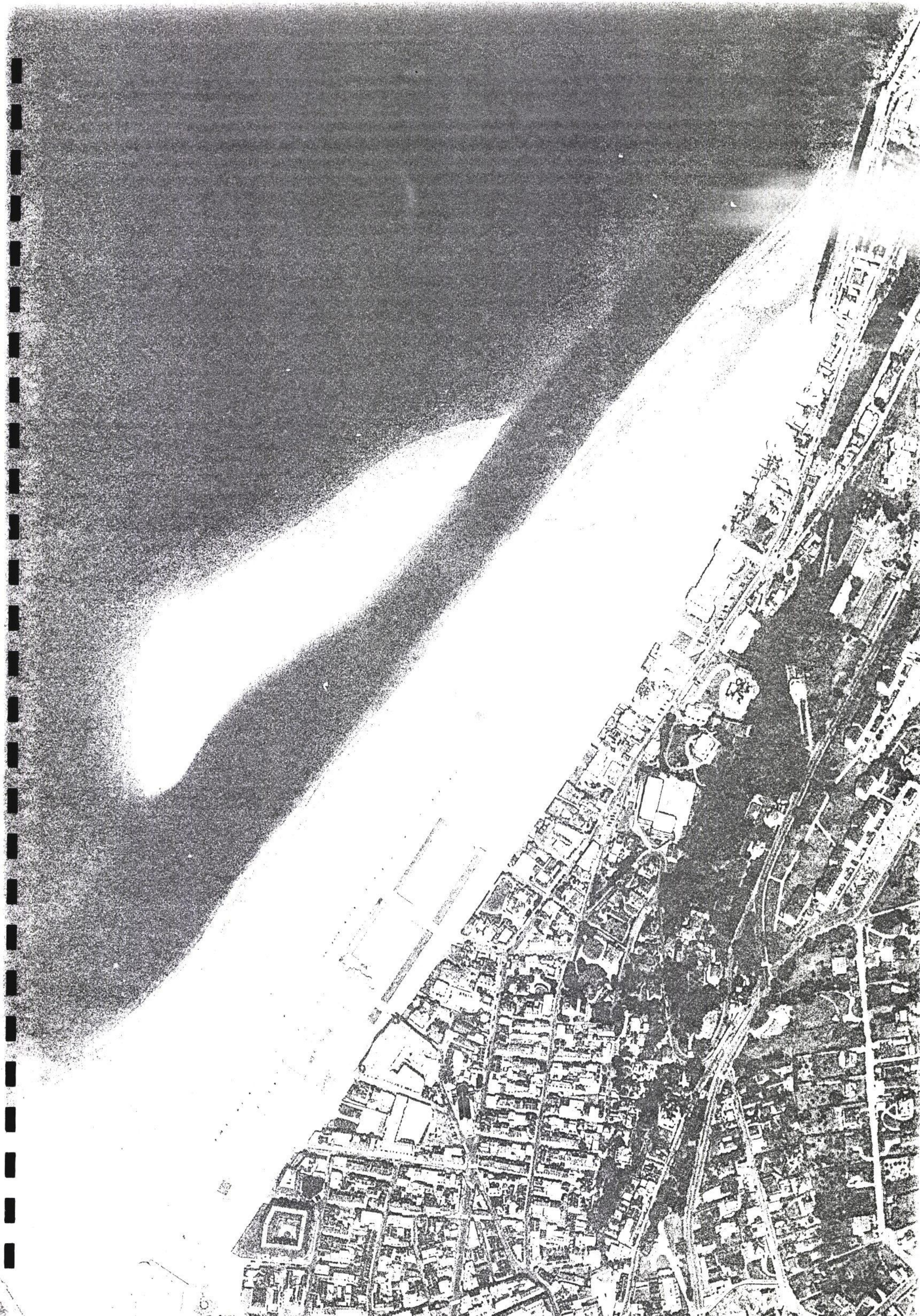
La palais normand sur les Planches, Morin, arch.

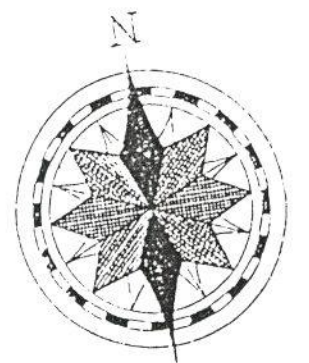


La maison du Dr Oliffe, Berney, arch. vers 1840
 Aujourd'hui très transformée. Le Dr Oliffe, notable de
 Trouville, fut l'un des promoteurs de Trouville et
 l'un des fondateurs de Deauville avec Berney.

5. LE HAMEAU DE LA CHAPELLE D'HENNEQUEVILLE



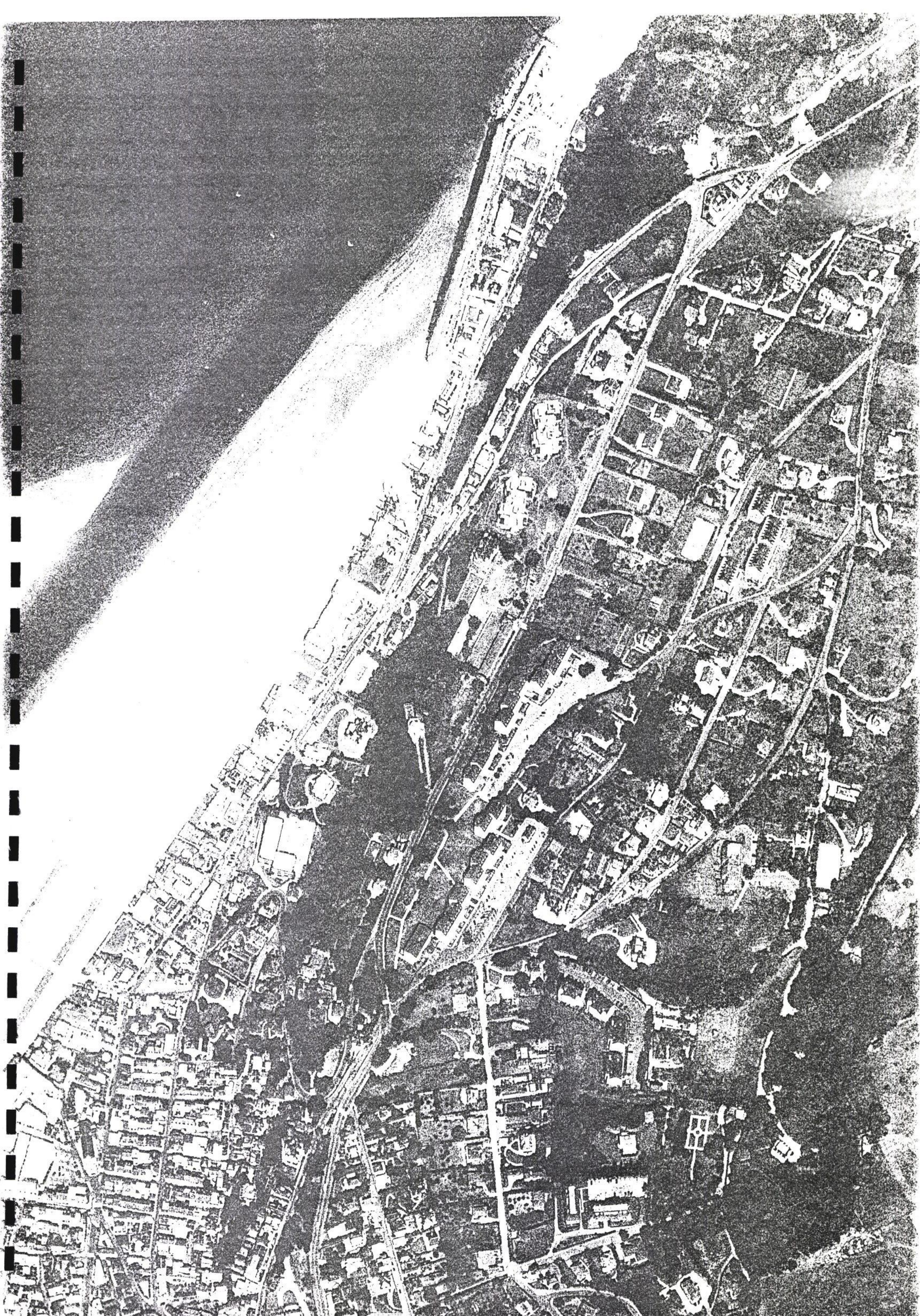


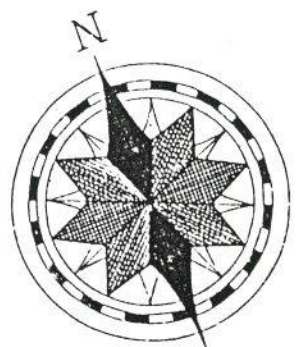


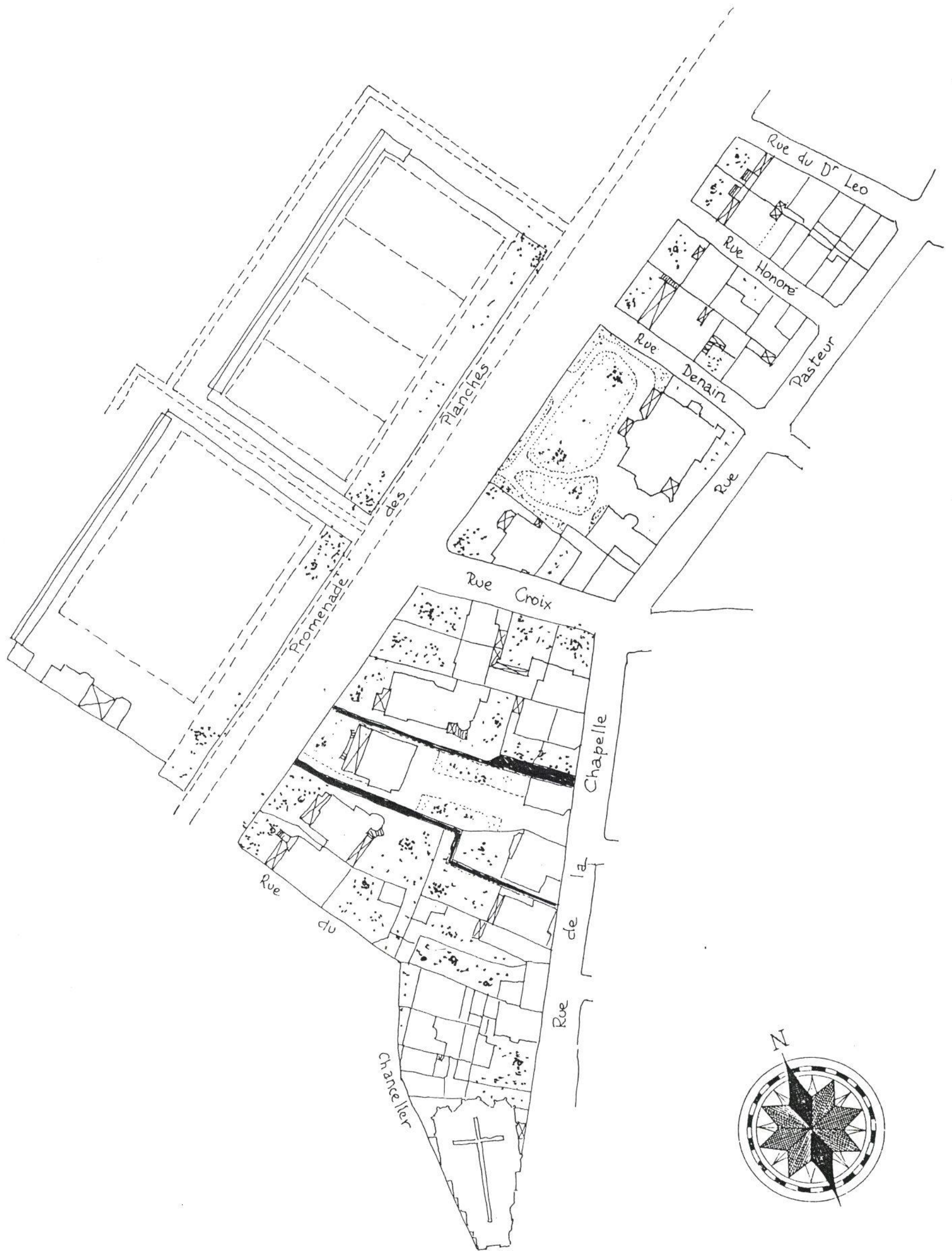
6. LES VILLAS DE BORD DE MER

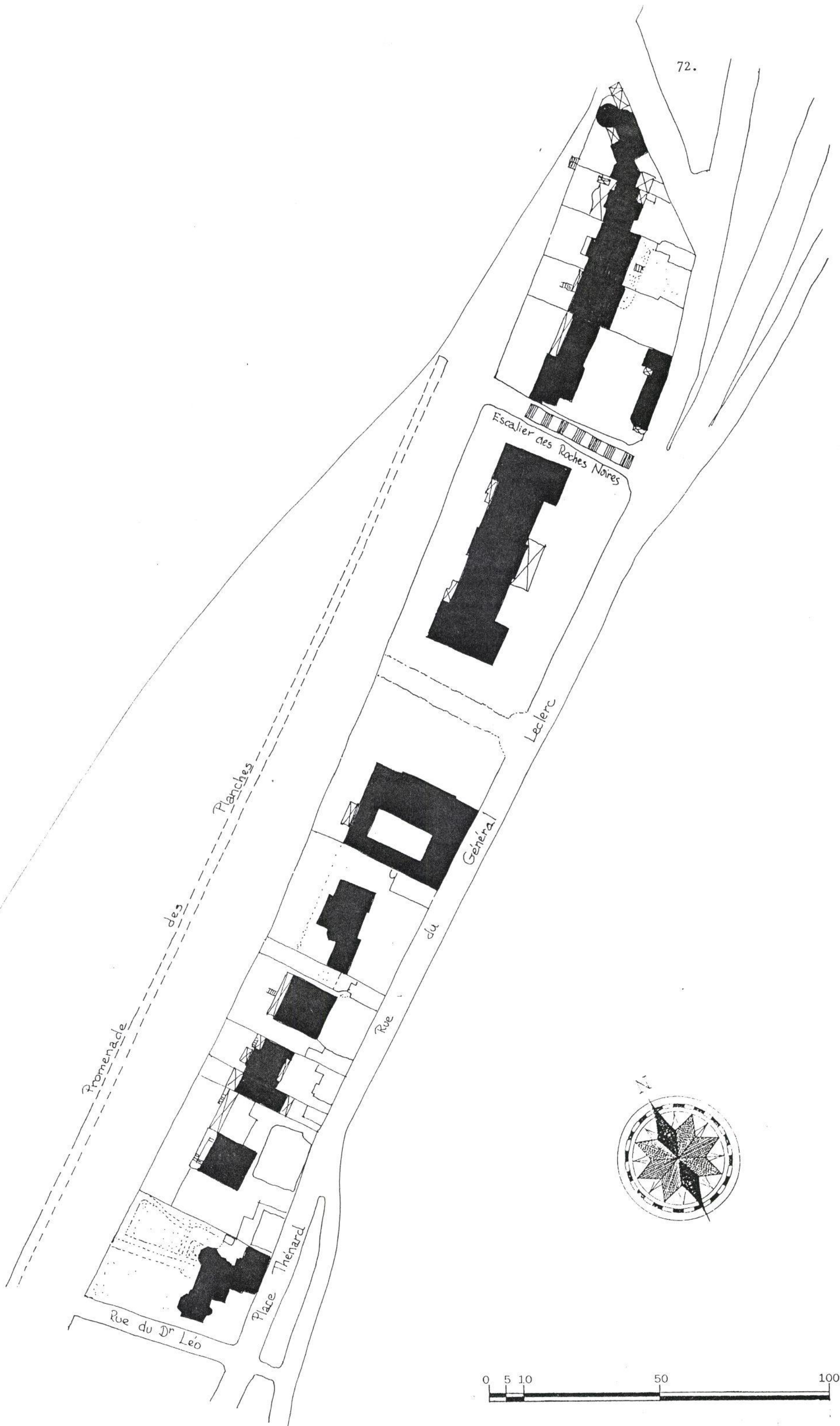


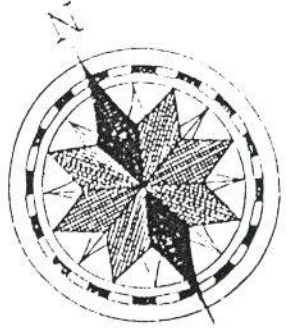
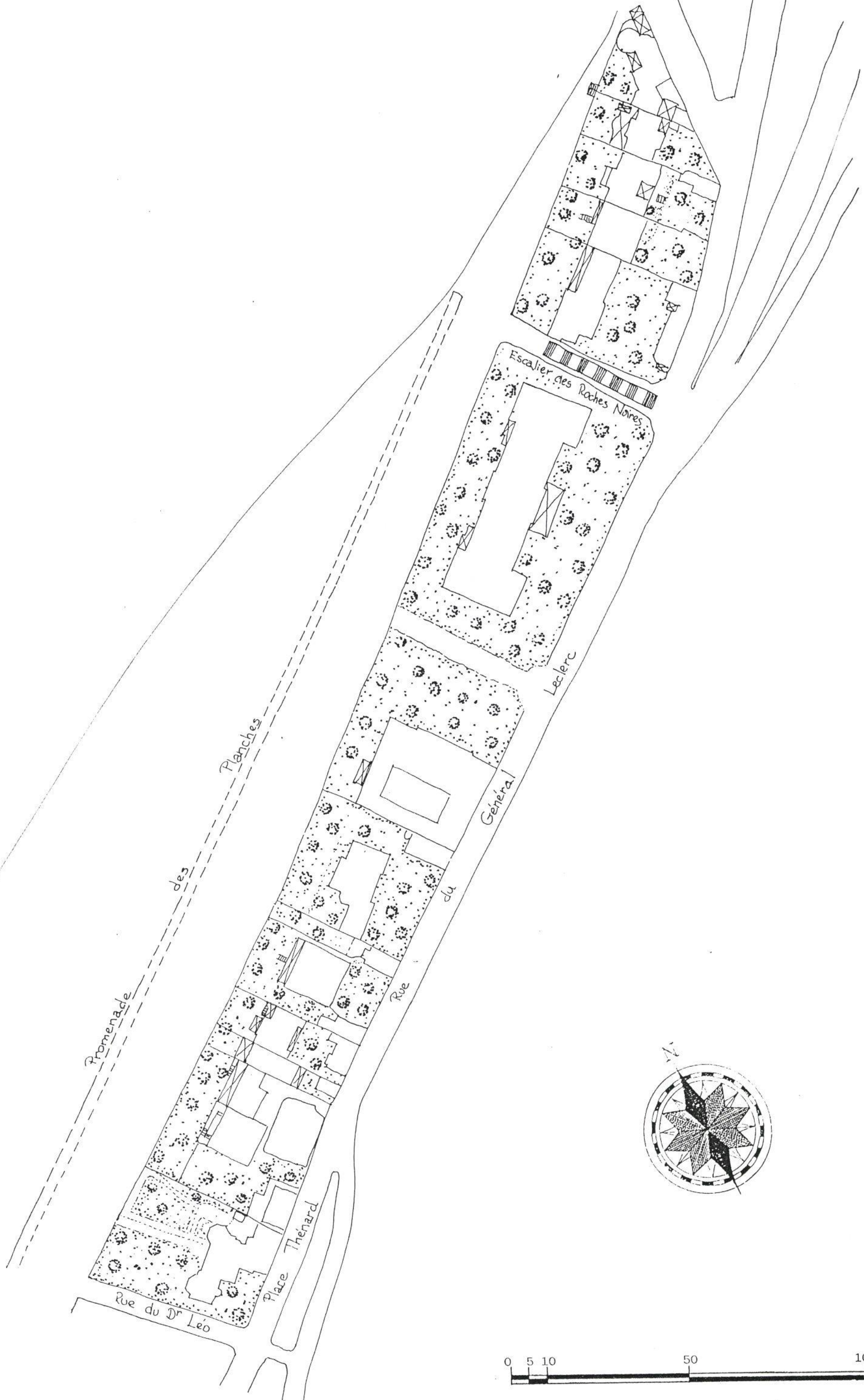
Châ
d'Ague

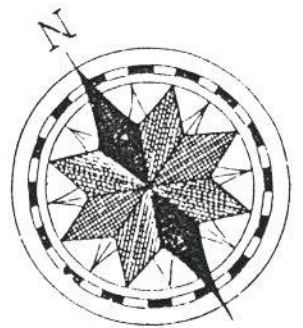
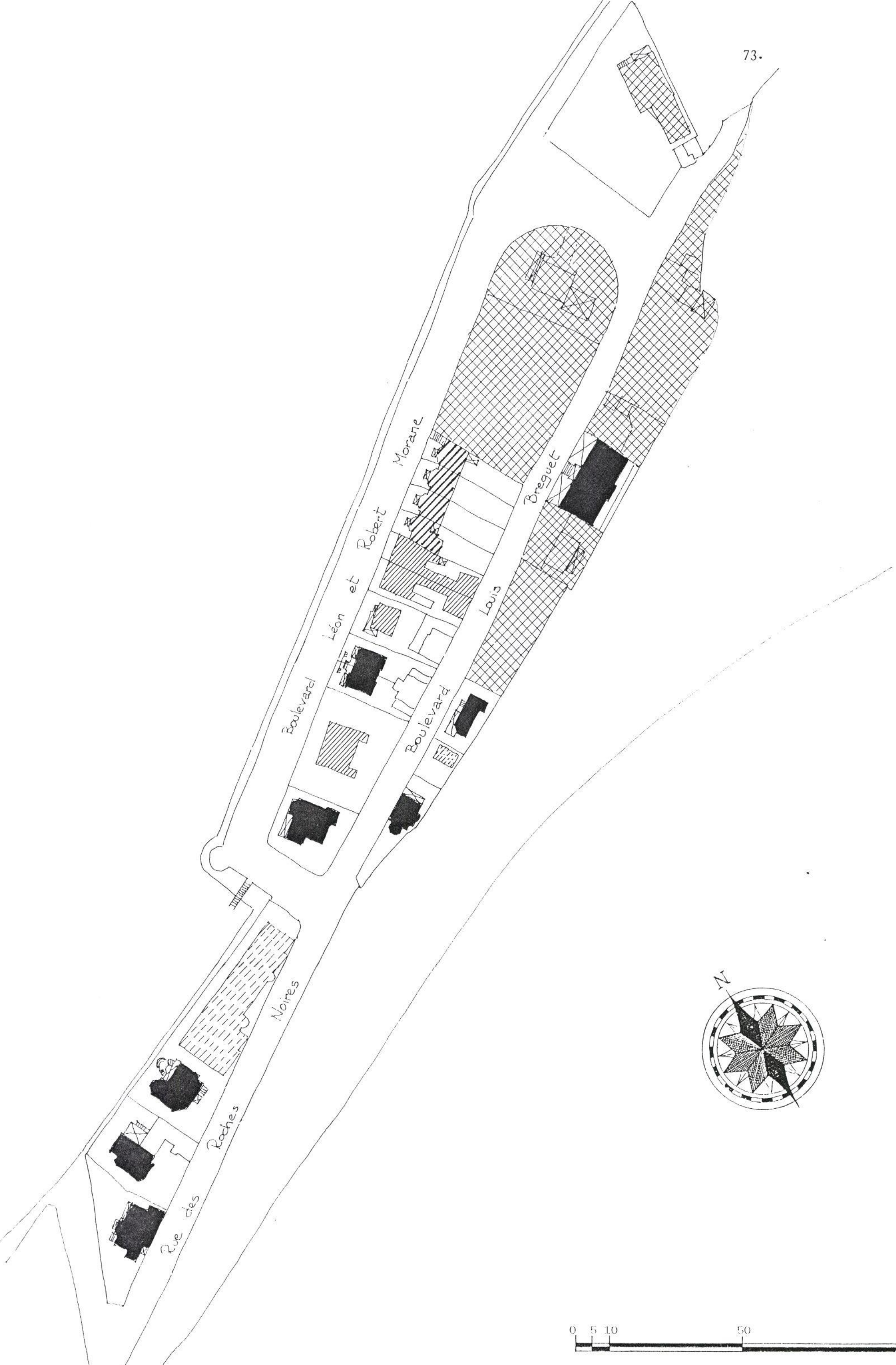


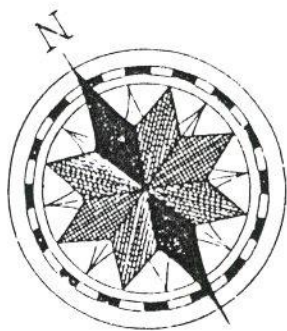
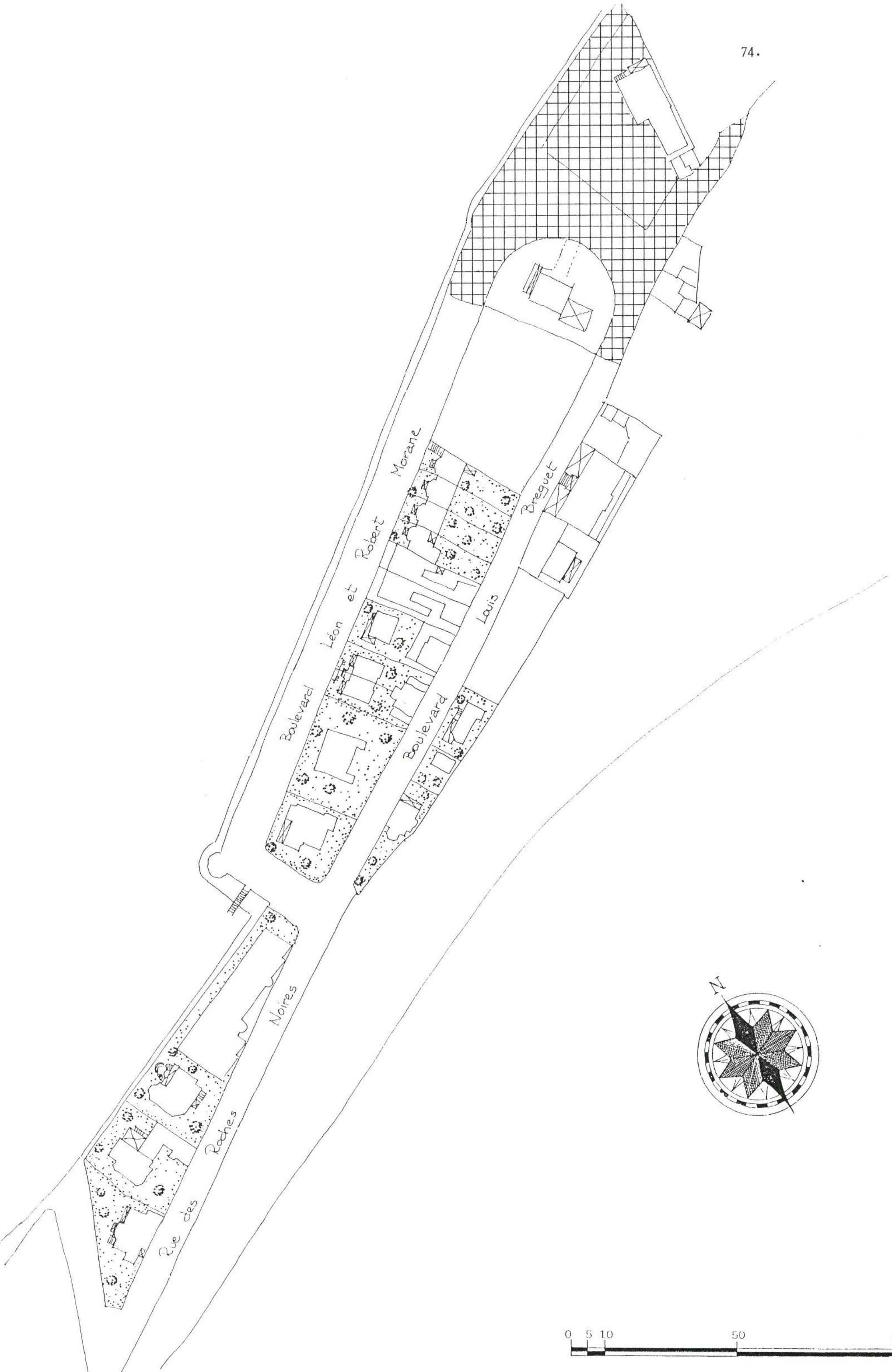


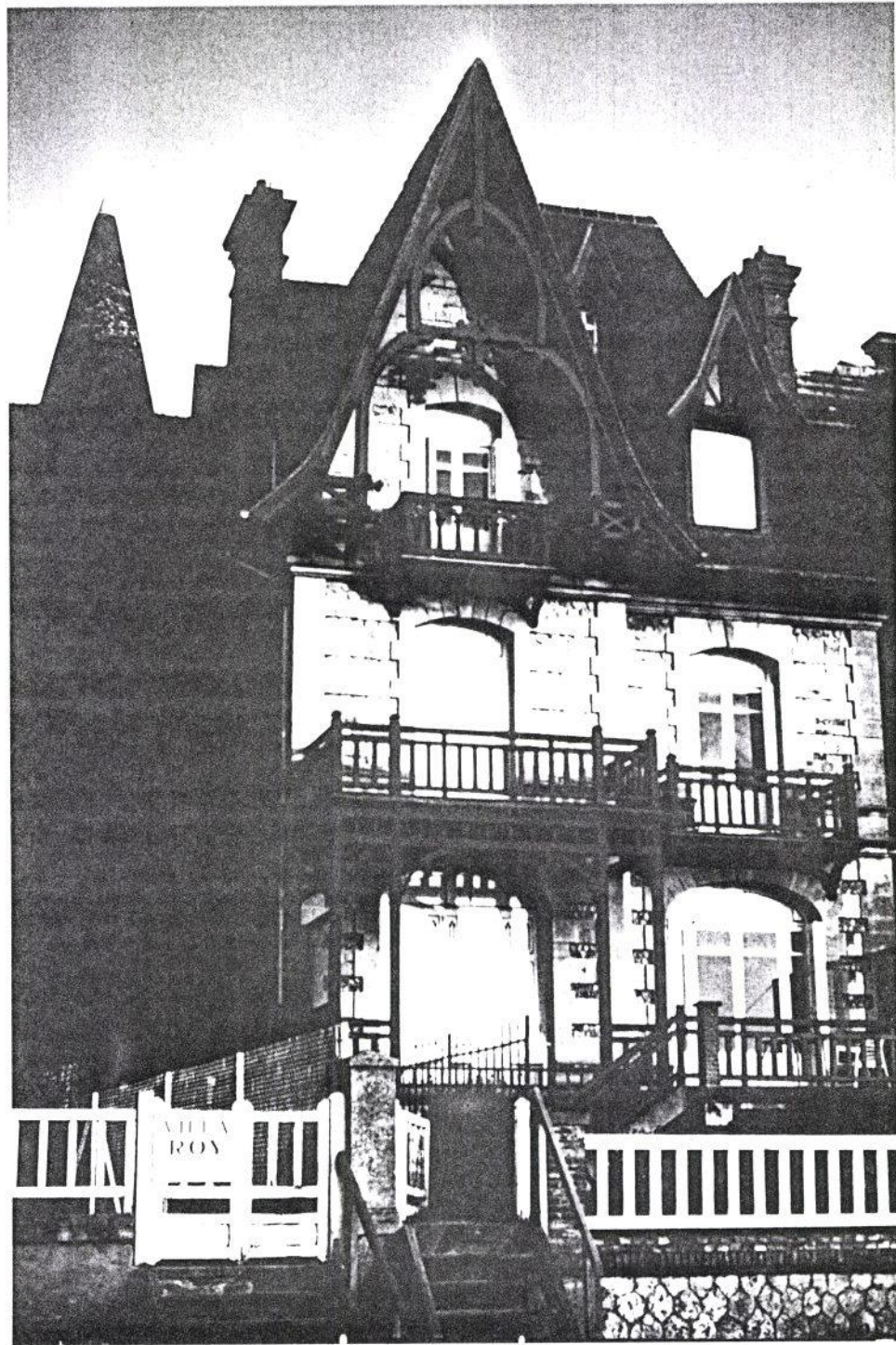








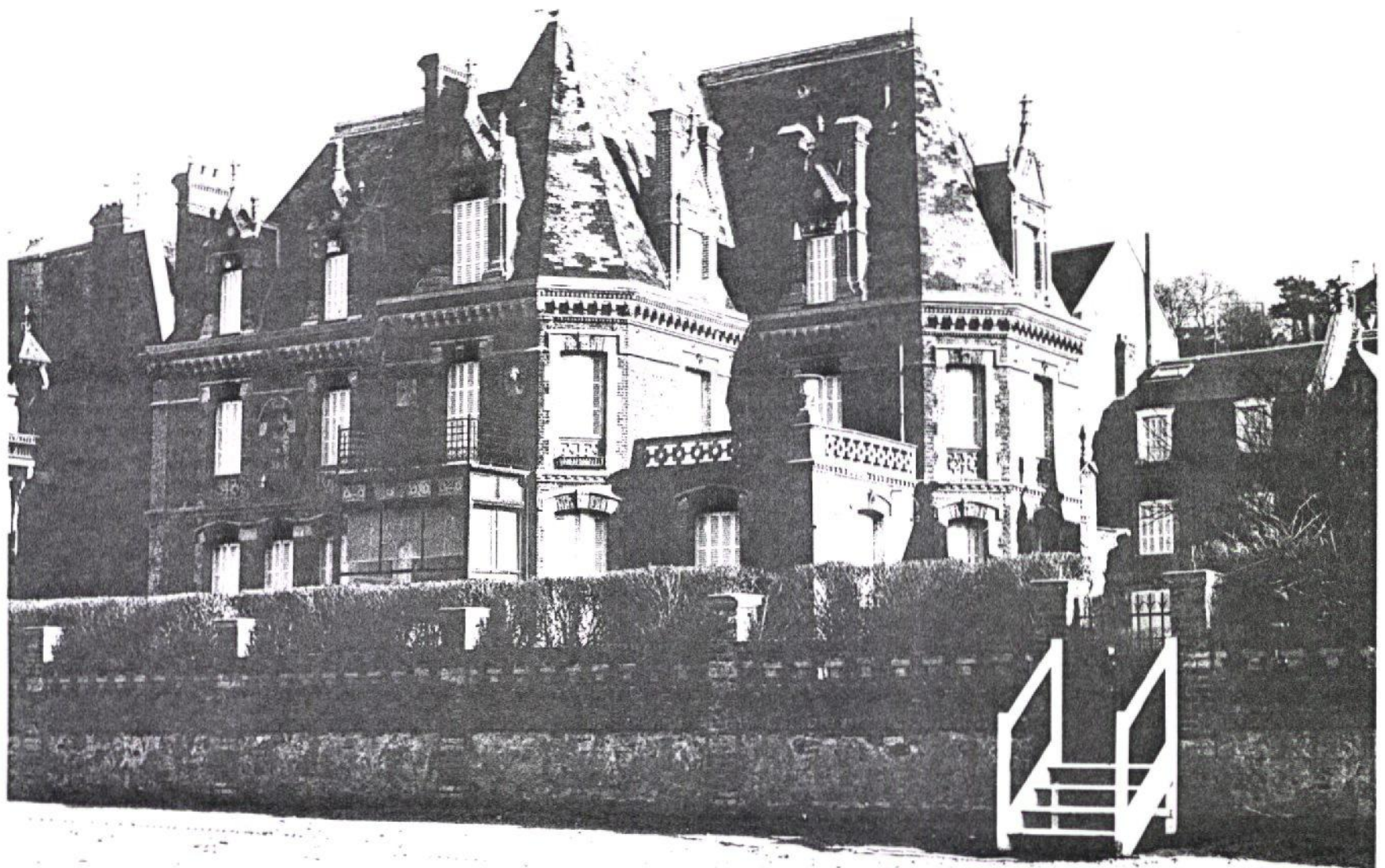




La villa Rcy, ancienne villa du baron Clary, maire de Trouville sous le Second Empire, et la villa voisine. Deux styles couramment repris dans le registre architecturale des Trouville : l'anglo-normand et le néo-Louis XIII.



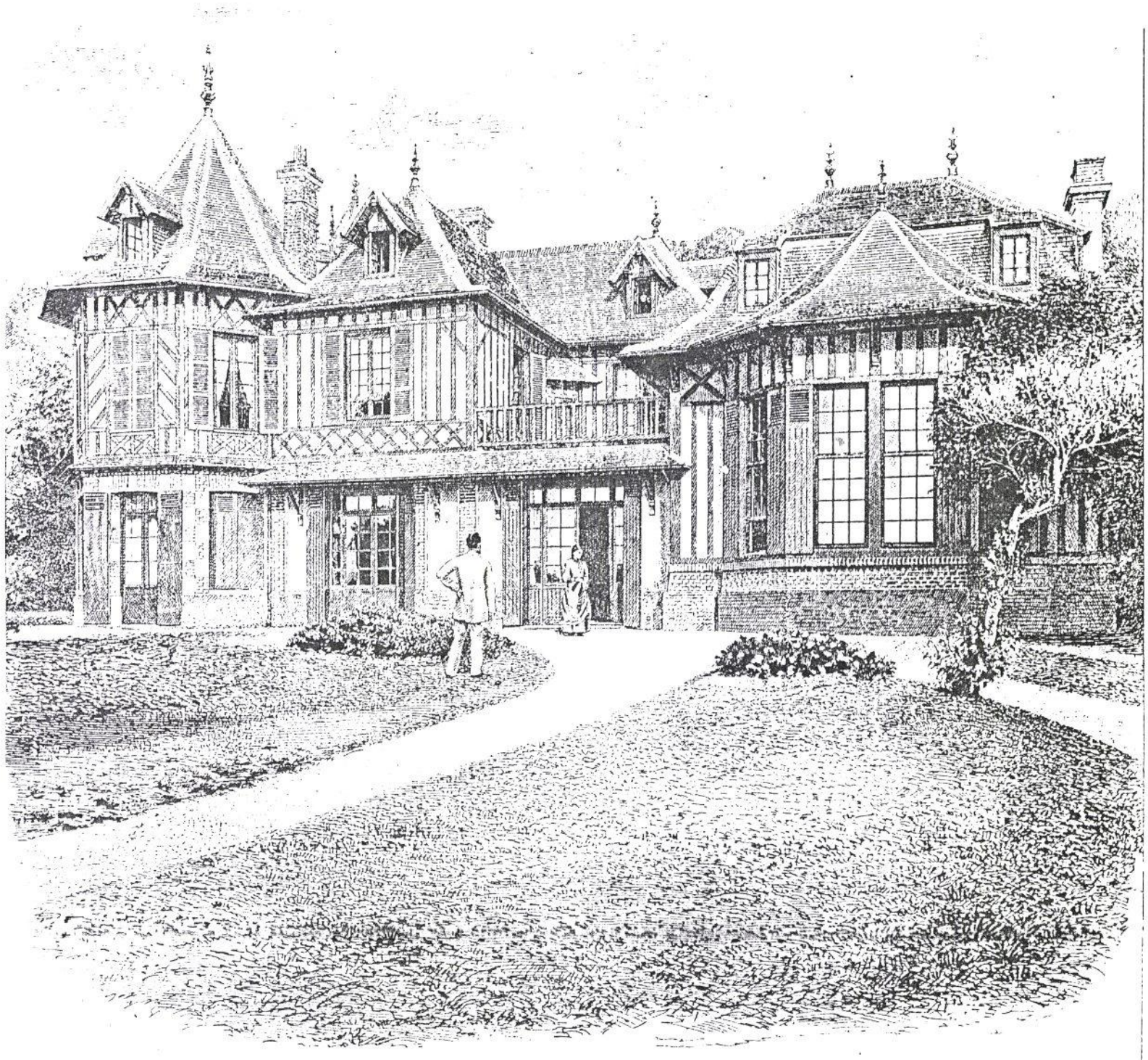
"Les chalets normands" par A. Jory, architecte, construits dans l'opération de lotissement de la propriété Honoré

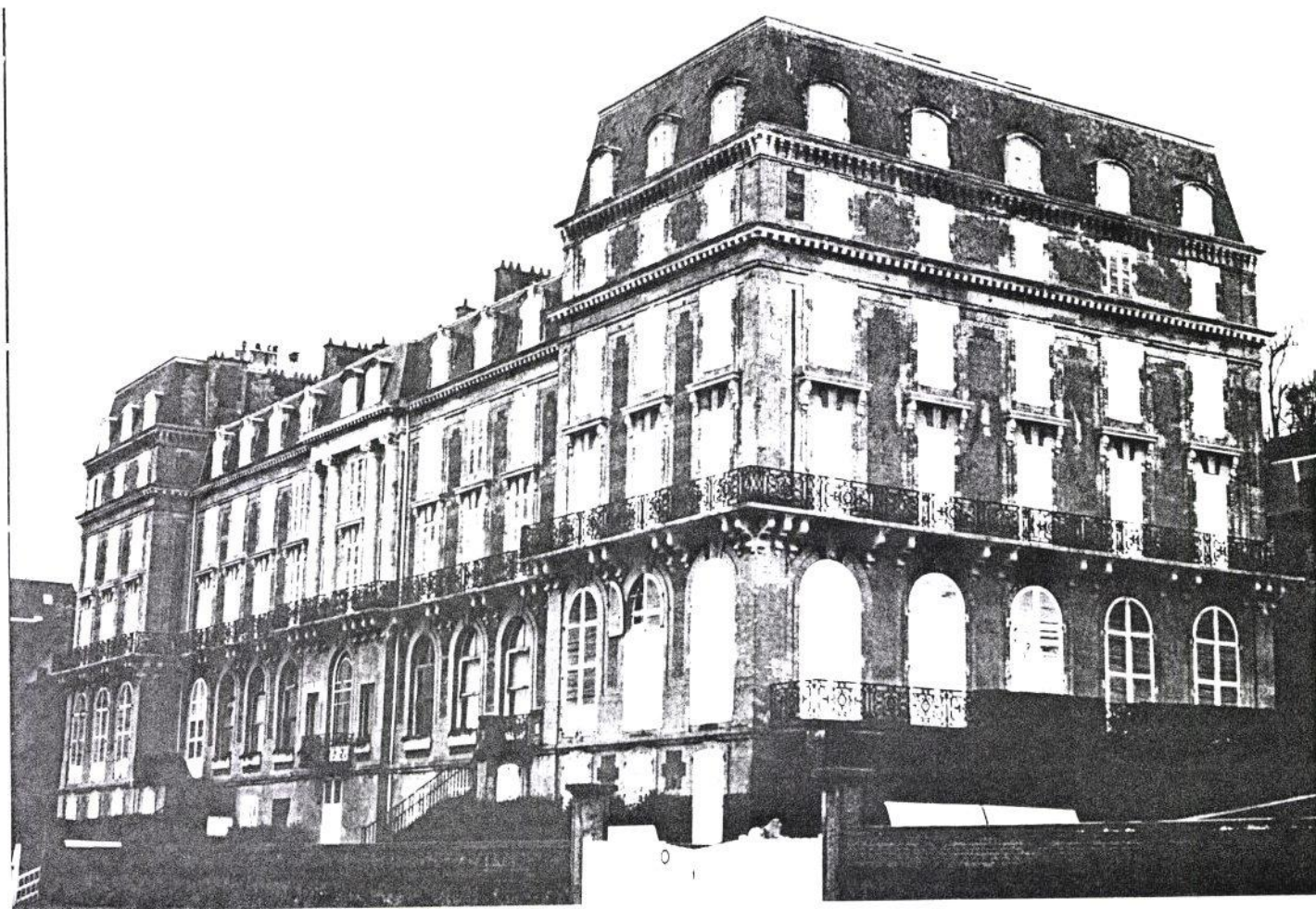


La villa Honoré, autrefois appelée aussi la villa Sidonia (1869)

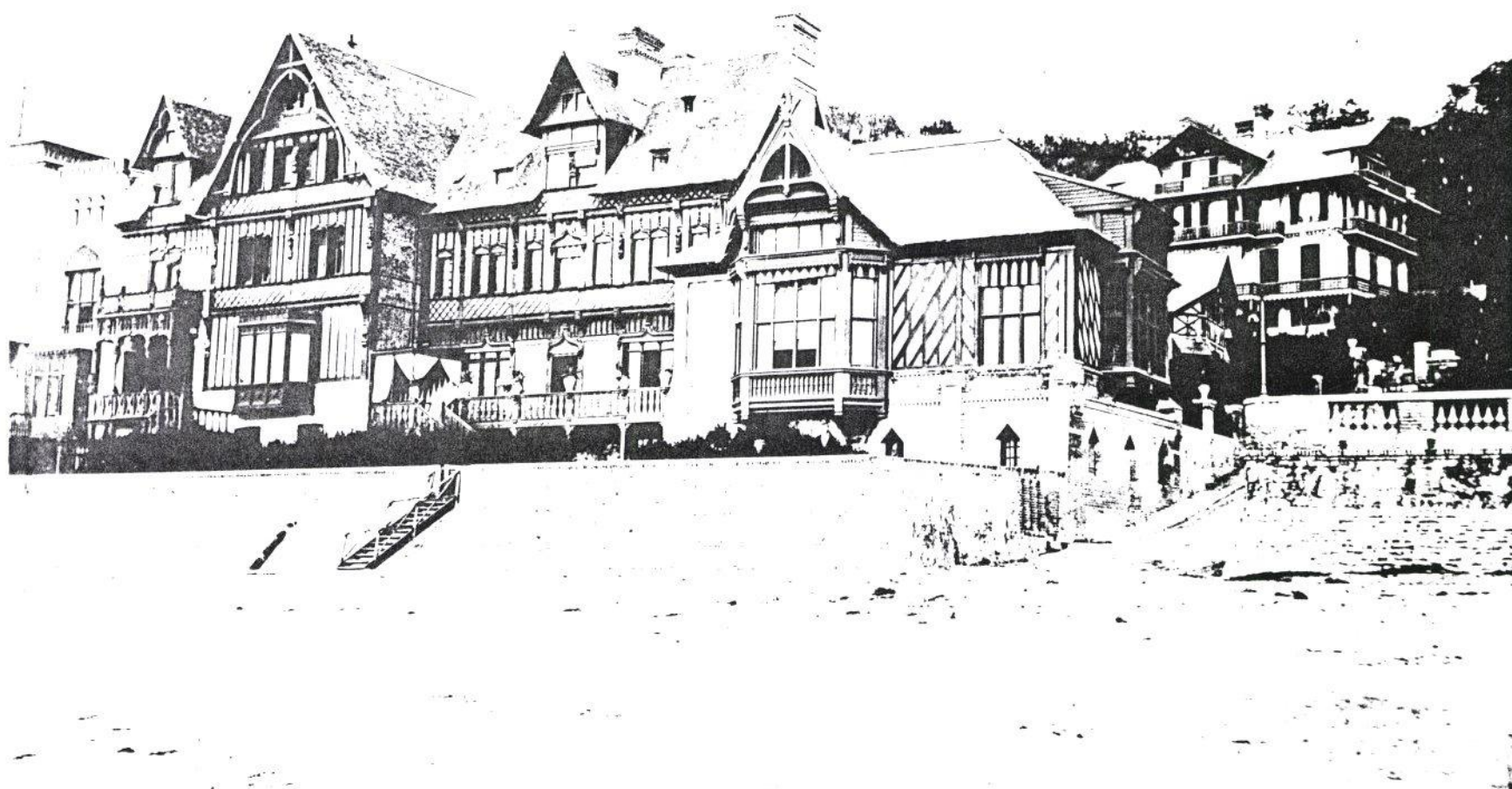


Villa de bord de mer par Baumier, architecte à Caen - 1883
Projet publié dans "Monographie des constructions modernes" de Ragueneau

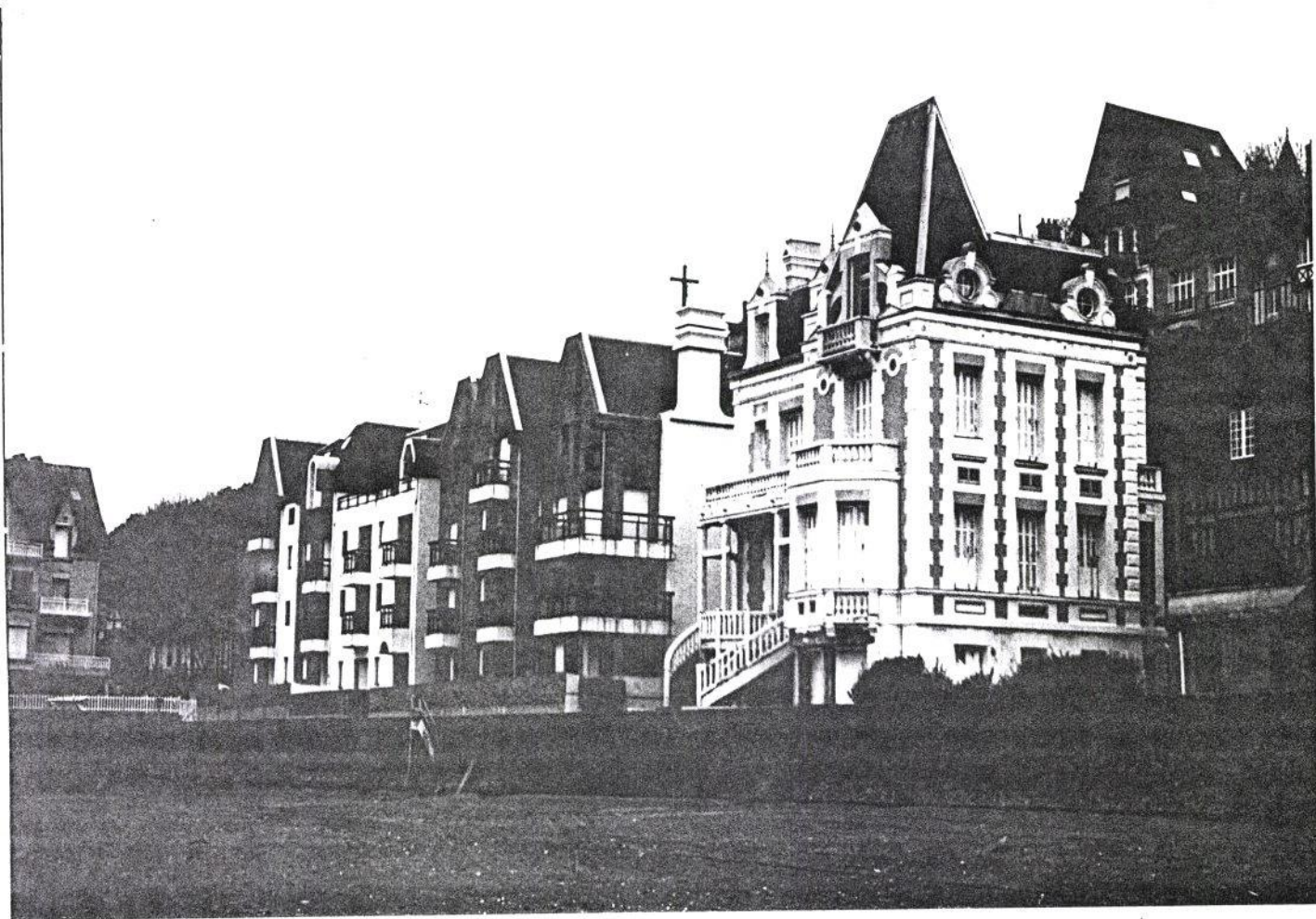




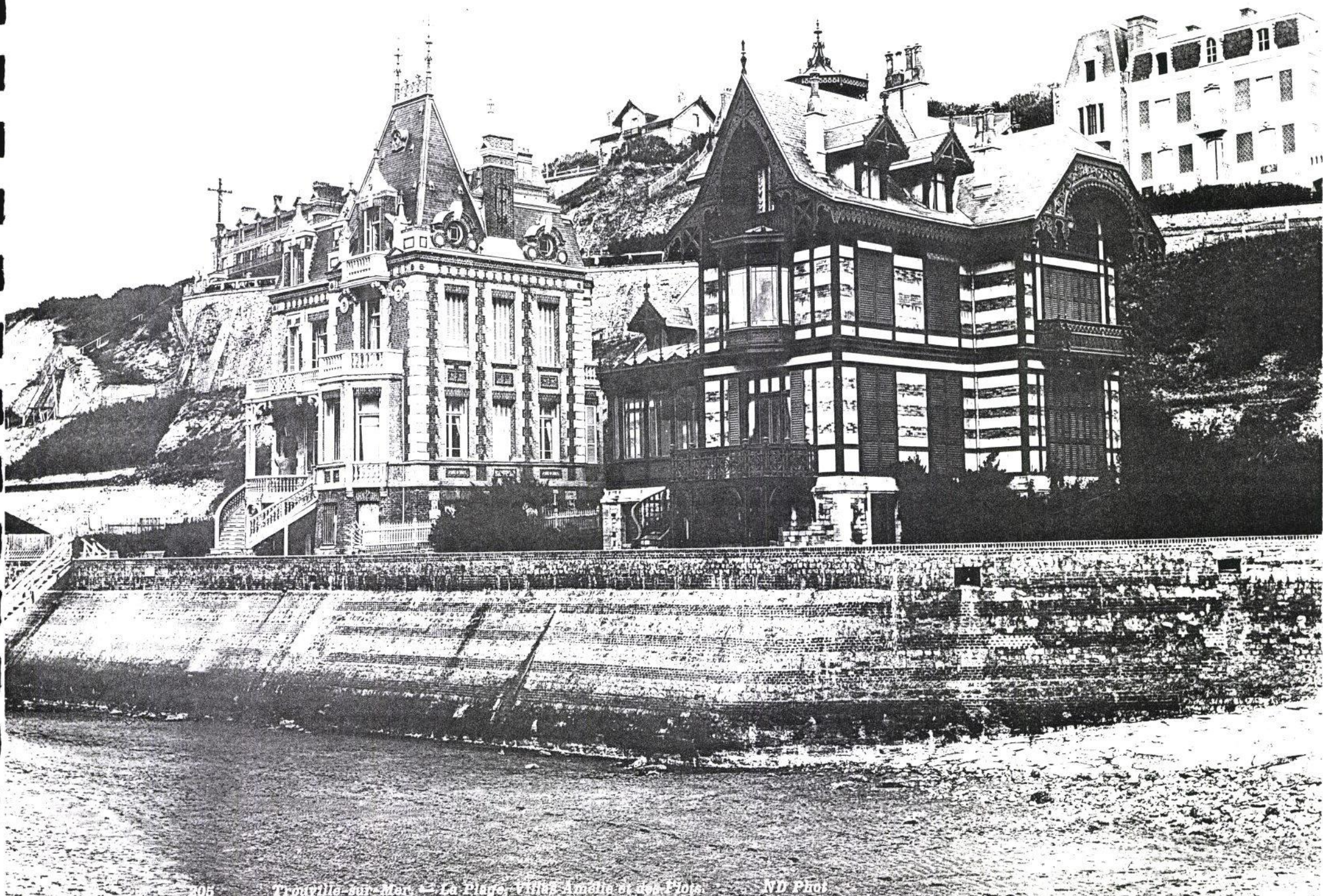
L'hôtel des Roches Noires construit vers 1868



Ensemble de constructions en bord de mer, à pans de bois avec influences néo-gothiques



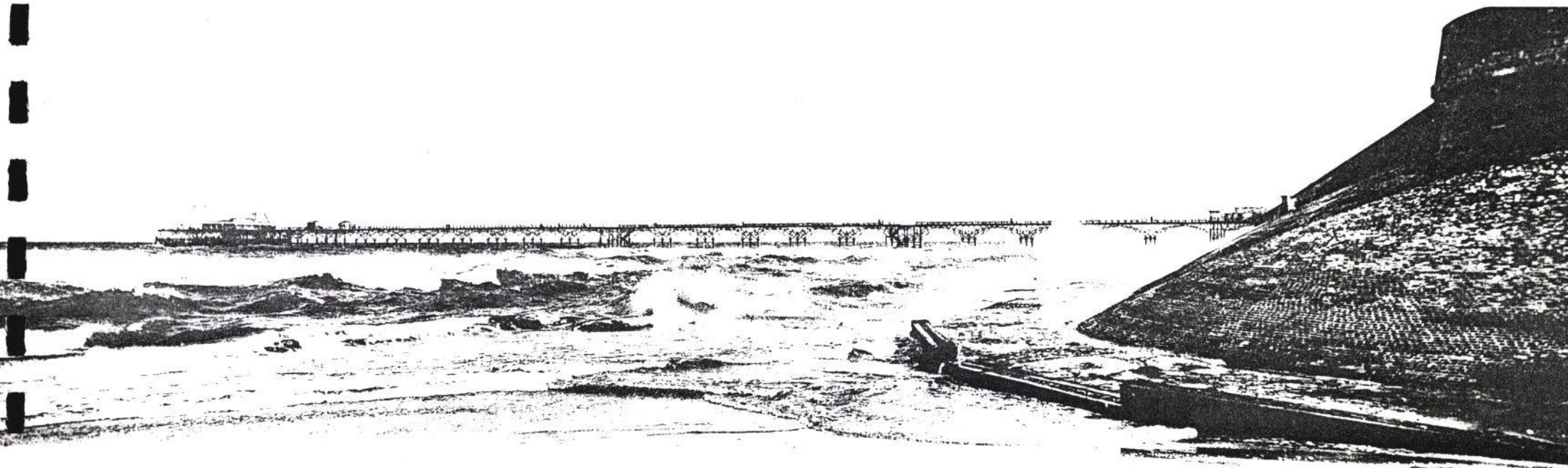
La villa "Les Flots" en 1988 avec la résidence les Flots, ensemble de constructions récentes dont l'architecture et l'implantation des masses ne s'accordent pas avec le principe d'organisation des villas isolées dont l'architecture se réfère généralement à un style passé ou régional avec foule de détails et ornements comme les épis de faîtage, crêtes de faîtage, corniches ouvragées etc comme le montre la vue ancienne ci-dessous.

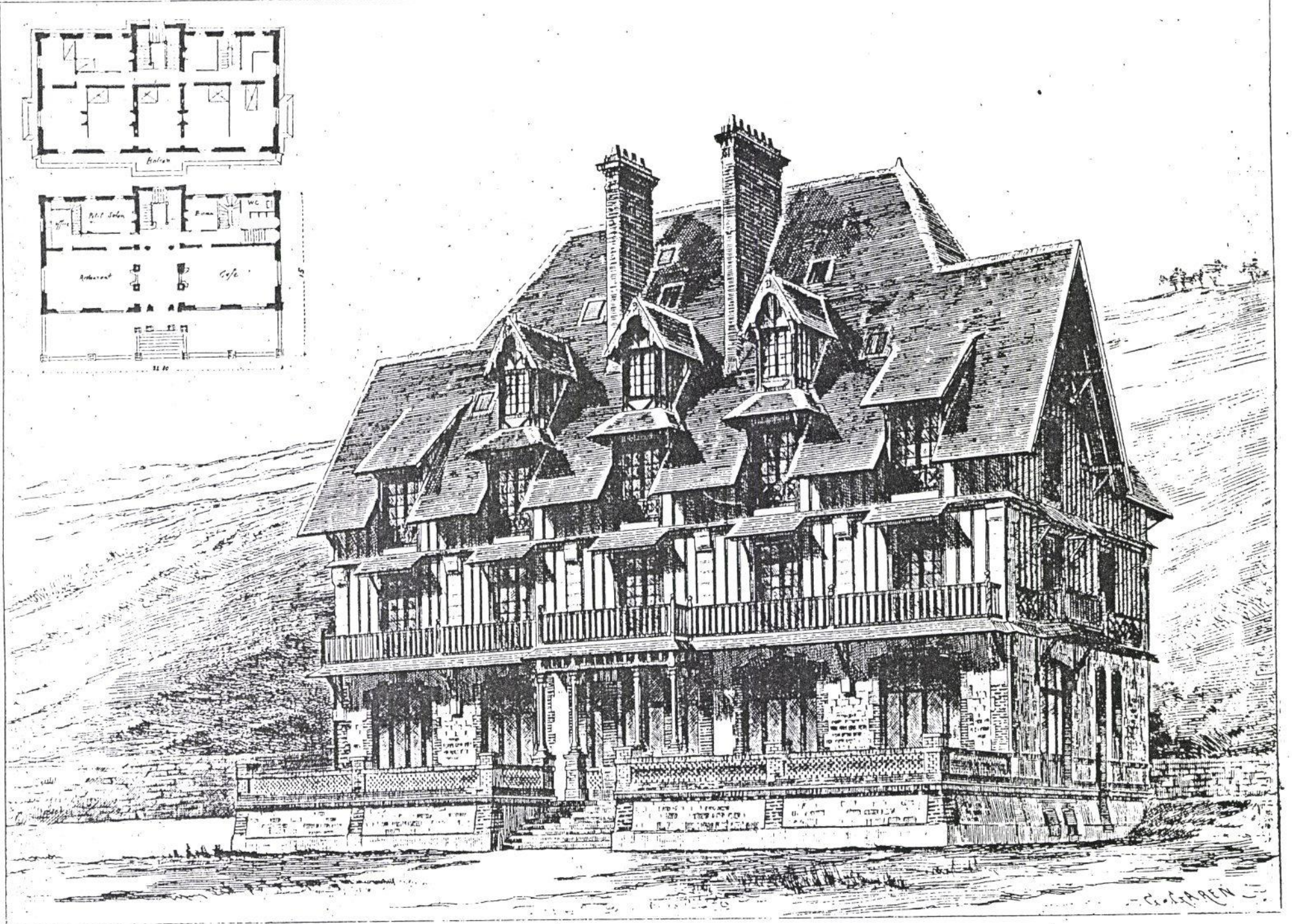




304 TROUVILLE. — La Jolie Promenade — LL.

La jetée promenade construite par Bellingham, président de la Société du Tunnel sous la Manche et le Dr Oliffe en 1889 . Cette jetée était longue de 365mètres, large de 15 mètres avec en bout de promenade un restaurant offrant des vues sur Trouville et les planches. D'une architecture rappelant le dessin de la passerelle des Arts à Paris, la jetée promenade de Trouville était un ouvrage métallique unique en son genre sur la côte atlantique, ouvrage d'art remarquable et malheureusement détruite par les allemands lors de la dernière guerre mondiale. La jetée promenade formait avec les jetées en bois du chenal de la Touques un véritable site technique définissant l'espace et le paysage de la plage de Trouville mais elle exerçait aussi un pôle d'animation à l'extrême nord de la ville qui depuis n'a pas su retrouver d'équivalent.

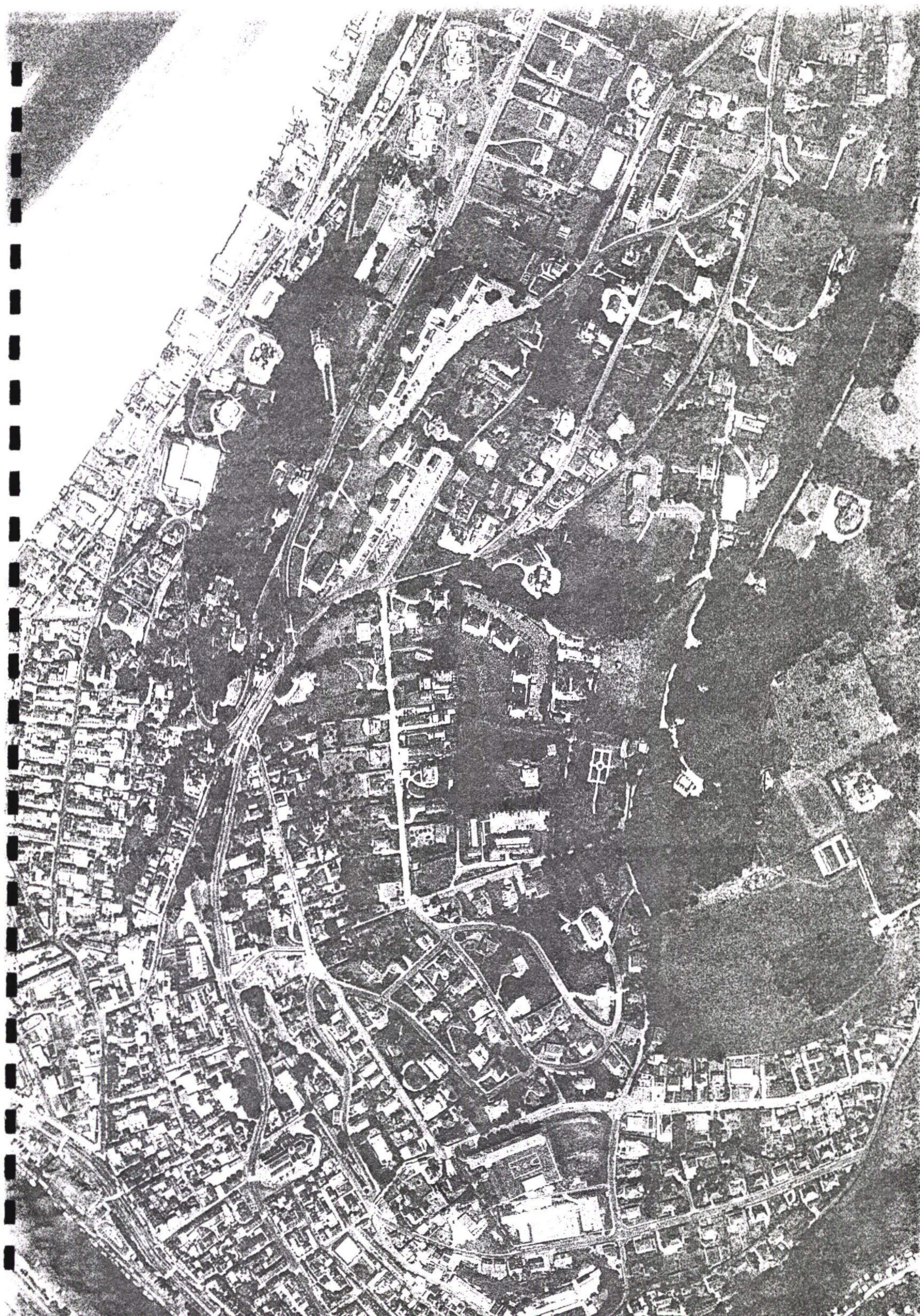


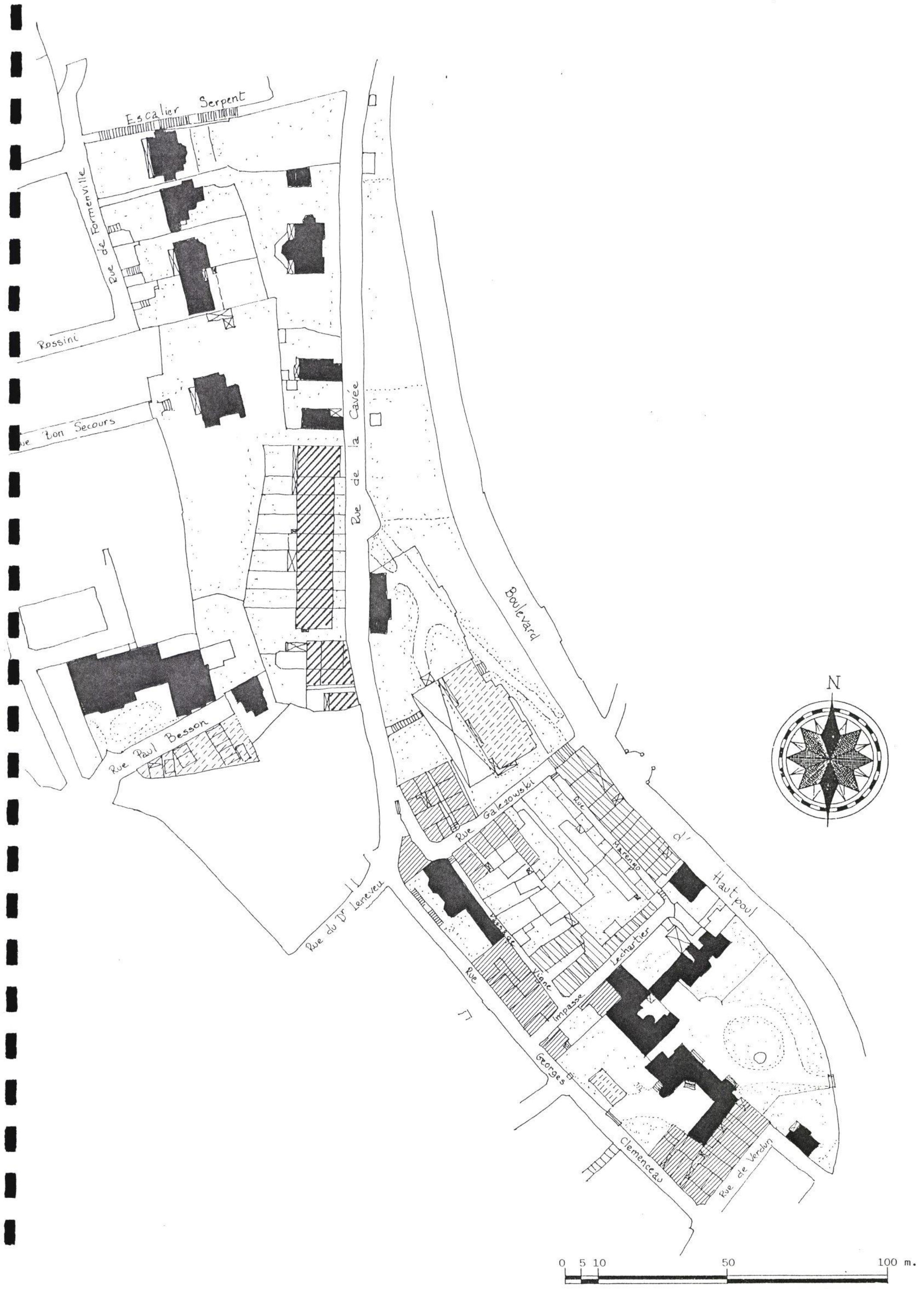


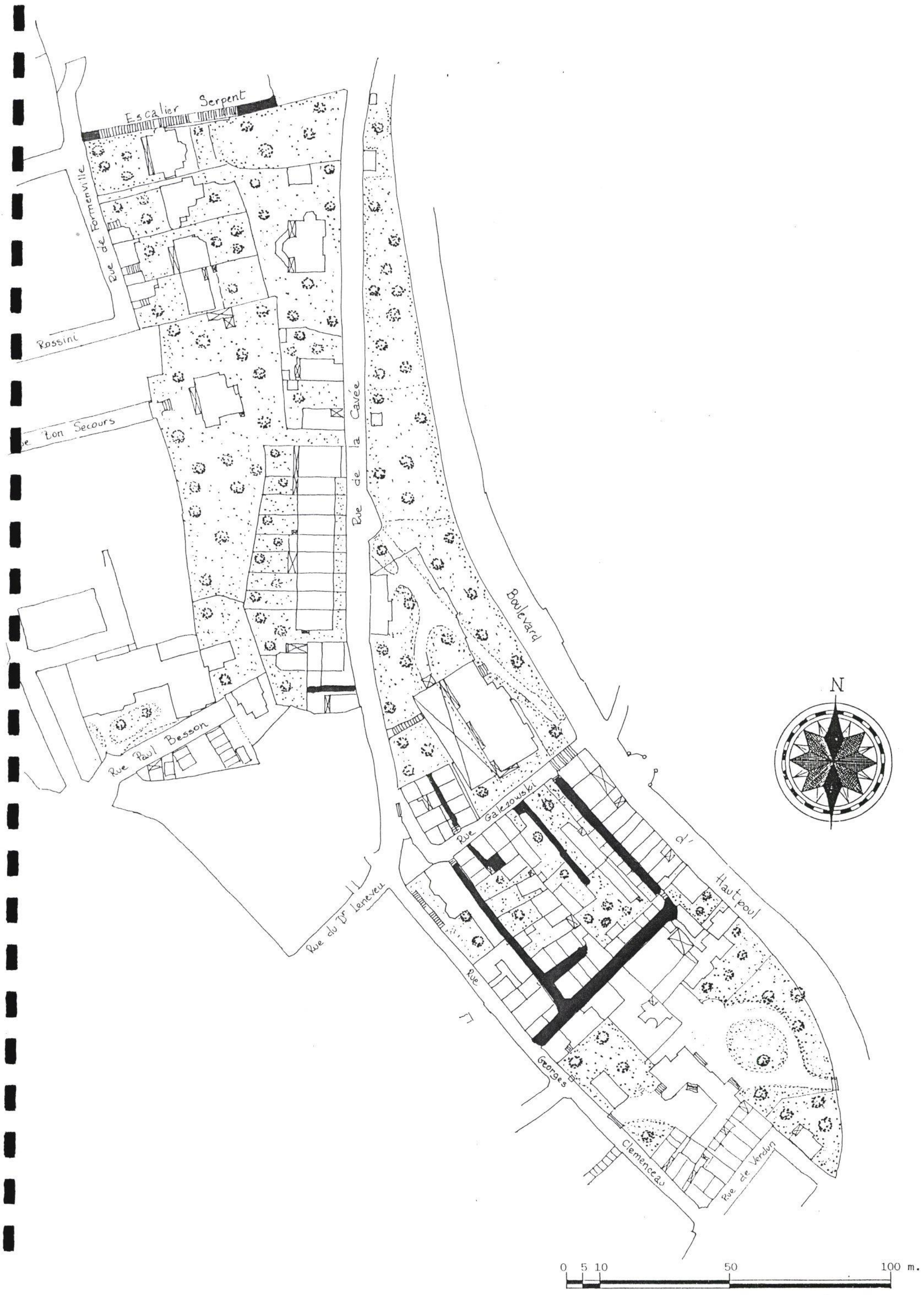
HÔTEL DE LA PLAGE
à Trouville
M. Jory, architecte

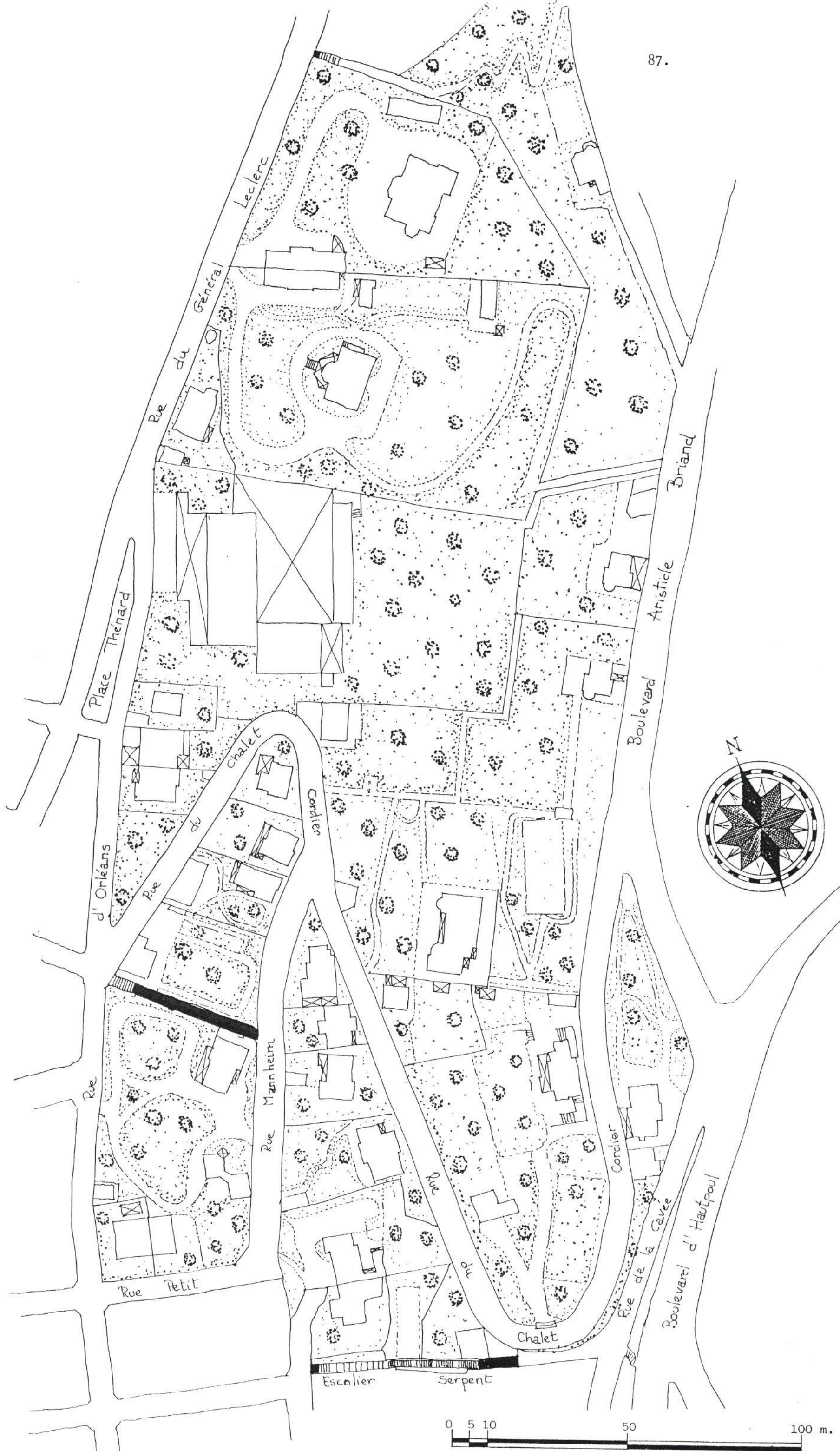


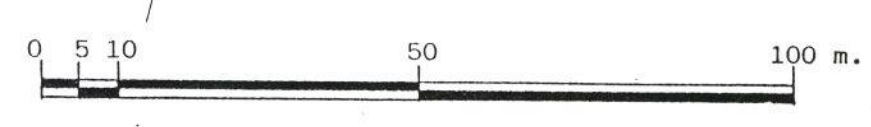
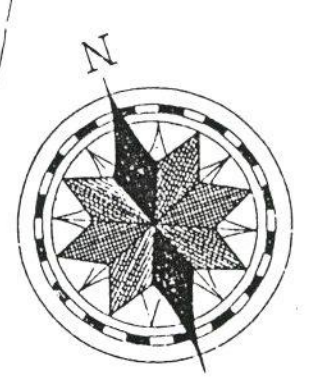
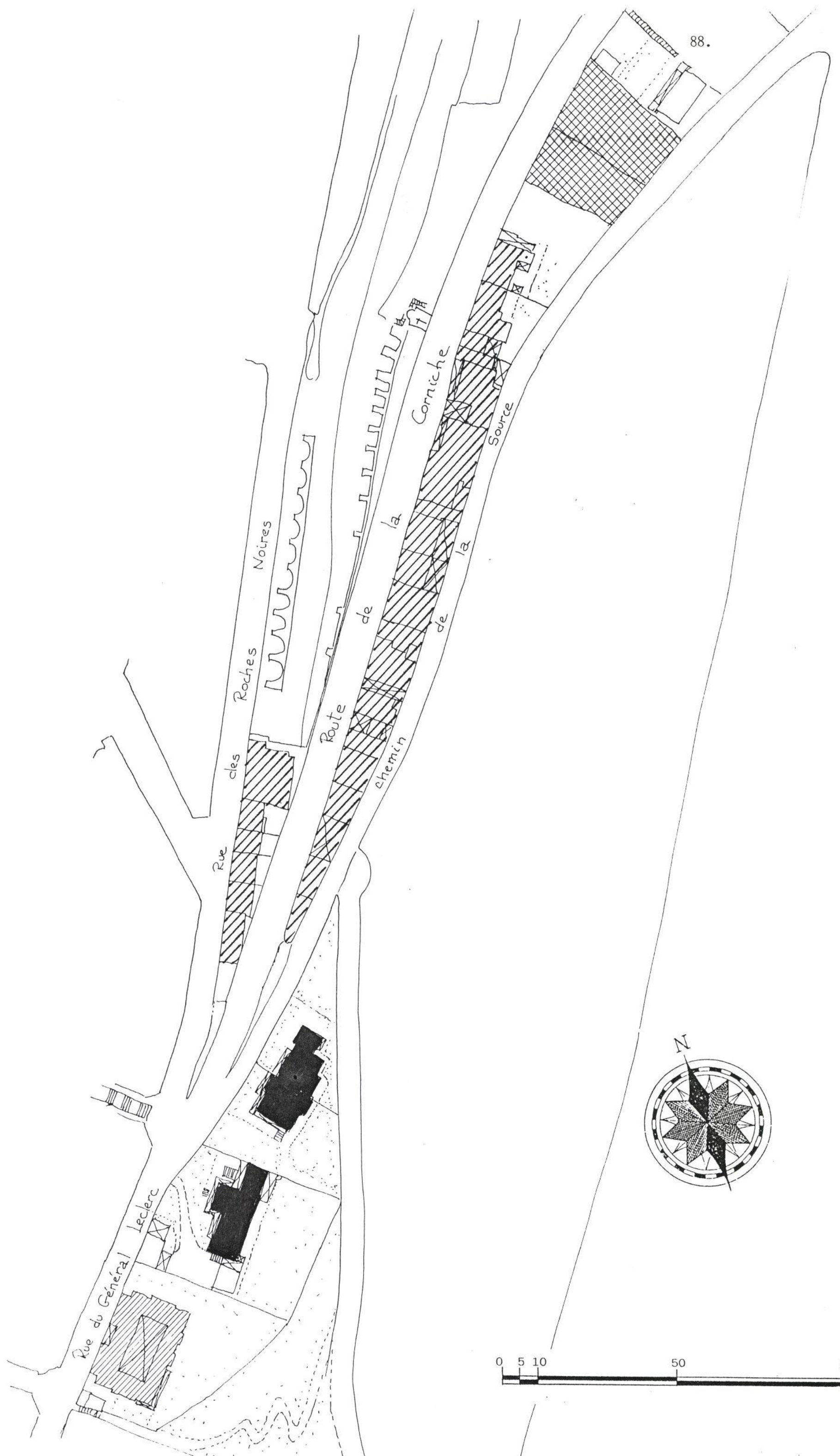
L'hôtel de la Plage, appelé aussi en son temps "le Petit Normandy" ou encore l'hôtel de la Jetée, construit en 1896 par A. Jory, architecte est transformé comme bien d'autres hôtels de Trouville en résidence privée. Son activité était liée à la jetée qui accueillait les voyageurs débarqués du Havre.

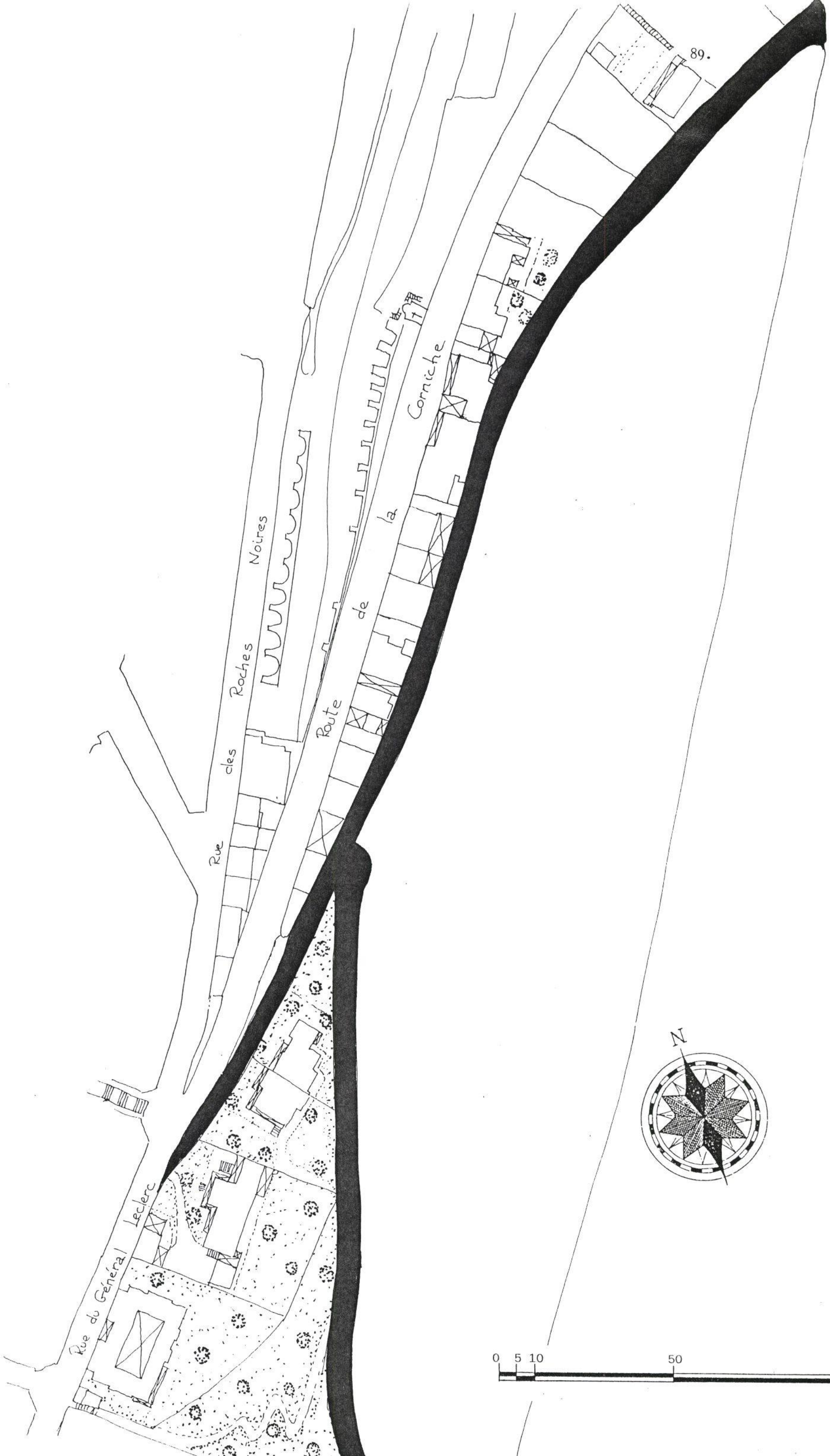








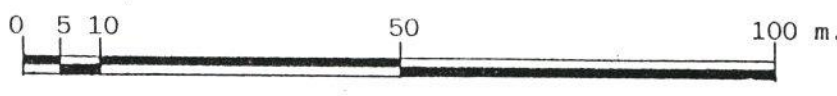
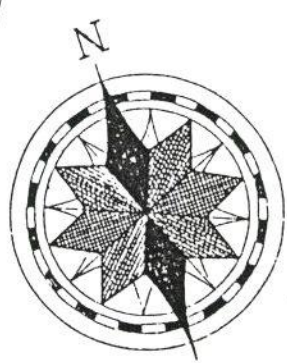




89.

Rue des Roches Noires
Route de la Corniche

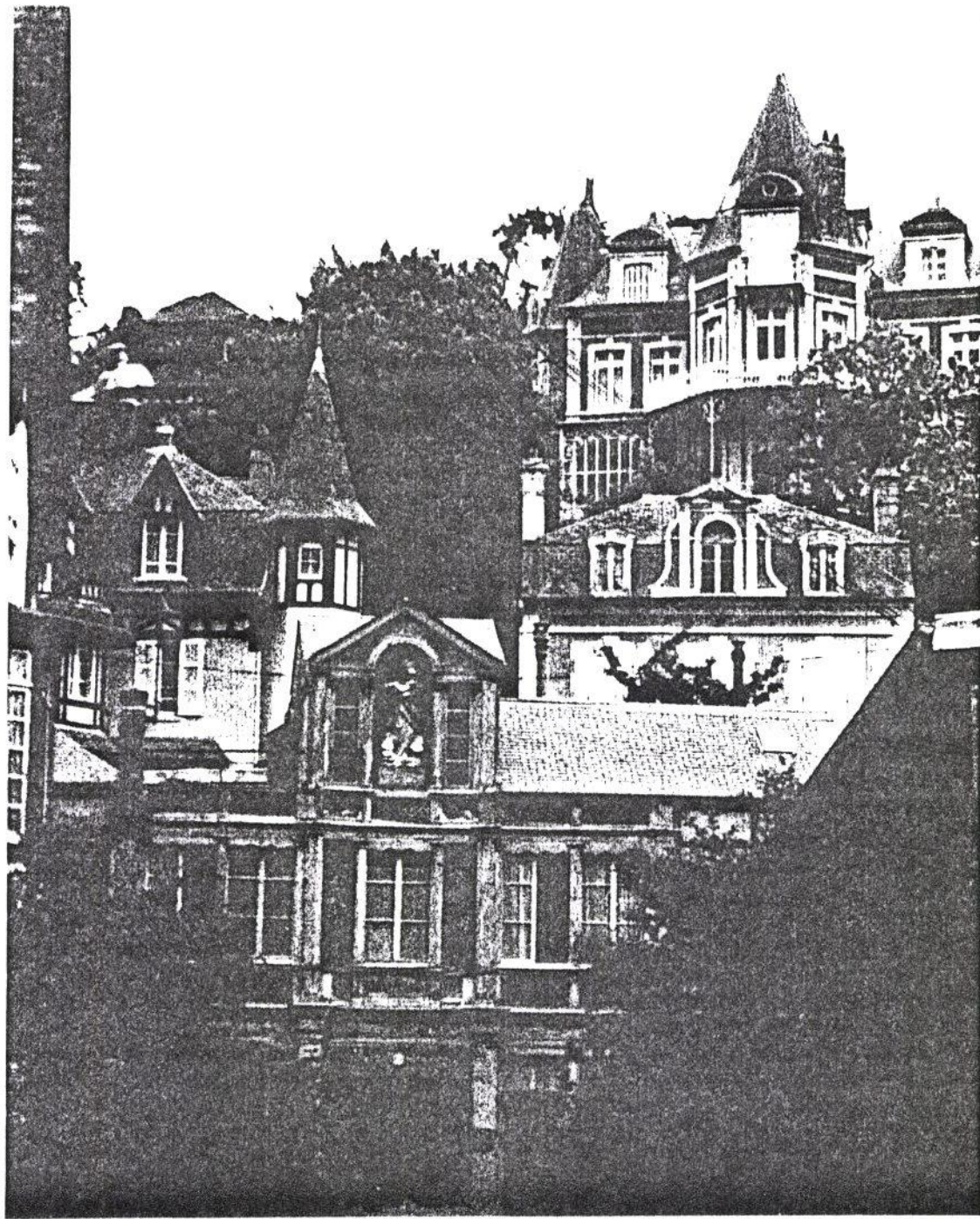
Rue du Général Leclerc



Villa de la corniche,



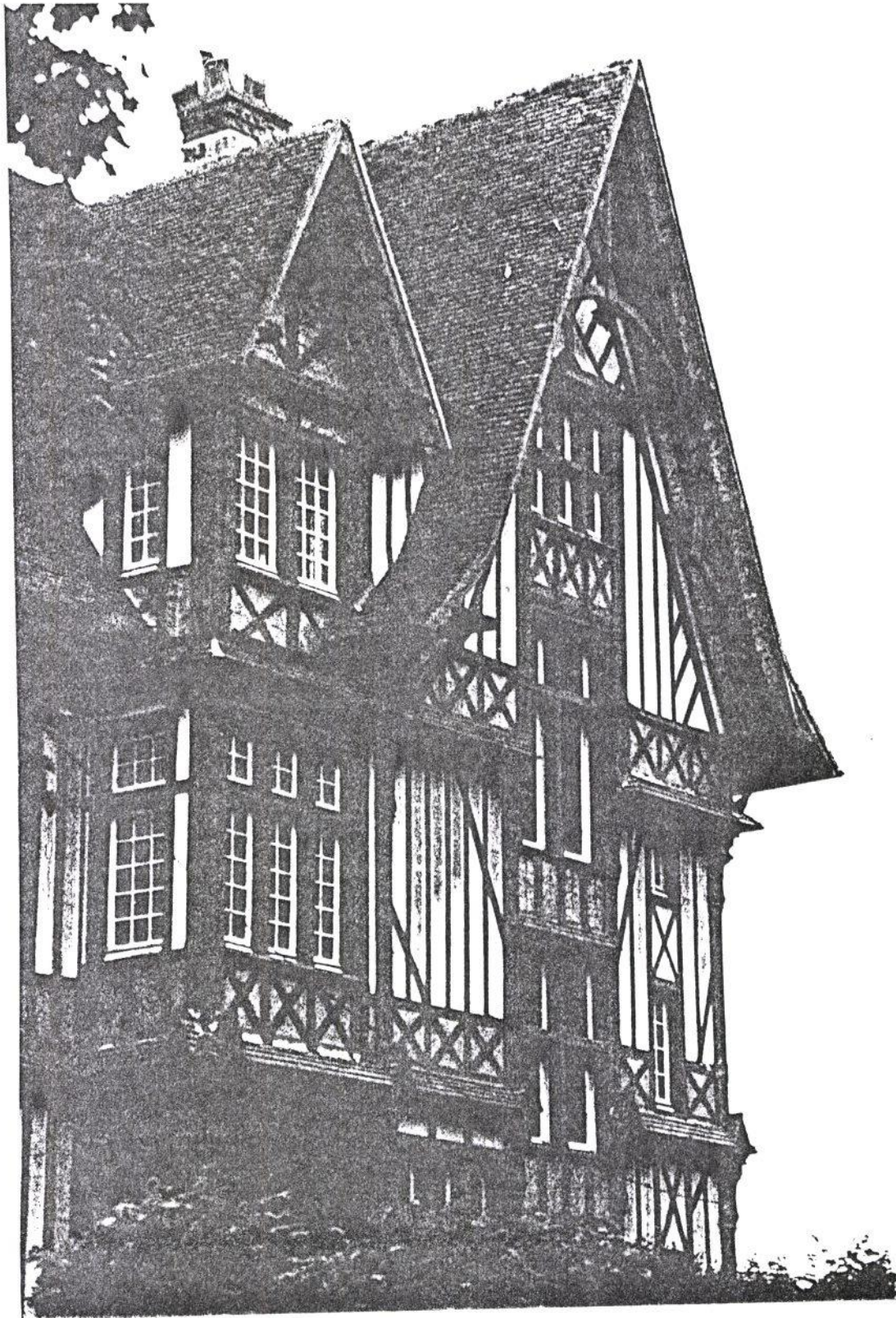
Quelle que soit la configuration géographique du lieu comme ici très escarpé, les solutions architecturales persistent dans leur principe : villas isolées de type eclectique s'appuyant tantôt comme ici sur un soubassement construit, tantôt installées dans des jardins fixés par des plantations importantes qui stabilisent les terres.



Villas de la falaise surplombant le hameau de la Chapelle d'Hennequeville



La villa du Dr Galezowski, l'une des plus anciennes (avant 1846) insérée dans le tissu urbain de Trouville sur les hauteurs de la rue des Bains.



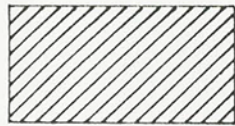

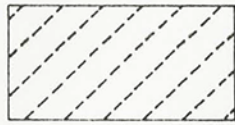



Villa construite lors du lotissement de la propriété Honoré sur les hauteurs des Planches, rue Mannheim



Ancienne écuries de la villa Honoré, aujourd'hui attachée à une nouvelle propriété.

I. LE BATI

- I.1  Constructions remarquables par leur caractère architectural, esthétique et/ou historique à conserver et faisant l'objet de prescriptions architecturales particulières reprises dans le cahier de recommandations.
- I.2  Ensemble urbain remarquable par la qualité de l'alignement, la typologie particulière à conserver selon les prescriptions architecturales générales ou particulières.
- I.3  Constructions faisant l'objet de prescriptions conservatoires générales reprises dans le cahier de recommandations.
- I.4  Constructions devant faire l'objet d'une opération de réhabilitation, de reconstruction ou d'amélioration de la qualité du bâti et des conditions de viabilité devant se conformer aux prescriptions générales.
- I.5  Constructions pouvant être substituées ou supprimées pour des raisons architecturales, urbaines et/ou historiques, les substitutions devant se conformer aux prescriptions générales.
- I.6  Zone d'intervention architecturale et urbaine devant faire l'objet d'une consultation concertée définie dans le cahier de recommandations.

II. LES ESPACES PUBLICS ET LES JARDINS PRIVES

- II.1  Alignement à conserver
- II.2  Passages, impasses et ruelles à conserver dans leur tracé.
- II.3  Jardins, plantations, arbres de haute tige à conserver.
- II.4  Plantations de haute tige à créer
- II.5  Espaces publics à réaménager et devant faire l'objet d'une consultation concertée définie dans le cahier de recommandations.

CAHIER DE RECOMMANDATIONS

LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES GENERALES

Elles couvrent l'ensemble du bâti traditionnel et généralement modeste de Trouville et regroupent des caractères généraux concernant :

- le gabarit
- les matériaux
- les couleurs
- la forme et les dimensions des baies
- le volume des toitures
- les accessoires (garde-corps, frises, épis de faitages etc)

1. Le gabarit

Toutes constructions ou transformations comprises dans la zone couverte par les prescriptions conservatoires générales (I.3), doivent se référer au gabarit des constructions mitoyennes et avoisinantes. Généralement de deux à trois niveaux (sauf sur le boulevard Fernand Moureaux où certaines constructions atteignent 4 voire 5 niveaux), le gabarit des constructions devra être fixé par la hauteur des corniches mitoyennes, avec une variation admise de l'une par rapport à l'autre de 1 mètre supérieur ou inférieur à la cote voisine.

En plan, le gabarit est tributaire de la parcelle. Toute construction nouvelle dans la zone définie par les prescriptions générales doit soit respecter la division parcellaire existante, soit en cas de regroupement de parcelles, donner par le dessin des façades l'impression de rythme des parcelles antérieures ou d'un rythme ne pouvant excéder de 20% la largeur des parcelles anciennes ou des parcelles formant le vis-à-vis du front de rue.

2. Les matériaux

Les constructions traditionnelles du tissu urbain de Trouville sont généralement en briques, parfois parées d'enduit tantôt monochrome, tantôt imitant le pan de bois ou les motifs de briques et pierres.

Toute construction ou transformation dans la zone I.3 devra se référer à cette technique.

3. Les couleurs

Les dominantes de Trouville sont liées aux matériaux de la brique - soit le rouge soit l'ocre - appareillées en bichromie pour marquer les encadrements de fenêtres, de portes de chaînages d'angle etc.

Les enduits devront reprendre la gamme des couleurs liées à la brique ou s'ils sont monochrome, adopter la gamme des demi-teintes : beige, ocre, rose, etc.

Le dessin en "faux" (briques et pierres, pan de bois etc), peint sur les façades peut être admis pour autant que les tonalités choisies soient les plus proches de la réalité du matériau imité.

4. Formes et dimensions des baies

Les baies et ouvertures (portes ou fenêtres) seront de forme rectangulaire, la plus grande hauteur placée dans le sens vertical.

Elles seront systématiquement marquée par un encadrement d'une valeur d'une brique et demi, en saillie de minimum 1,5 cm.

Cet encadrement pourra être enduit, peint en fausse brique ou simplement pris dans l'ensemble des matériaux choisis pour le traitement de la façade.

Les huisseries et menuiseries seront en bois peint en blanc ou monochrome.

5. Les toitures

Elles sont et devront être à versants, avec une pente minimum de 45°, parfois avec brisis soit avec larmiers soit avec pignons sur rue.

Pour les constructions à pans de bois, il est fait recours aux tuiles plates, pour les constructions en briques, à l'ardoise.

Elles peuvent être équipées de lucarnes (chien assis, oeil de boeuf, etc) en bois, avec meneaux peints.

6. Les éléments de décor et accessoires

Les fenêtres seront équipées de volets en bois à persienne ou battant plein.

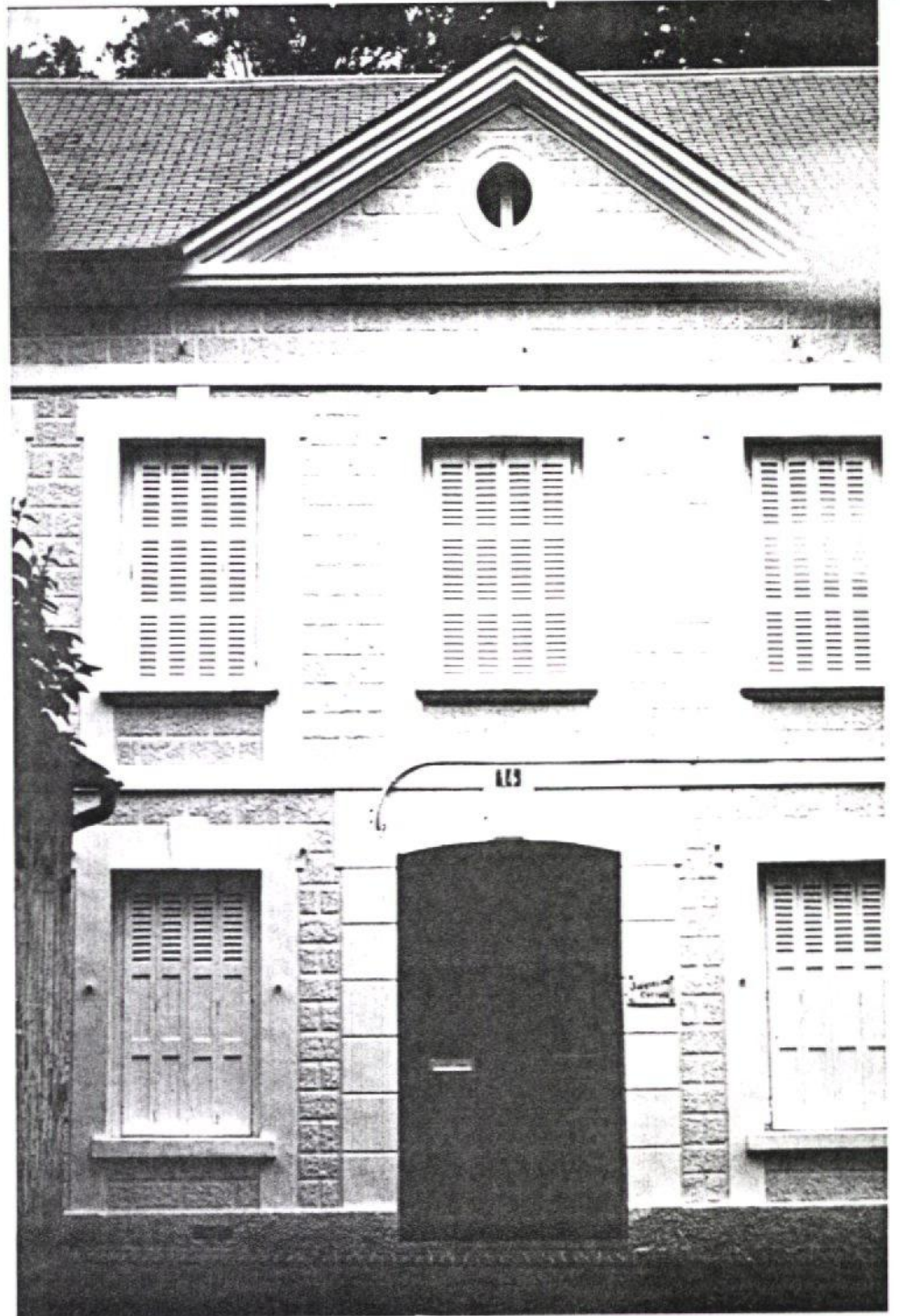
Les balustrades et garde-corps auront un dessin simple et traditionnel adapté au matériau choisi, le bois ou la ferronnerie.

Des éléments de décors en briques vernissées ou des modénatures particulières en appareillage de briques pourront agrémenter les façades.

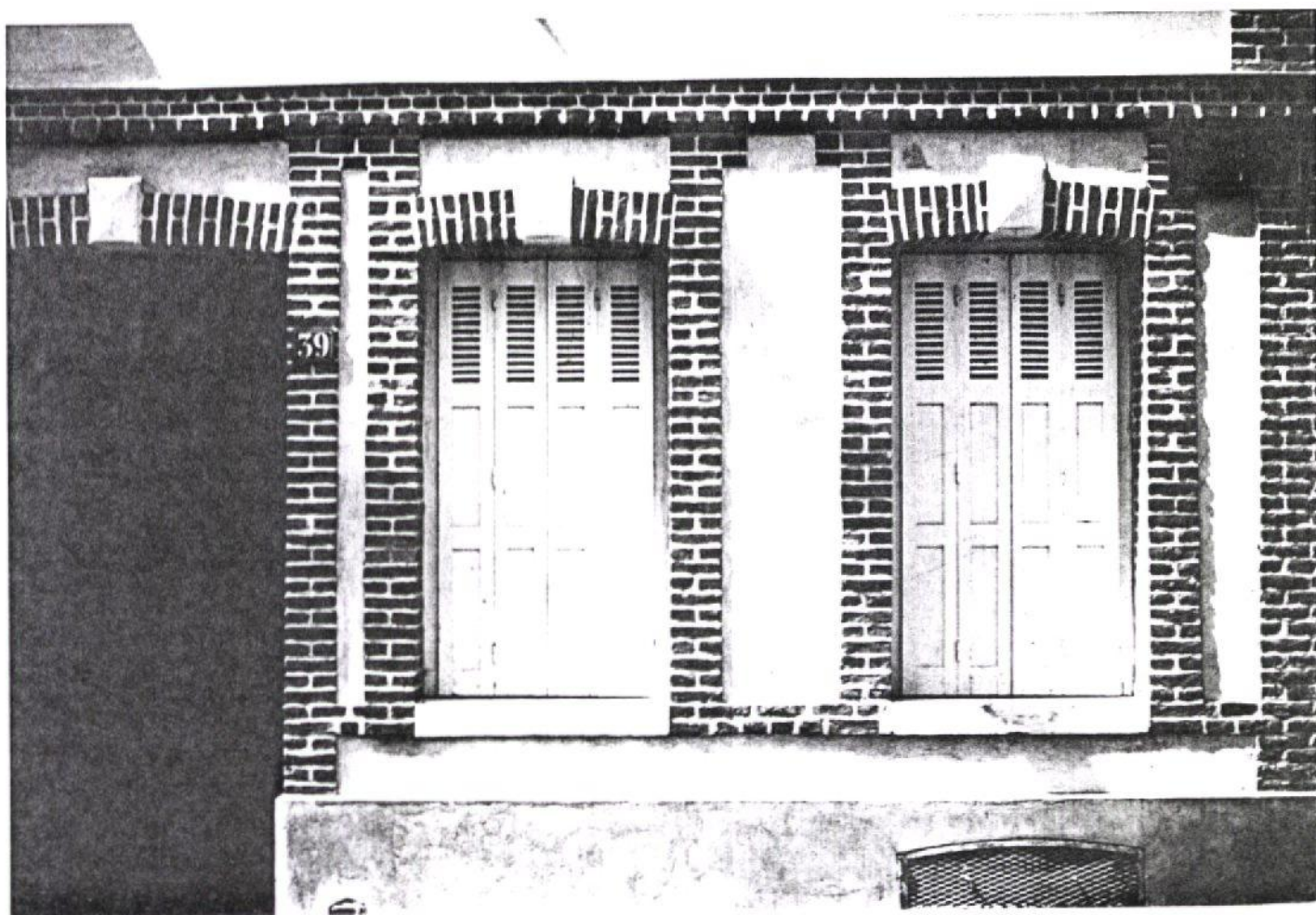
Les clôtures de jardins ou de parterres de squares devront avoir un dessin adapté aux matériaux, bois briques ou ferronnerie inspirés des modèles existants de la commune.



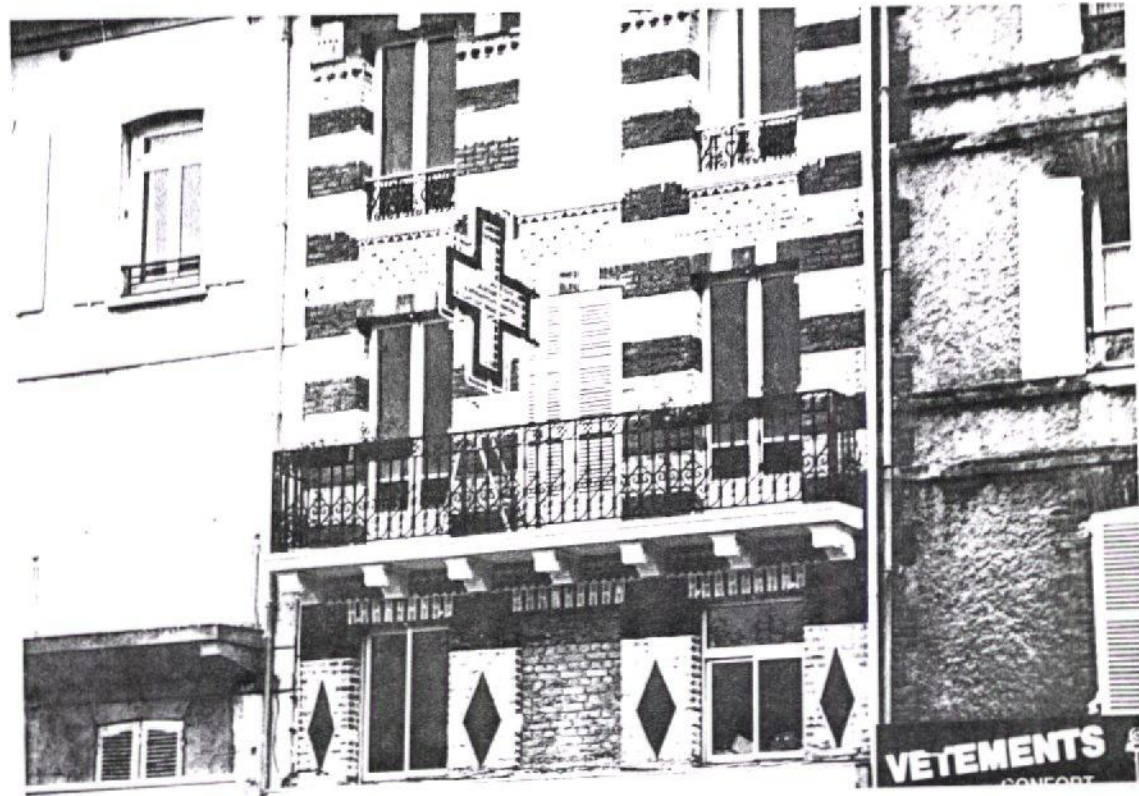
Boulevard d'Hautpoul



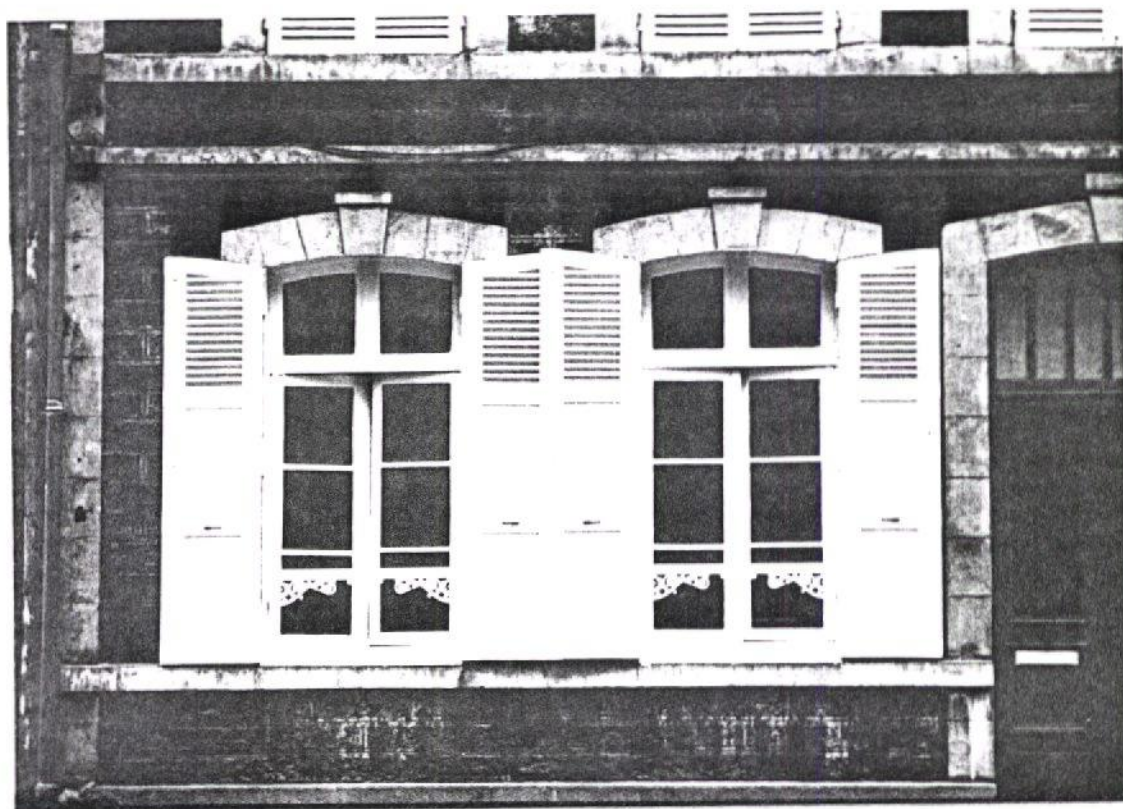
Cité Maheux



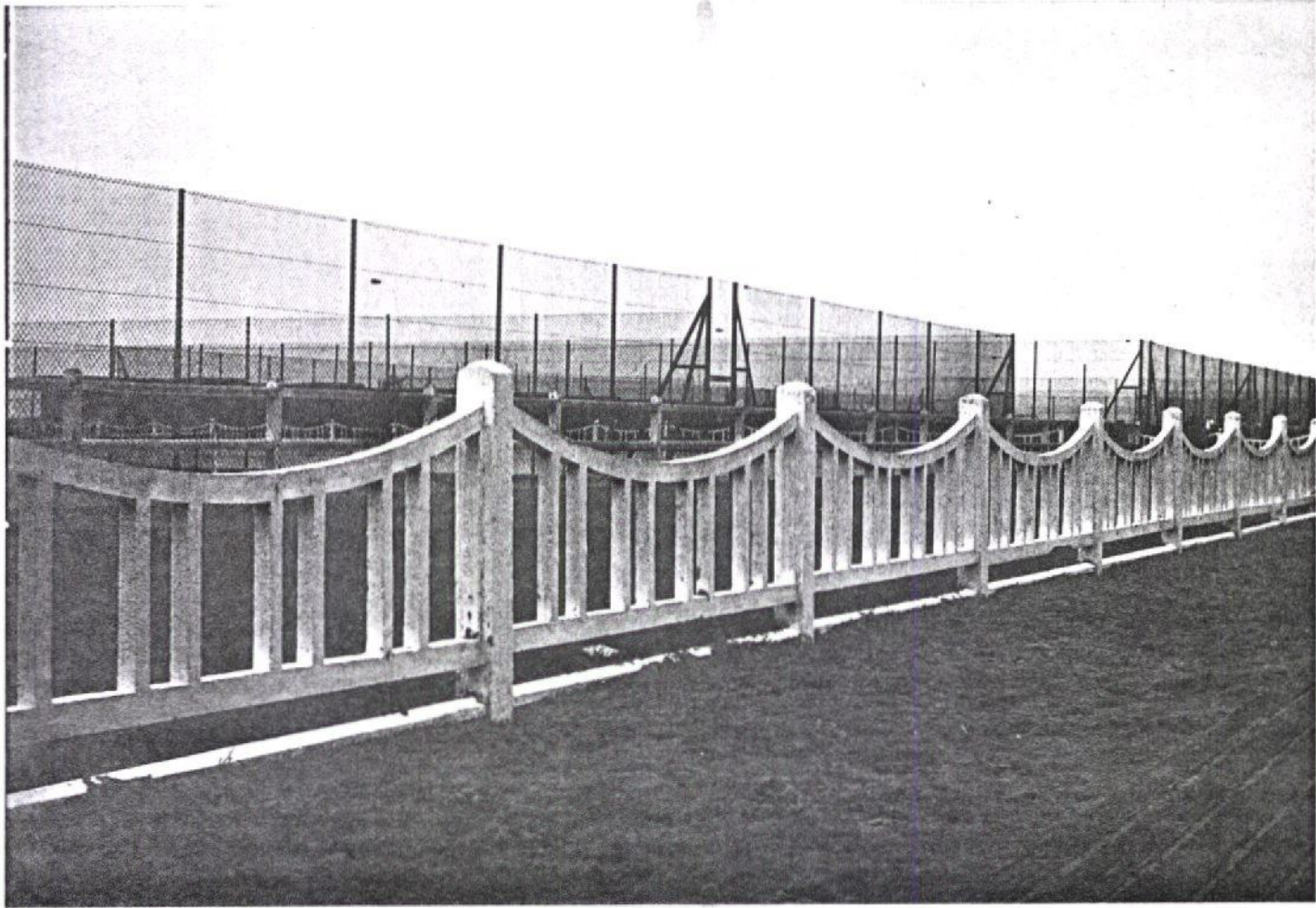
Encadrement traditionnel des fenêtres spécifique à Trouville



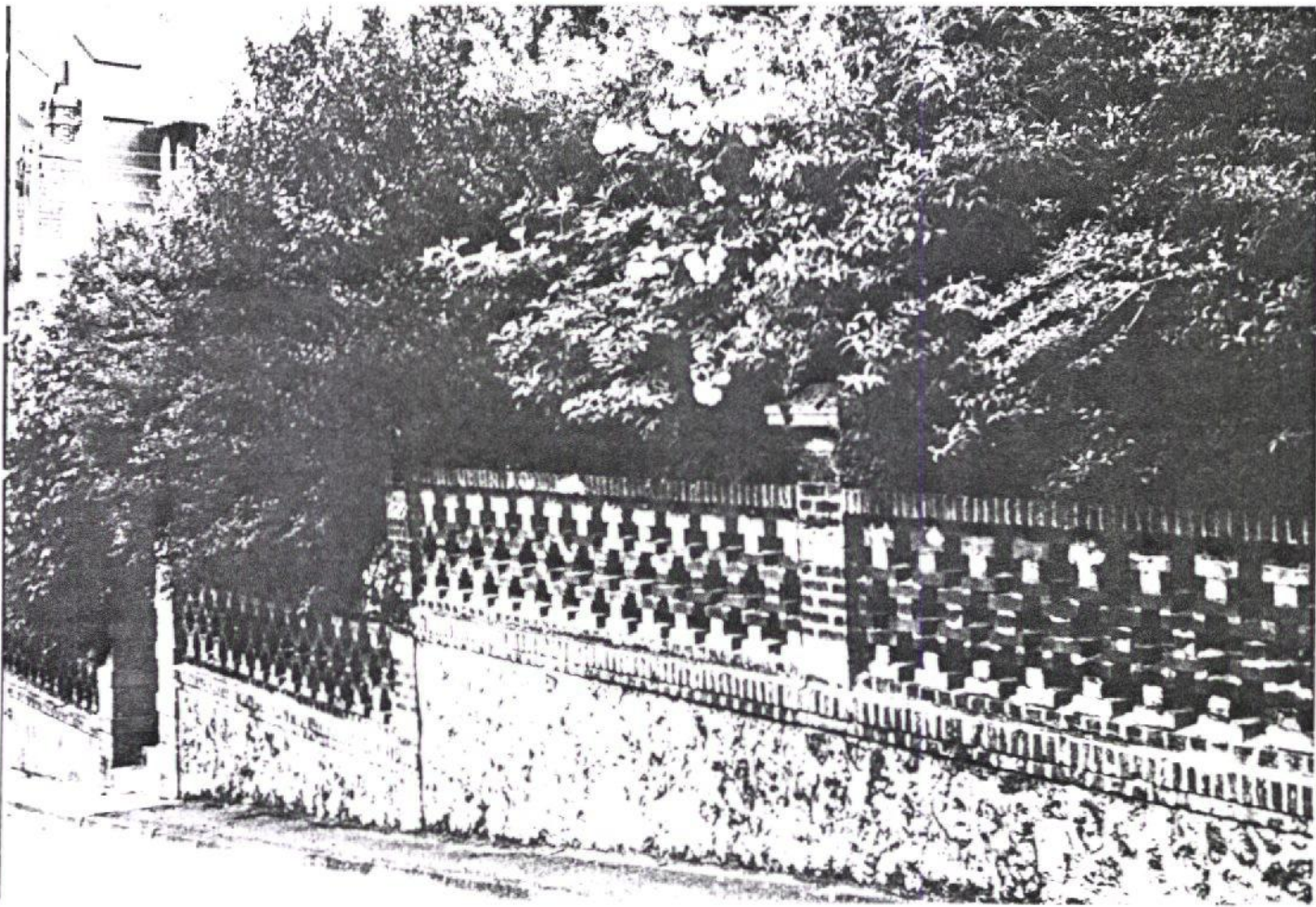
Façades appareillées en briques (parfois peintes ou enduites)

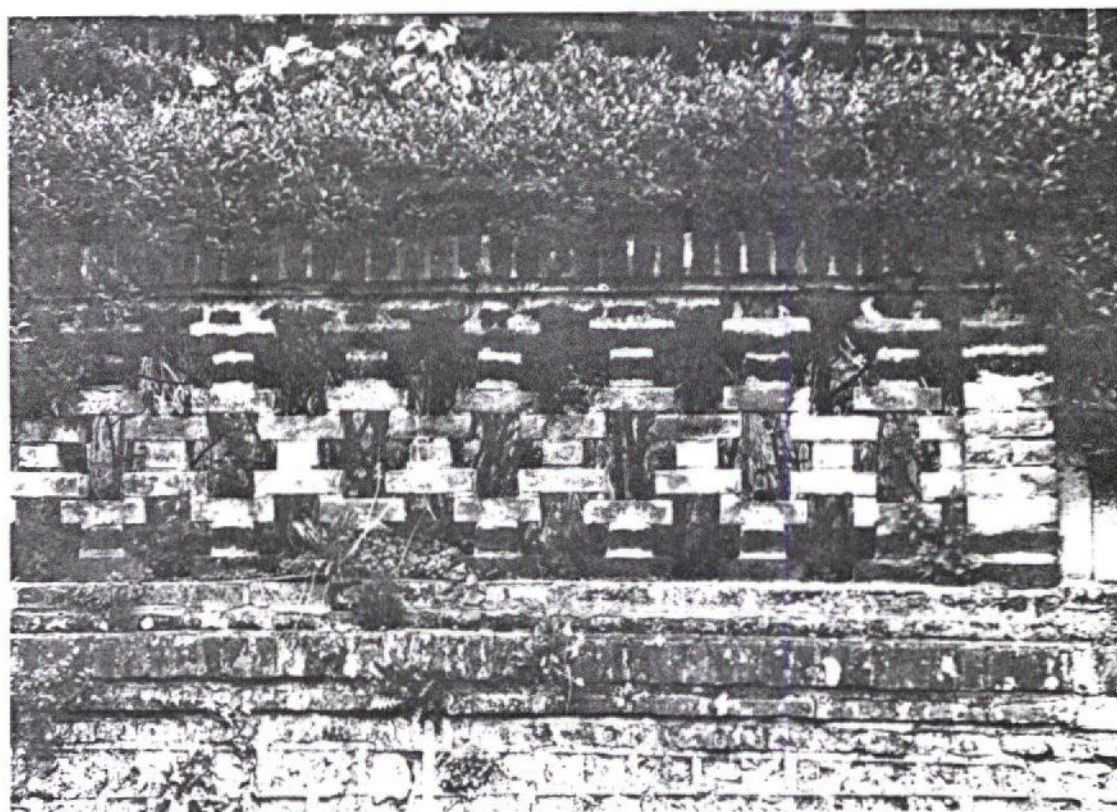


Volets extérieurs à persienne



Clôtures de jardins privés ou squares publics
en bois ou en briques appareillées en bi-chromie





Clôtures de jardins et balcons en bois ou en briques au profil élaboré, système d'ornementation spécifique de l'architecture balnéaire .



LES PRESCRIPTIONS ARCHITECTURALES PARTICULIERES

Pour les constructions visées par les zones définies dans la légende en I.1 et I.2, les prescriptions ne tombent sous aucune règle générale. Il s'agit des édifices remarquables et de grande qualité architecturale, esthétique ou historique, imitant un style régional ou passé (anglo-normand, mauresque, Louis XIII etc.).

La conservation de ces constructions est impérative, mais n'interdit pas les travaux de restauration et d'entretien.

Tout travaux sur ces constructions doivent faire l'objet d'une analyse architecturale et historique préalable permettant de dégager les caractéristiques particulières propres au style d'ensemble de l'édifice.

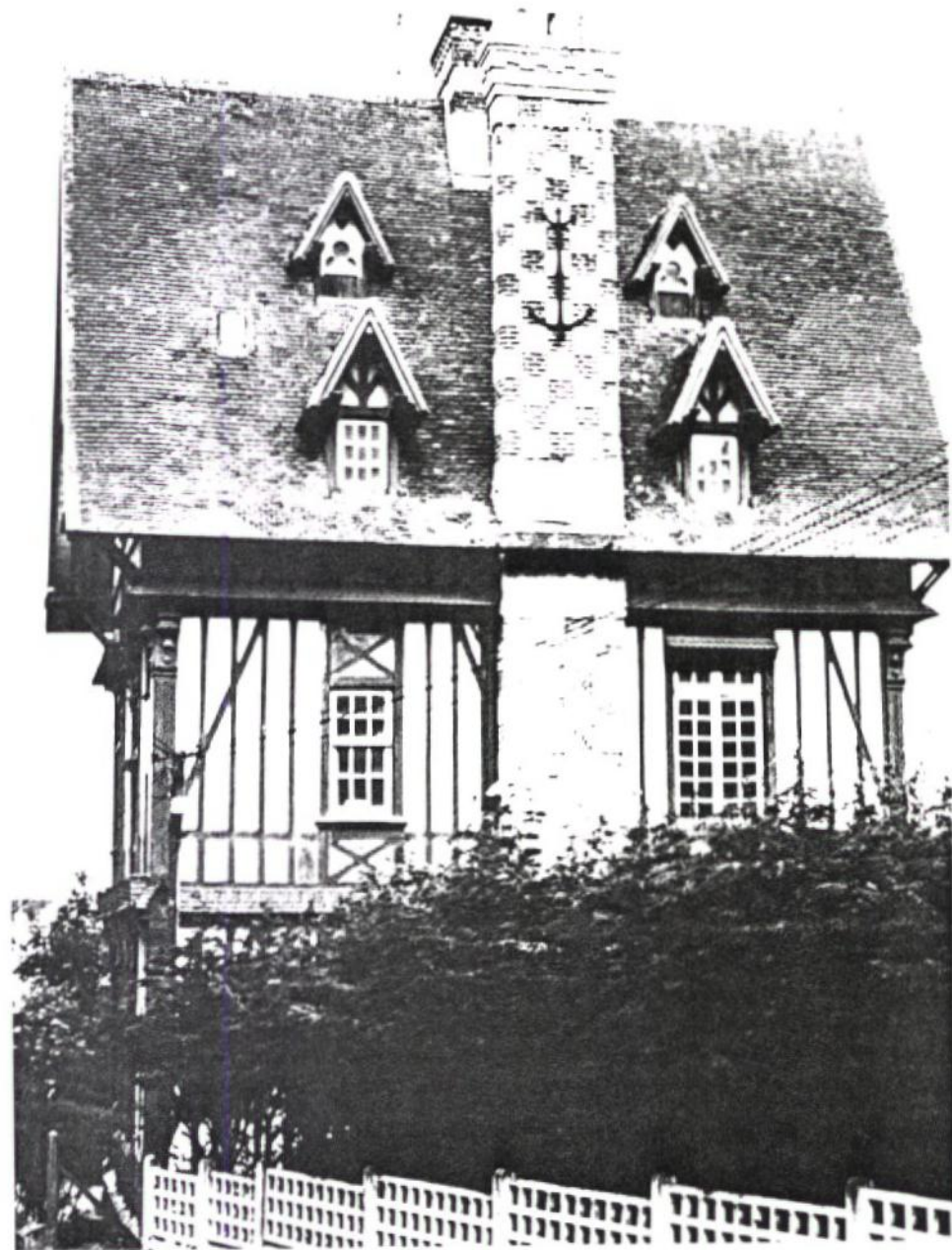
Le soin apporté aux détails d'architecture est déterminant pour la préservation de la qualité de l'édifice (véranda, garde-corps, marquises et perrons, dessins et jeu volumétrique des toitures, épis de faîtages, frises, lucarnes saillantes, fermes de tête, corps de cheminées, jeu de briques et enduits, division des fenêtres etc.)

Les projets de transformations, d'améliorations ou de ravalement doivent tenir compte de l'état d'origine de l'édifice et s'apparenter aux dossiers à élaborer pour la restauration des monuments anciens, la restitution d'origine devant constituer l'objectif à poursuivre.

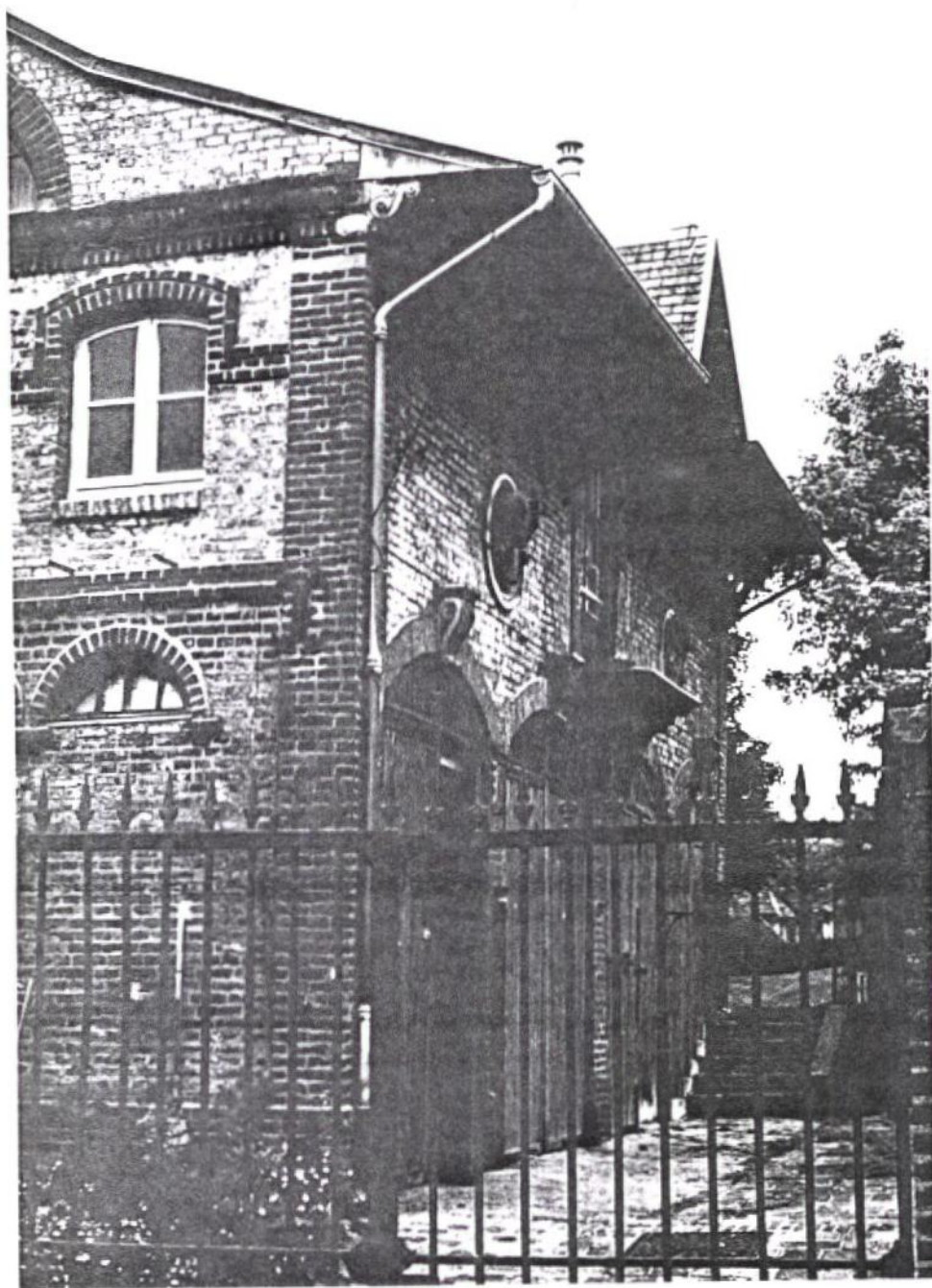
Les abords en limite de propriété (jardins, plantations...) doivent également faire l'objet d'un projet d'aménagement respectant de la même façon, l'identité du lieu.



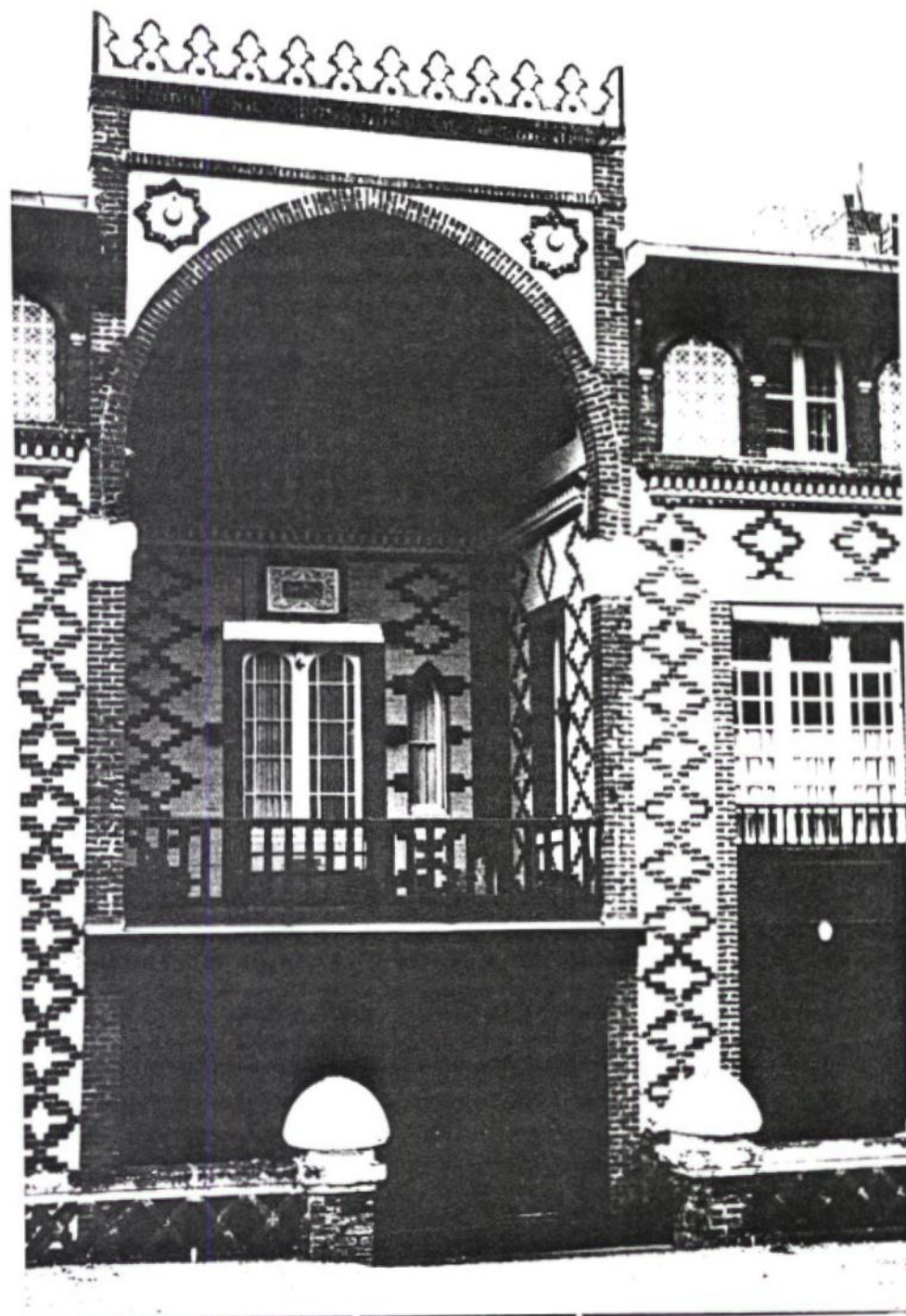
L'ancienne poste rue Victor Hugo



Villa rue Mannheim



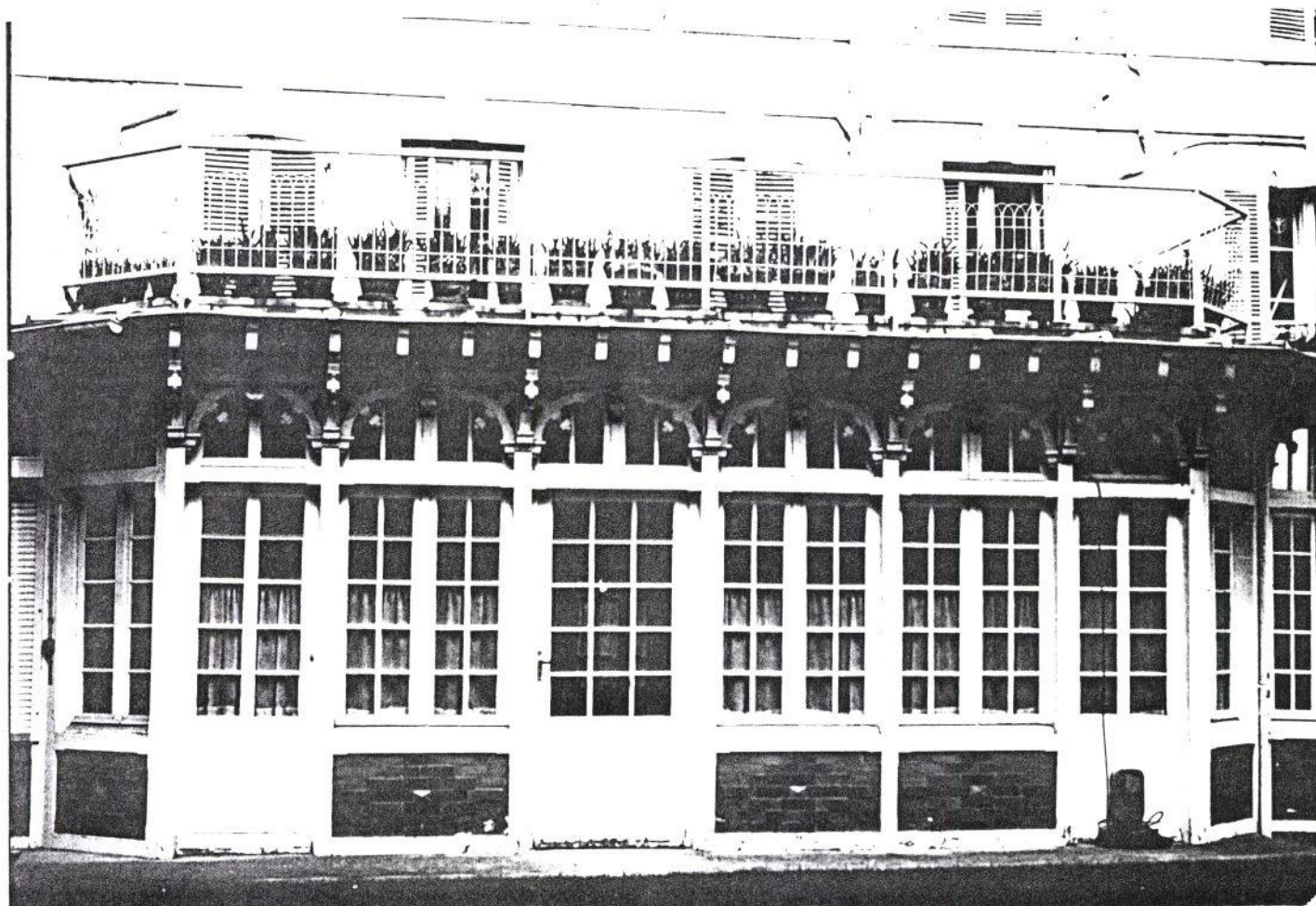
Ecuries de la villa Hororé



Villa persane de la princesse de Sagan



Lucarnes saillantes de la Poissonnerie (1935, E.M. Vincent, arch.)



Véranda de l'hôtel Tivoli avec briques vernissées en allège, structure en bois ouvragé surmontée d'arcs en anse de panier.

RECOMMANDATIONS POUR LE TRAITEMENT DES ESPACES PUBLICS

Ville essentiellement XIXe siècle, Trouville se caractérise par une structure urbaine dense, articulée par un système d'impasses et de ruelles, de rues sinueuses qui traduisent une urbanisation spontanée et les persistances médiévales. Le traitement des espaces publics doit prendre en compte cette spécificité, le choix du mobilier urbain doit aussi s'harmoniser avec l'architecture des quartiers, à la fois par son dessin et son échelle.

Quelques objectifs :

- maintenir la mixité des circulations (piétons, automobiles) même dans les voies ayant un caractère prioritairement piétonnier.
- éviter les modèles "mode" du mobilier urbain et choisir de préférence un mobilier copie d'ancien en concordance avec l'architecture de la ville.
- maintenir la qualité de l'espace sans les encombrer d'éléments artificiels comme des bornes en nombre excessif, des bacs à plantes difficile à entretenir
- favoriser la mise en souterrain des réseaux électriques
- éviter la prolifération de matériaux de revêtements de sol et favoriser l'usage de matériaux traditionnels comme par exemple le petit pavé, facilement démontable en cas de travaux de voirie.



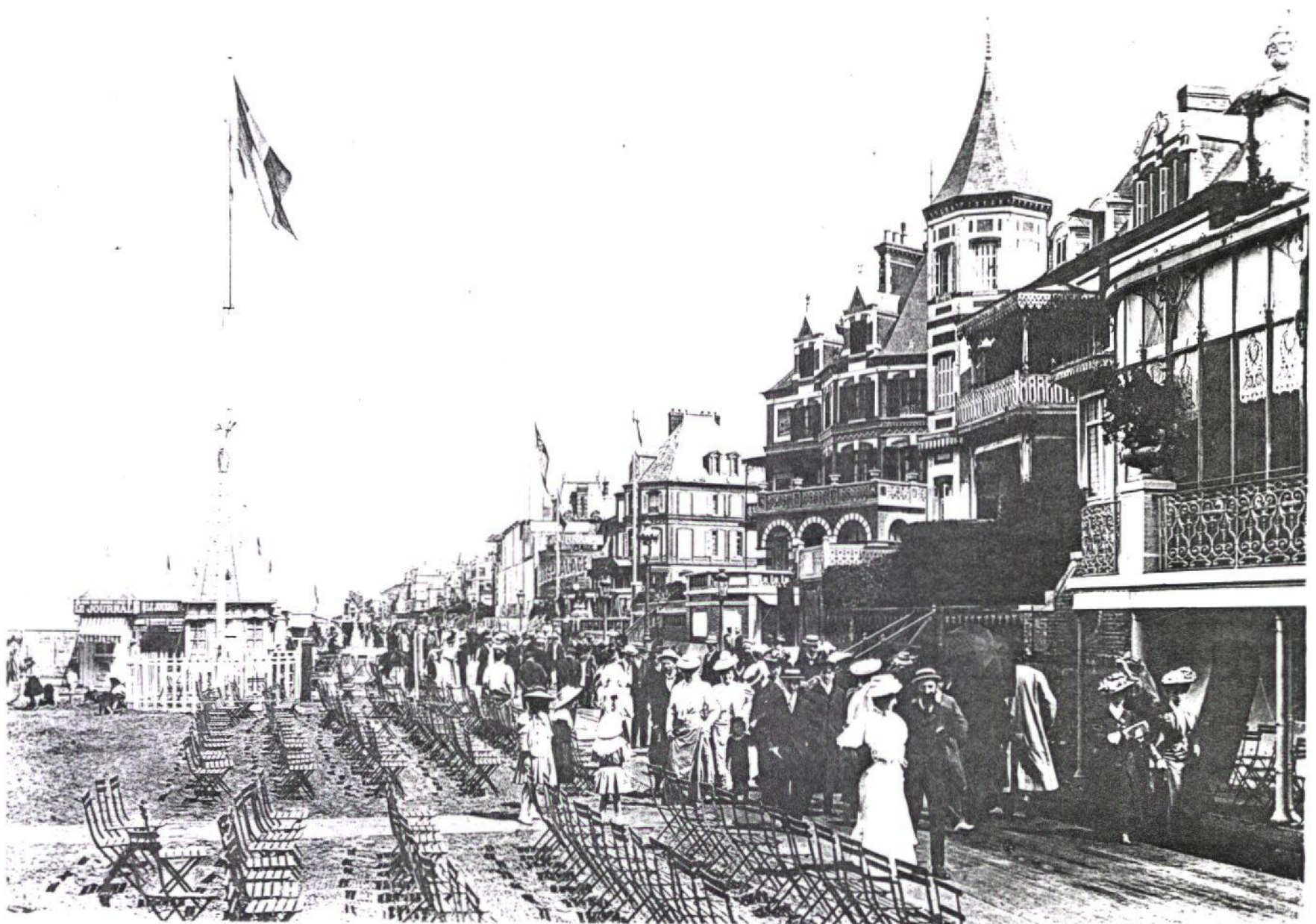
Le boulevard Fernand Moureaux au début du siècle
 L'ancienne poissonnerie de 1880 en fonte bois et métal.
 Le caractère non fractionné de l'espace du boulevard pourrait servir de modèle
 dans l'amélioration de l'aménagement urbain actuel



Mobilier urbain de la rue des Bains, choisi en concordance avec l'architecture XIXe siècle de la ville

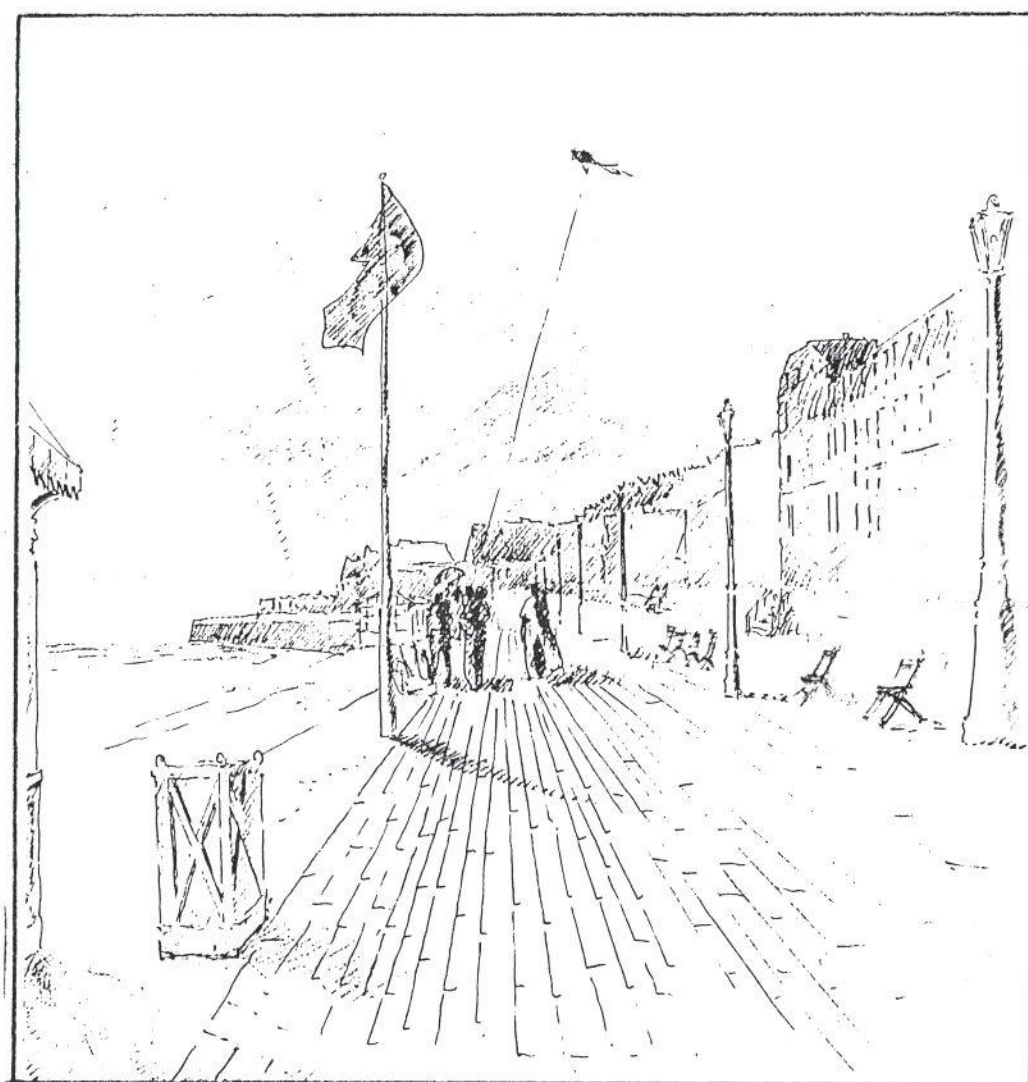
LES PLANCHES DE TROUVILLE

Au début du siècle, c'était un lieu d'agrément dont l'atmosphère et l'ambiance étaient constituées principalement d'une myriade d'ornements (ferronnerie en dentelles, frises et corniches ouvragées, cabines de plage en bois travaillé, chaises et réverbères, mats de drapeaux etc.





Les planches aujourd'hui ont été dépouillées de cet ensemble d'événements qui en faisaient le charme et l'attraction.
(poubelles et mats d'éclairage hors d'échelle..)

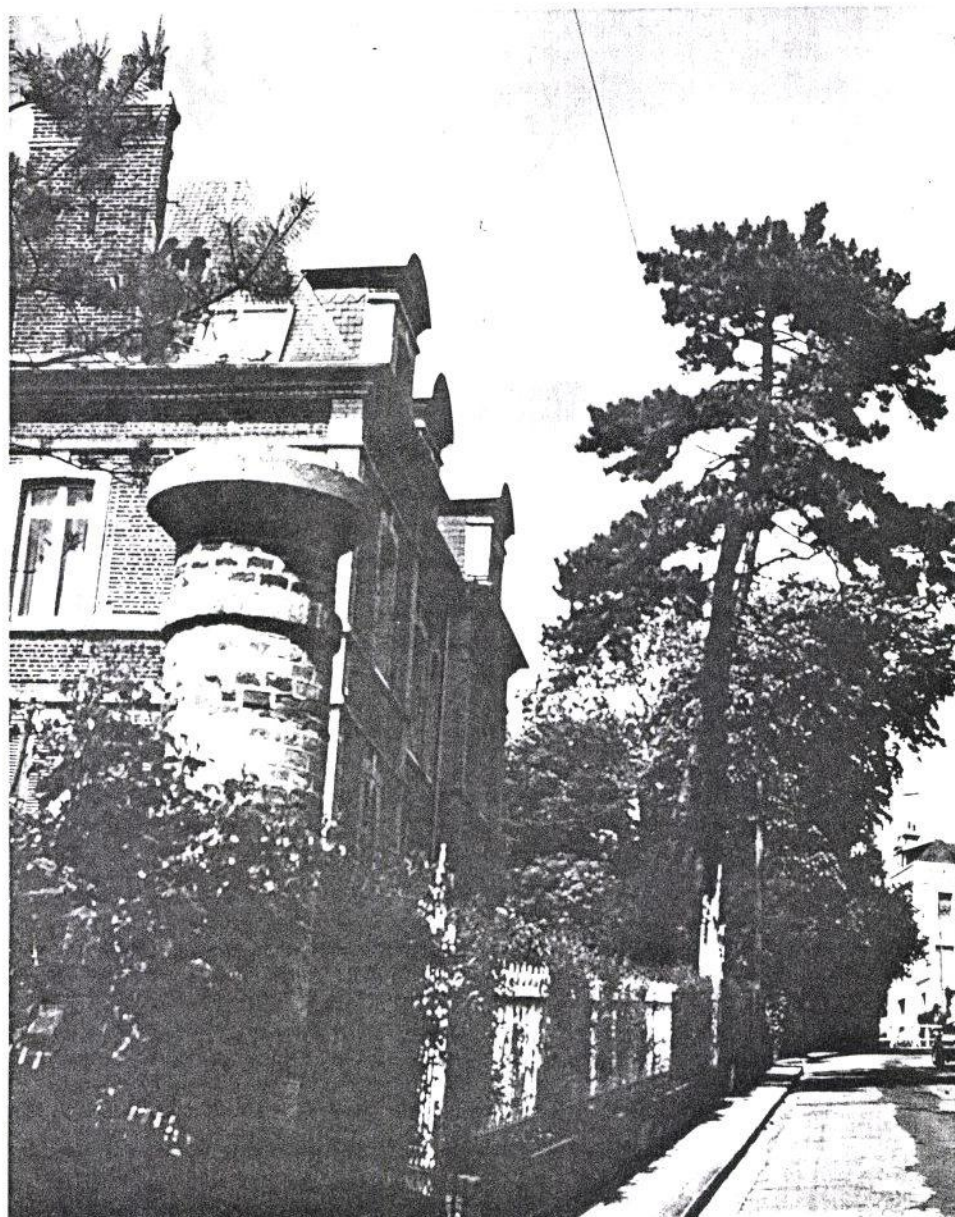


La réhabilitation de cet espace commence par le remplacement de l'éclairage public qui devrait retrouver son caractère d'origine.

EFFETS REGLEMENTAIRES APPLICABLES DANS LA ZPPAU

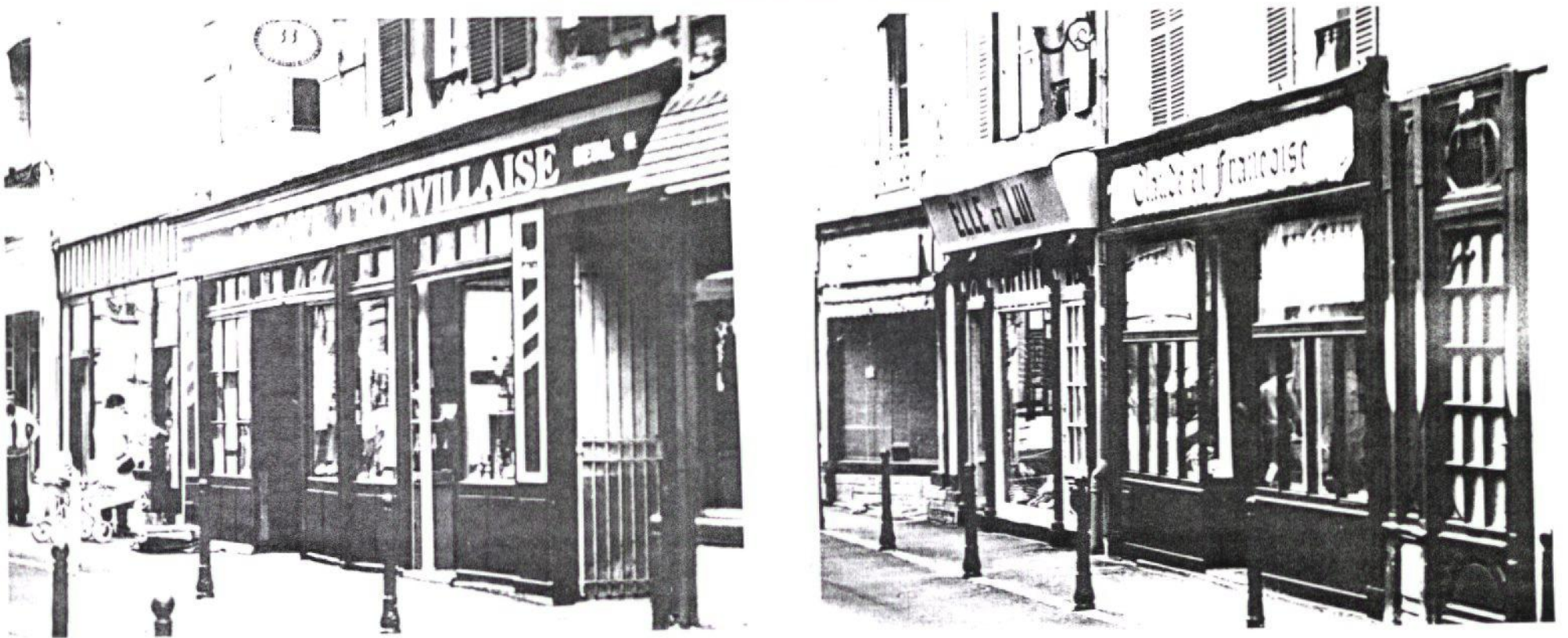
Le contrôle des travaux dans le périmètre de la ZPPAU est le seul outil contraignant mais indispensable pour maintenir la qualité architecturale et urbaine de Trouville. Aussi, quelques mesures administratives complémentaires pourraient être appliquées à la zone :

- la demande d'autorisation de travaux pour les projets de ravalement, de consolidation et / ou de restauration des façades.
- la demande d'autorisation de travaux pour les devantures et les enseignes de commerces donnant sur la voirie.
- l'imposition du permis de démolir pour tous travaux de restauration, de transformation et/ou de modifications faisant disparaître tout élément de la volumétrie et de la façade d'un édifice.
- une demande d'autorisation pour toute coupe ou taille ou abattage d'arbres de haute tige dont le diamètre du tronc est supérieur ou égal à 25 cm.



Plantation de pin ayant un rôle d'agrément et structurel : fixation des sols

LES DEVANTURES DE COMMERCES



Devantures de la rue des Bains en harmonie avec la ville



Deux types d'interventions qui ne s'intègrent pas au vocabulaire architectural de Trouville (matériaux, lettres et enseignes, ampleur de l'auvents etc...)



RAVALEMENT DES FACADES

LE PATRIMOINE, LA MEMOIRE ET LA NOSTALGIE

Protéger et transmettre le patrimoine architectural d'un lieu aimé est un souhait légitime, naturel. C'est d'abord une question de mémoire, une volonté de se souvenir. C'est aussi accepter d'assumer la nostalgie, qui n'est que le souvenir de bons moments de l'existence ou de l'histoire d'une ville.

Il n'est jamais inutile de rappeler que les générations successives qui ont édifié Trouville l'ont fait avec un souci d'embellissement et d'originalité qui transcendait les spéculations les plus hardies.

Notre époque affirme péremptoirement qu'elle peut faire aussi bien, et au nom de la liberté des créateurs, on en arrive à croire que tout est permis. La réalité des choses construites est là pour remettre les pendules à l'heure. Si tel Drakkar ou telle résidence qui aligne, au delà de la rue d'Orléans, ses balcons d'ardoises devant la mer, sont confortables et agréables à vivre, il sont néanmoins sans caractère et pourraient se trouver ici, aussi bien qu'ailleurs. S'intéresser au patrimoine, c'est un acte de culture qui s'inscrit dans une histoire de famille, dans la filiation. Autrement dit, c'est faire un effort pour analyser, comprendre ce que le grand-père voulait dire, pour ensuite essayer à notre tour de transmettre cette parole (qui appartient à l'âme du lieu), à travers les changements immenses et les contradictions de la société moderne. Protéger le patrimoine peut alors être le plus contemporain des défis.

Certains ont pensé qu'il fallait faire table rase du passé, et repartir à zéro. Au-delà de l'idéalisme généreux d'une

telle position, les résultats ont le plus souvent été consternants parce que, en se privant de la mémoire et de l'acquis accumulé par des générations, on s'expose sans arme, nu, faible, aux forces les plus destructrices de notre temps.

On ne peut vouloir conserver le caractère d'un lieu sans admettre qu'il est dépendant de son histoire architecturale et urbaine. Comprendre nos prédécesseurs, c'est se donner l'occasion d'agir avec civilité, c'est de choisir une manière de vivre toute empreinte d'un sentiment collectif de la beauté qui met au pas les velléités mercantiles et technocratiques.

En dressant, sans fondement réel, le spectre d'une nostalgie arriériste, réactionnaire, on n'a le plus souvent réussi qu'à encourager les plus intéressés à tirer des profits disproportionnés dans le cadre d'un progrès présenté comme une fatalité.

Au contraire, patrimoine, mémoire et nostalgie peuvent se conjuguer pour empêcher la tyrannie du déterminisme de masse. C'est, au delà de ses aspects techniques ou de bon sens, d'un tel effort de synthèse que participe la ZPPAU, notamment en s'appuyant sur l'histoire de l'architecture et du développement urbain de Trouville depuis sa création.

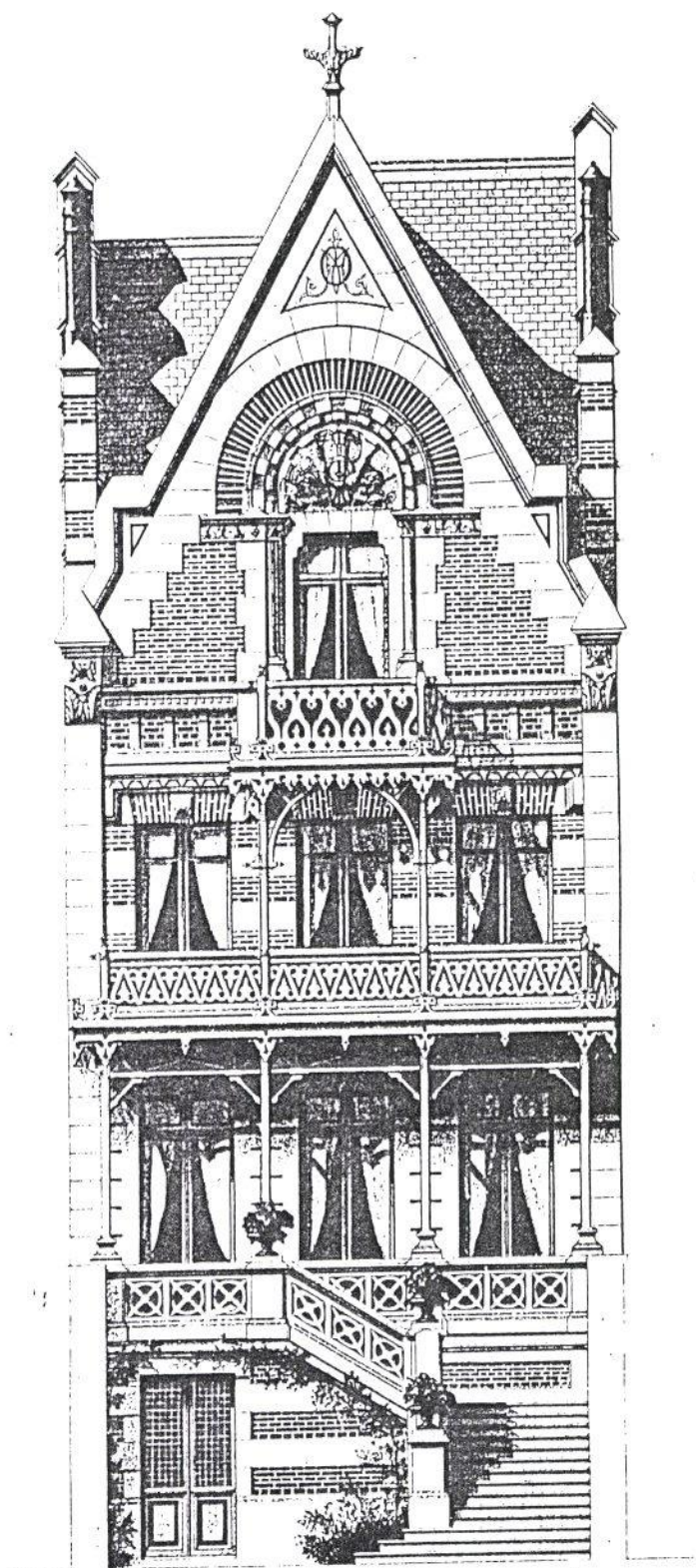
La présentation des quelques exemples ci-joints vise à montrer que la complexité normative et réglementaire qui sont une réalité contemporaine, peuvent se plier et s'adapter aux leçons que donnent les meilleurs exemples du passé, fut-il, dans le cas de Trouville, un passé récent.



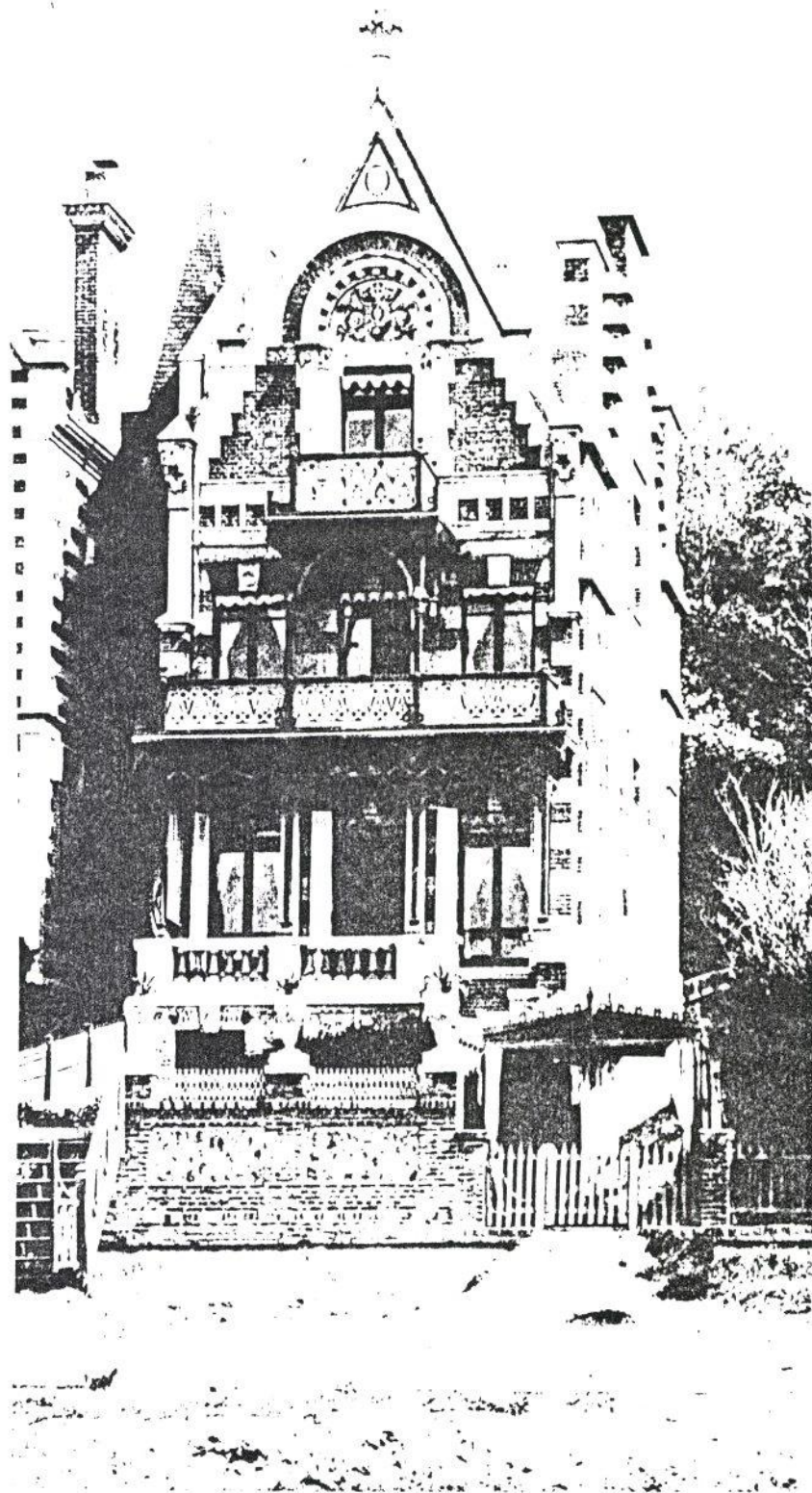
Le Chatham, au début du siècle avec ses appareillages de briques et pierres et tout son décor. Cette construction date d'avant 1845.



Le chatham aujourd'hui complètement dépouillé de ses ornements et de son caractère d'origine.



LA VILLA MASSELIN - 1883



1884

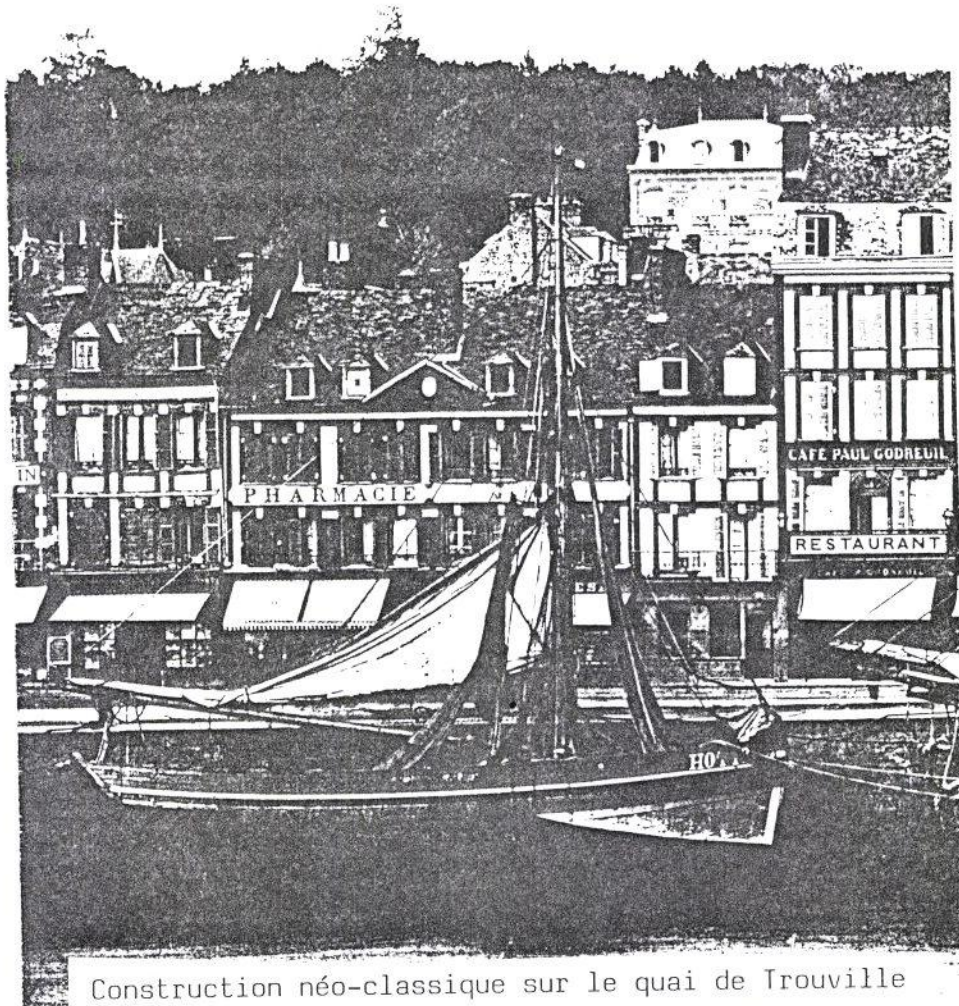
La villa de M. Masselin publiée en 1883 dans le recueil "La Brique ordinaire au point de vue décoratif" par J. Lacroux, architecte. Une maison de vacances unifamiliale cossue dont la richesse décorative des façades était en rapport avec le prix élevé du terrain. L'architecte Caligny était né à Trouville en 1851 et avait fait ses études d'architecte à l'École des Beaux-Arts de Paris. Mort jeune, il ne put donner la pleine mesure d'un talent déjà récompensé à l'occasion de différents concours.

La Villa Masselin photographiée peu après sa construction (1884). On remarque à gauche le passage qui sépare les deux villas et à droite l'accès à la servitude de passage d'environ 3 m de large qui conduit à la propriété située de l'autre côté de la rue d'Orléans. Cette servitude a amené l'architecte à donner l'aspect au mur mitoyen d'une façade principale. Le caractère général de la villa (grand pignon, lits alternés de briques et de pierres, pas-de-moineaux) fait penser à une construction néo-flamande, le genre balnéaire étant surtout donné par l'échafaudage des balcons en bois ajouré.

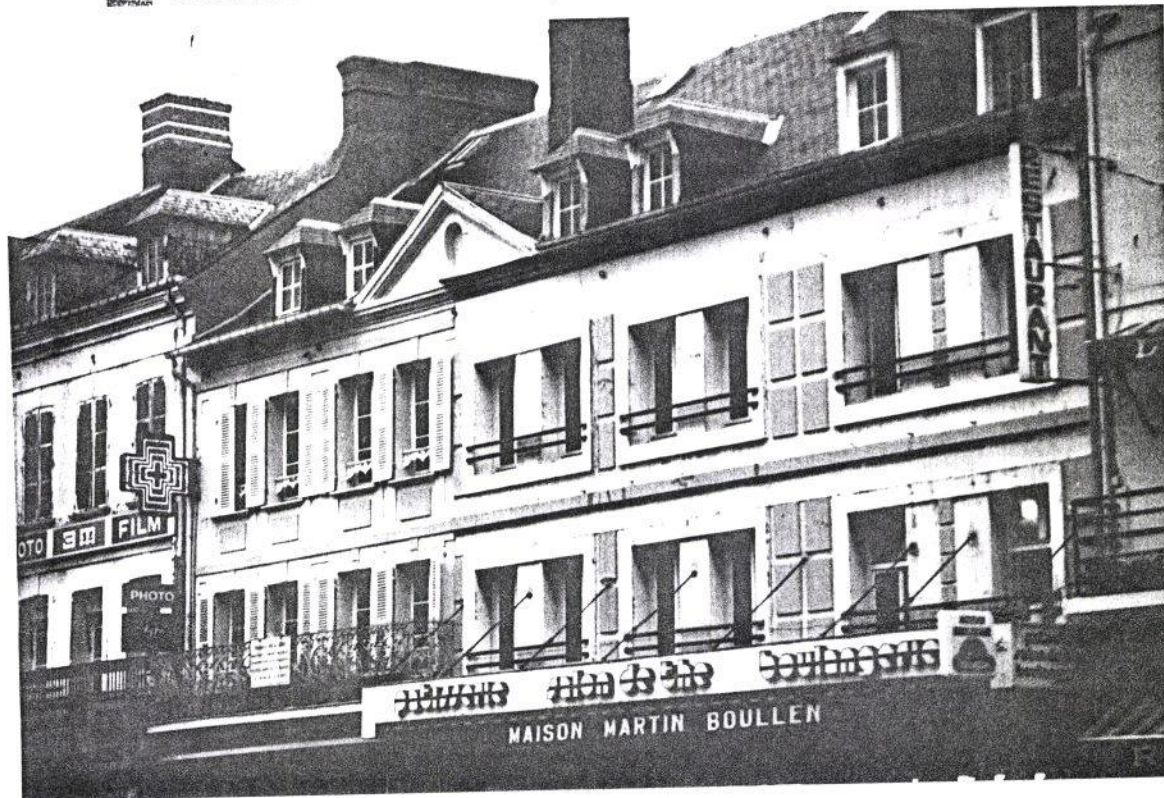


1988

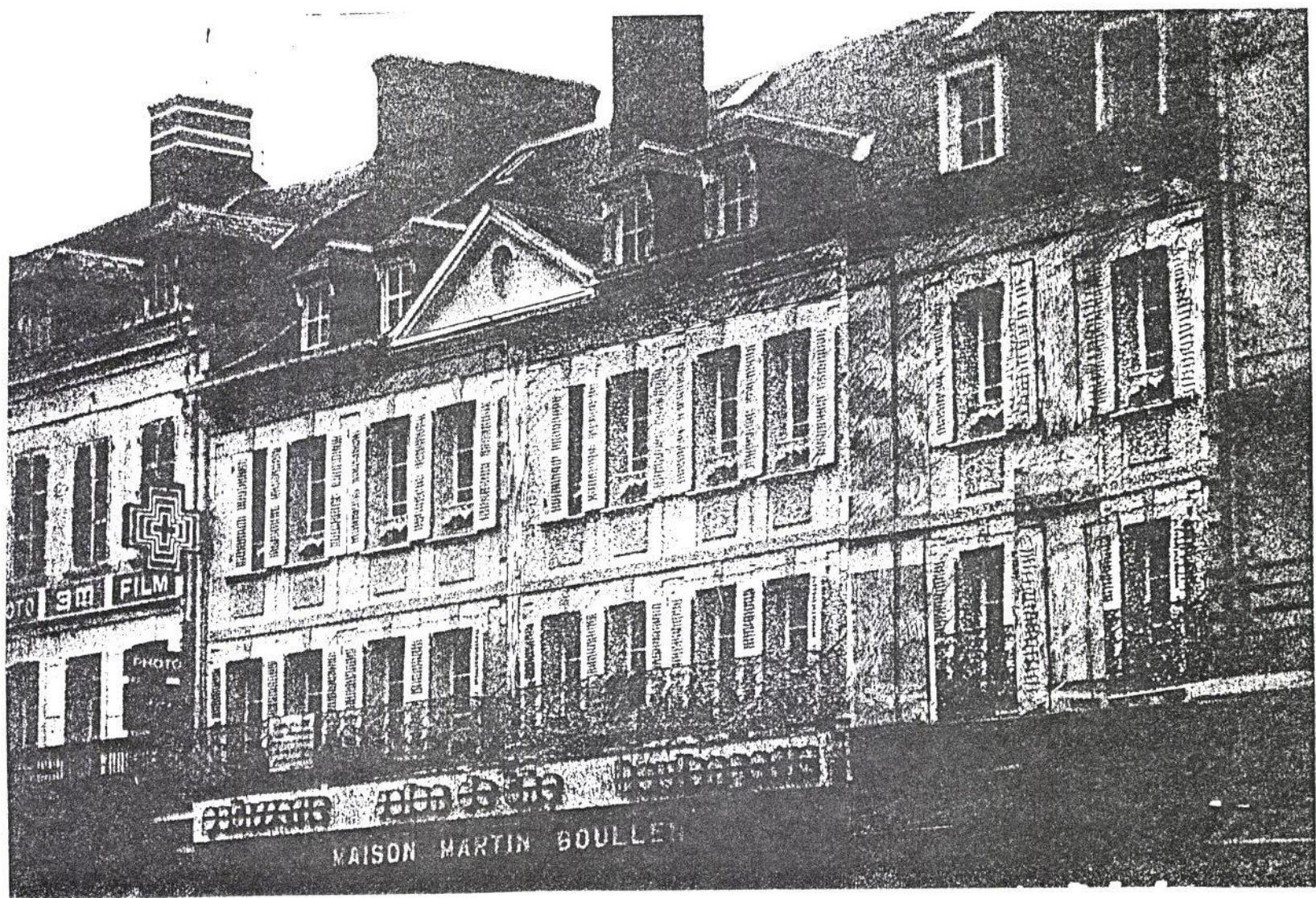
La villa Masselin et ses voisines, photographiées en juin 1988. Les villas qui apparaissaient comme des constructions isolées assurant une transparence entre la plage et la colline, sont maintenant soudées les unes aux autres et unifiées par une couleur crème qui fait disparaître le chatoiement des matériaux d'origine. La volumétrie simple, les silhouettes élancées, la fantaisie des façades ont fait place à un collage informe qui témoigne faiblement de la splendeur passée. Par ses prescriptions, la ZPPAU devrait éviter à l'avenir de telles solutions batârdes en suggérant que les travaux de modifications s'inspirent de l'état d'origine plutôt que d'entraîner, par voie de modifications successives, l'ensemble à perdre son caractère au détriment des ajouts.



Construction néo-classique sur le quai de Trouville



Les demandes de ravalement de façades doivent tenir compte des mitoyennetés et des ensembles architecturaux



FONCTIONNEMENT DE LA ZPPAU

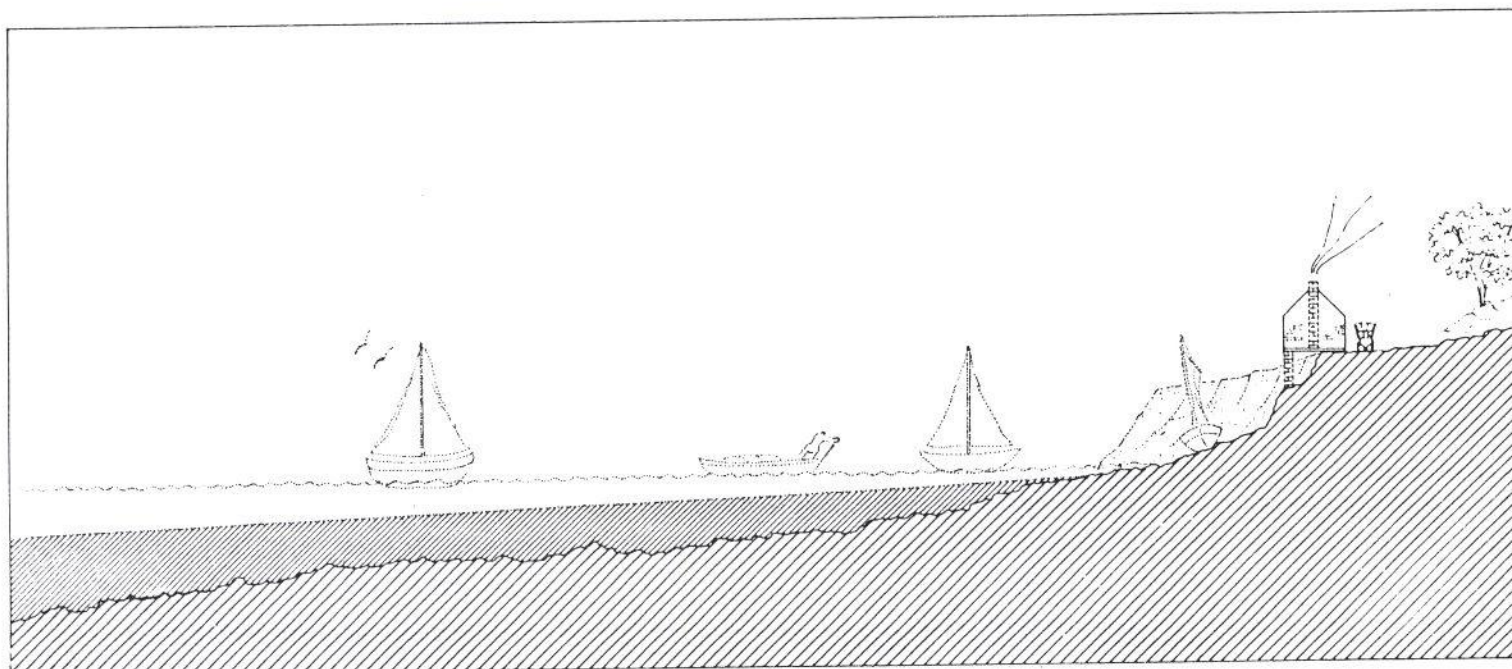
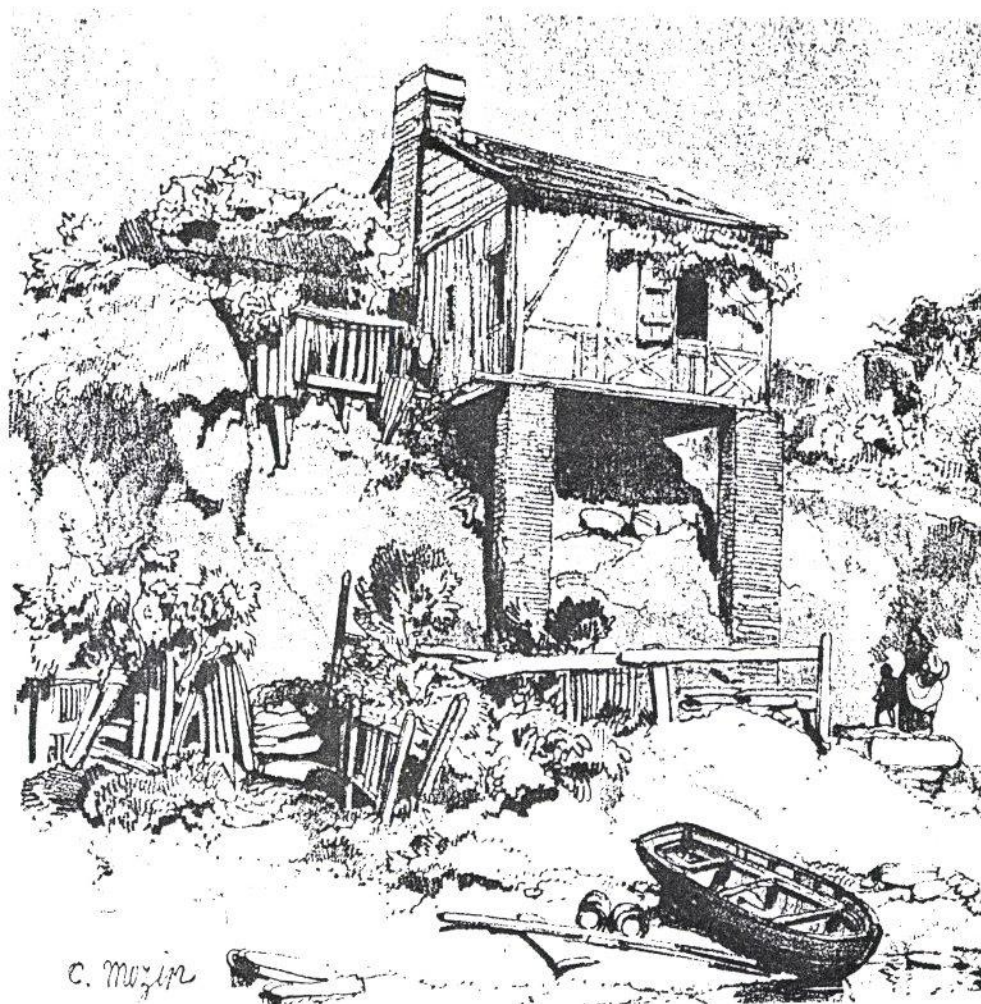
Les prescriptions architecturales et urbaines comprises dans la ZPPAU de Trouville, permettent aux gestionnaires d'intervenir pour la préservation du bâti et de l'existant. Un plan de protection par définition "protège", il ne peut donc en même temps être un plan d'aménagement. A l'intérieur de la zone, l'administration peut être saisie de demande de projet dont l'architecture nouvelle ou l'insertion urbaine ne peut être matériellement réglée par l'ensemble des prescriptions conservatoires, aussi pour résoudre ces problèmes qui dépassent le cadre de la conservation du patrimoine mais risque d'avoir des conséquences directes sur l'environnement et le paysage de la ville, il serait utile de prévoir la mise en place d'une commission consultative technique qui pourrait émettre des avis à l'attention de l'administration municipale compétente pour l'octroi des permis de construire.

Cette commission constituerait donc une assistance à la Municipalité et serait réunie à la demande du maire ou de l'architecte des Bâtiments de France pour traiter les cas particuliers que la ZPPAU ne peut résoudre. Elle émet des avis simples après concertation des partenaires intéressés : Elle se composerait notamment sous la présidence du Maire de :

l'architecte des Bâtiments de France, l'inspecteur des sites les services techniques et de l'urbanisme de la mairie, la DDE, avec comme rapporteur le chargé d'études de la ZPPAU. Le cas échéant, cette commission pourrait encore saisir les élus, les associations, l'Office du Tourisme avant d'émettre son avis.

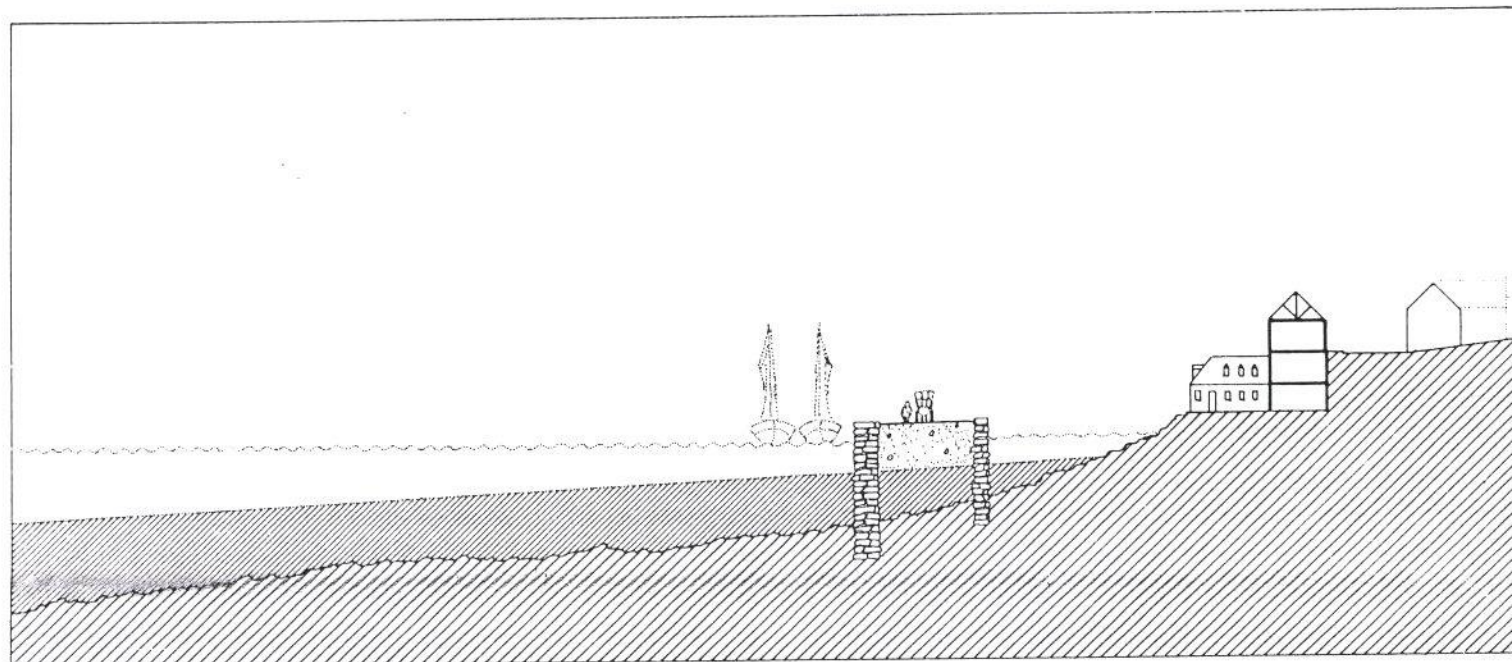
ANALYSE MORPHOLOGIQUE DES QUARTIERS DE TROUVILLE

FORMATION DES QUAIS AUX ECORES



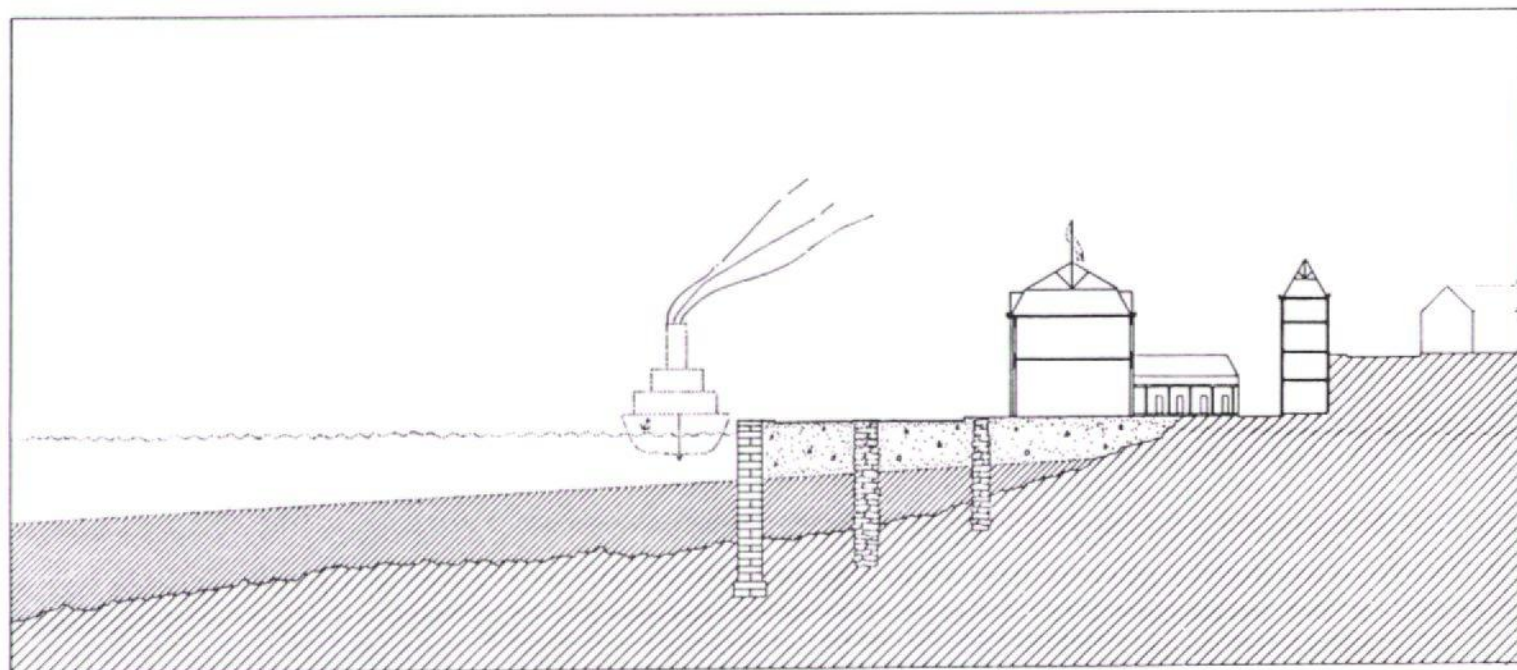
DEBUT DU XIXe SIECLE

Avant que le cours de la Touques ne soit rectifié, ses eaux entamaient le coteau de Trouville y creusant une grève en forme de demi-lune, surplombée par une falaise flanquée ici et là de quelques maisonnettes de pêcheurs en équilibre instable car les marées d'équinoxe, provoquaient des éboulements. A marée basse, les bateaux venaient s'échouer aux Ecores comme le montre la peinture d'Isabey (1833).



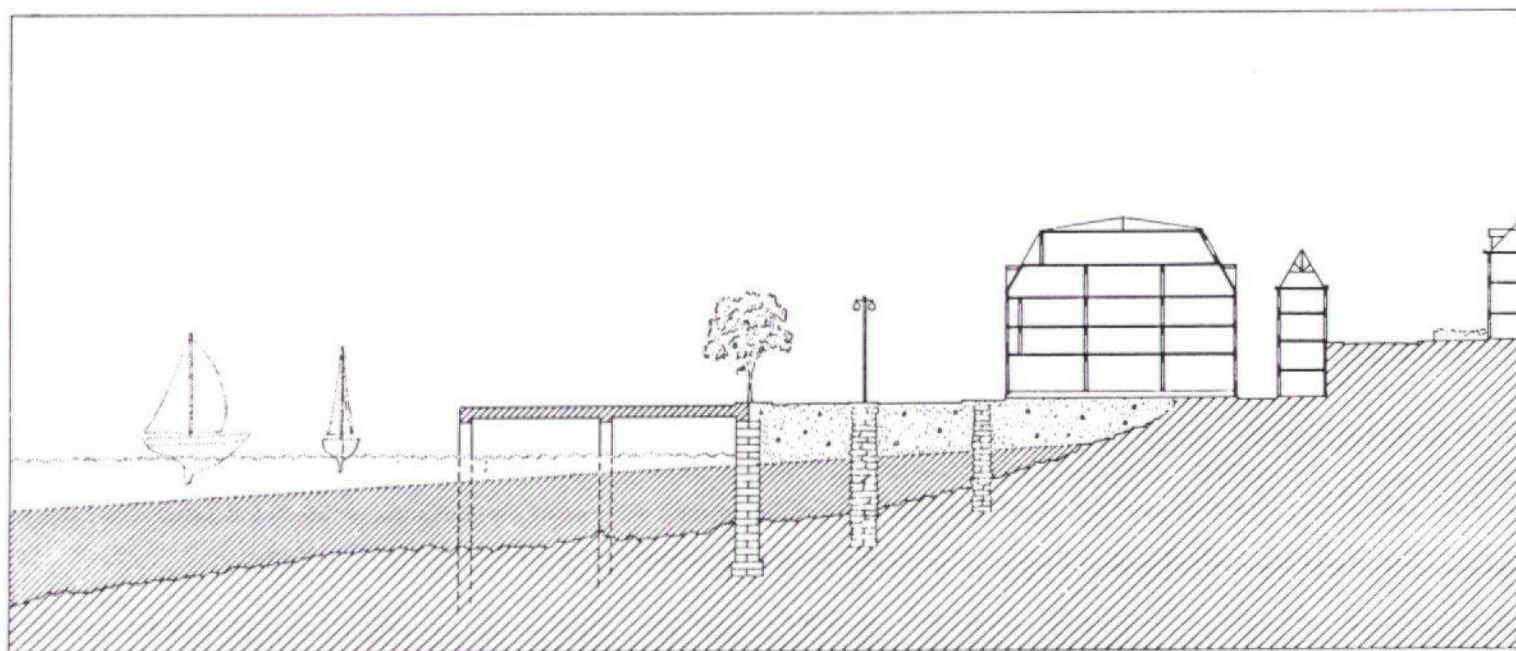
VERS 1845

Les quais sont prolongés jusqu'aux Ecores pour recevoir le tracé de la route départementale n° 16 qui relie Trouville à St Pierre de Dives. Les bateaux n'accèdent plus à la demi-lune.



VERS 1880

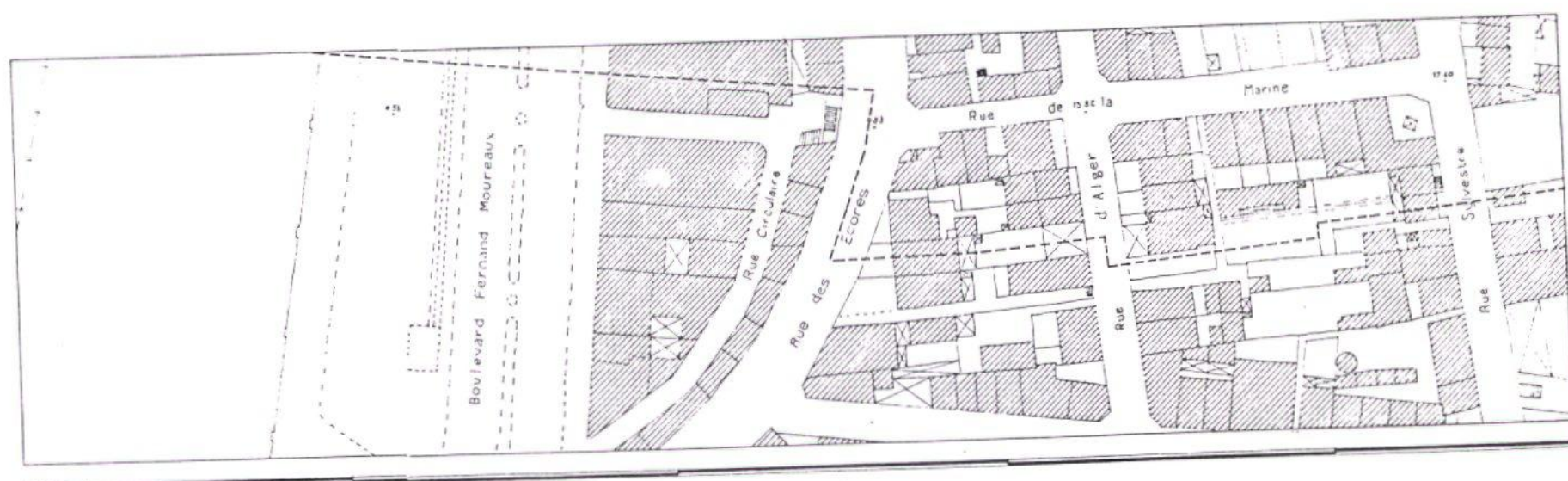
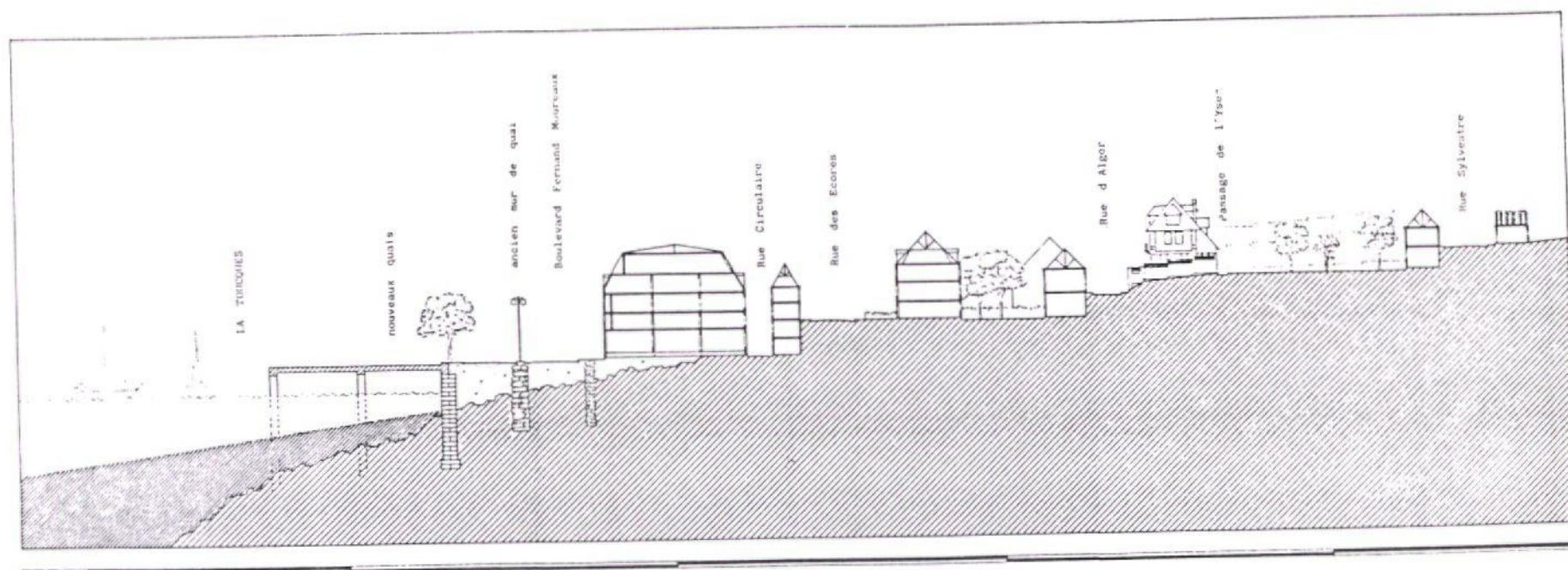
Le quai vient d'être élargi soutenu par un mur de maçonnerie appareillé plus résistant. Vers 1866, au terme d'un long procès, la demi-lune a été remblayée et divisée en parcelles à bâtir. La partie la plus profonde a été affectée à la Caserne de Gendarmerie (Jory architecte, vers 1870), une ruelle circulaire très étroite sépare les nouvelles constructions de l'arrière des maisons de la rue des Ecores.



ETAT ACTUEL

Les quais ont été élargis une nouvelle fois en 1935 pour créer un parc automobile. L'ancienne caserne fait place au nouveau bâtiment du Credit Agricole qui reprend approximativement la volumétrie de la caserne depuis les quais.

COUPE SUR L'ANCIEN SITE DES ECORES



Les trois générations de quais, face au Crédit Agricole, surplombés par la rue des Ecores

La forme en demi-lune limitée par les quais et la rue des Ecores témoigne de l'ancien port de Trouville où venaient s'échouer les bateaux là où la Touques mordait sur le versant est de Trouville. Les anciennes maisons de pêcheurs qui surplombaient le ravin des Ecores ont disparu mais la morphologie des lieux actuels porte encore l'empreinte des Ecores tels qu'Isabey les a peintes vers 1830.

La rue des Ecores surplombe aujourd'hui les quais gagnés sur la Touques, les petites maisons étroites, sont disposées comme les marches d'un escalier. Ce ruban de maisonnettes est d'une rare complexité, composé de maisons de poupées placées à cheval sur une rue haute (les Ecores) et une rue basse (rue Circulaire) là où venaient s'échouer les barques de pêche. Sur l'esplanade gagnée sur la Touques, les parcelles longues, étroites et planes accueillent des maisons dix fois plus grandes que les petites maisons de la rue des Ecores. Un contraste qui est une des caractéristiques majeures du versant est de Trouville, au sud de Notre-Dame des Victoires.



Façade donnant sur le boulevard Fernand Moureaux dont l'arrière donne sur la rue des Ecores

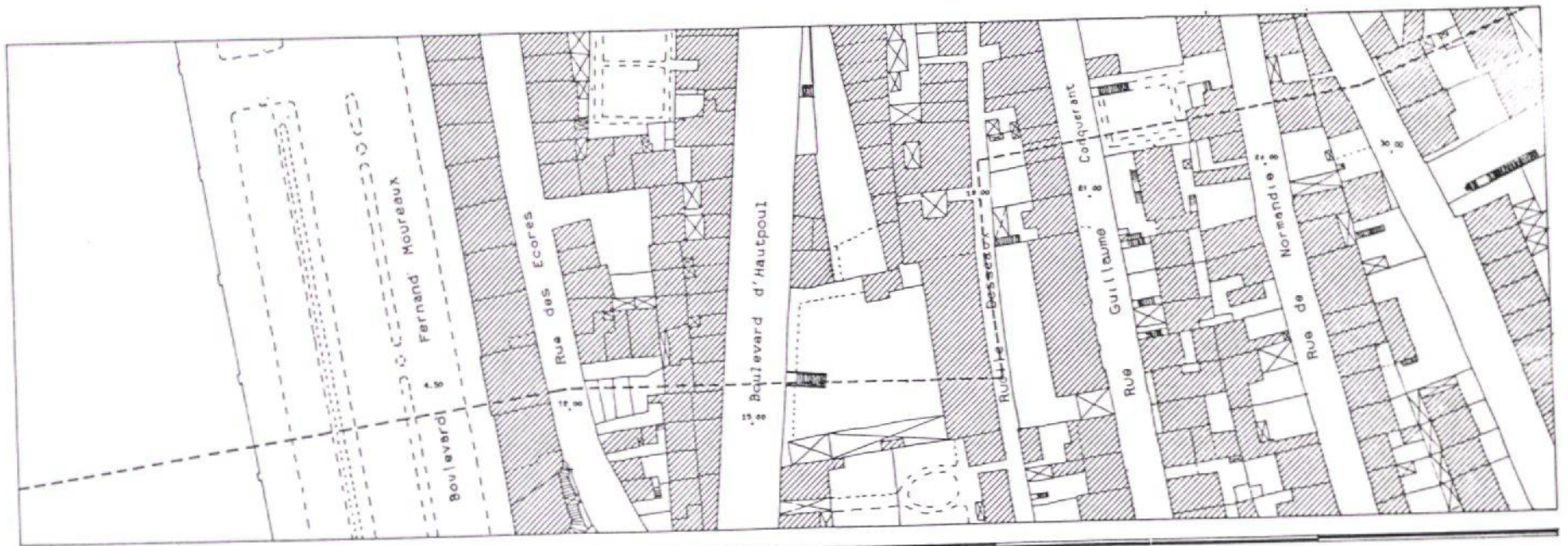


Façades donnant sur la rue des Ecores dont l'arrière donne sur le boulevard Fernand Moureaux

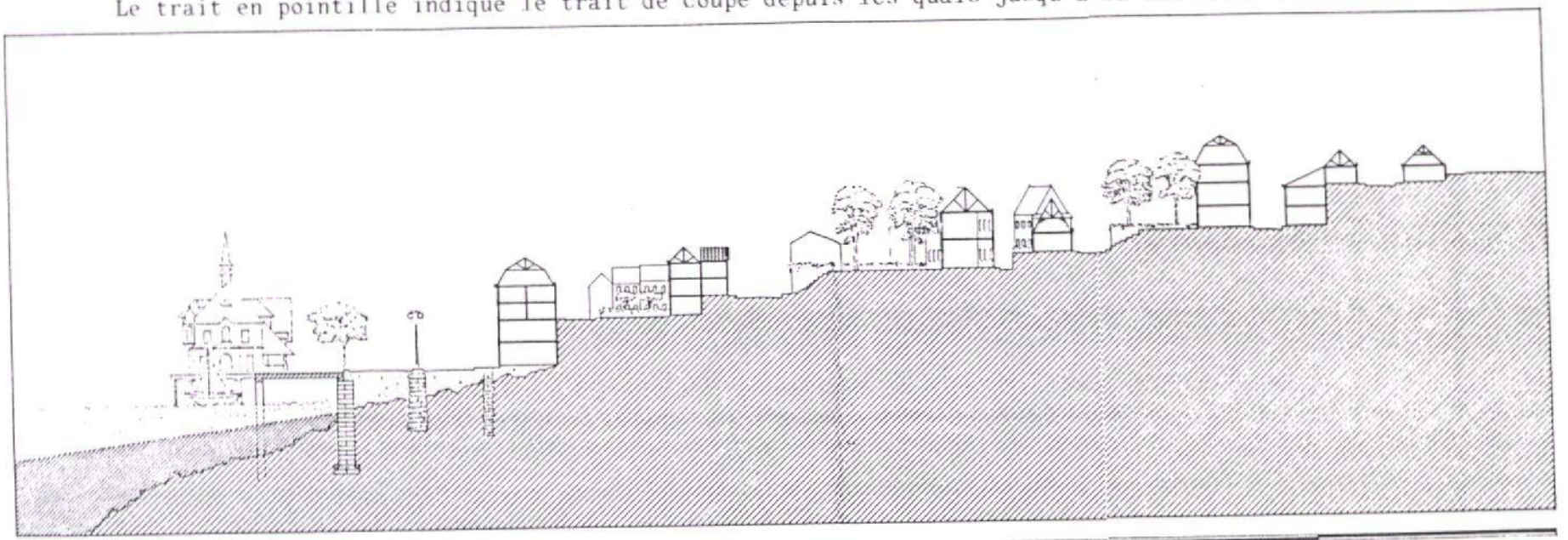


Coupe axonométrique montrant le principe de la double distribution des constructions formant le nouvel alignement des Ecores, entre le boulevard Fernand Moureaux et la rue des Ecores.

COUPE ILLUSTRANT LE SYSTEME DES JARDINS SUSPENDUS, DES RUES ET RUELLES



Le trait en pointillé indique le trait de coupe depuis les quais jusqu'à la rue Berthier

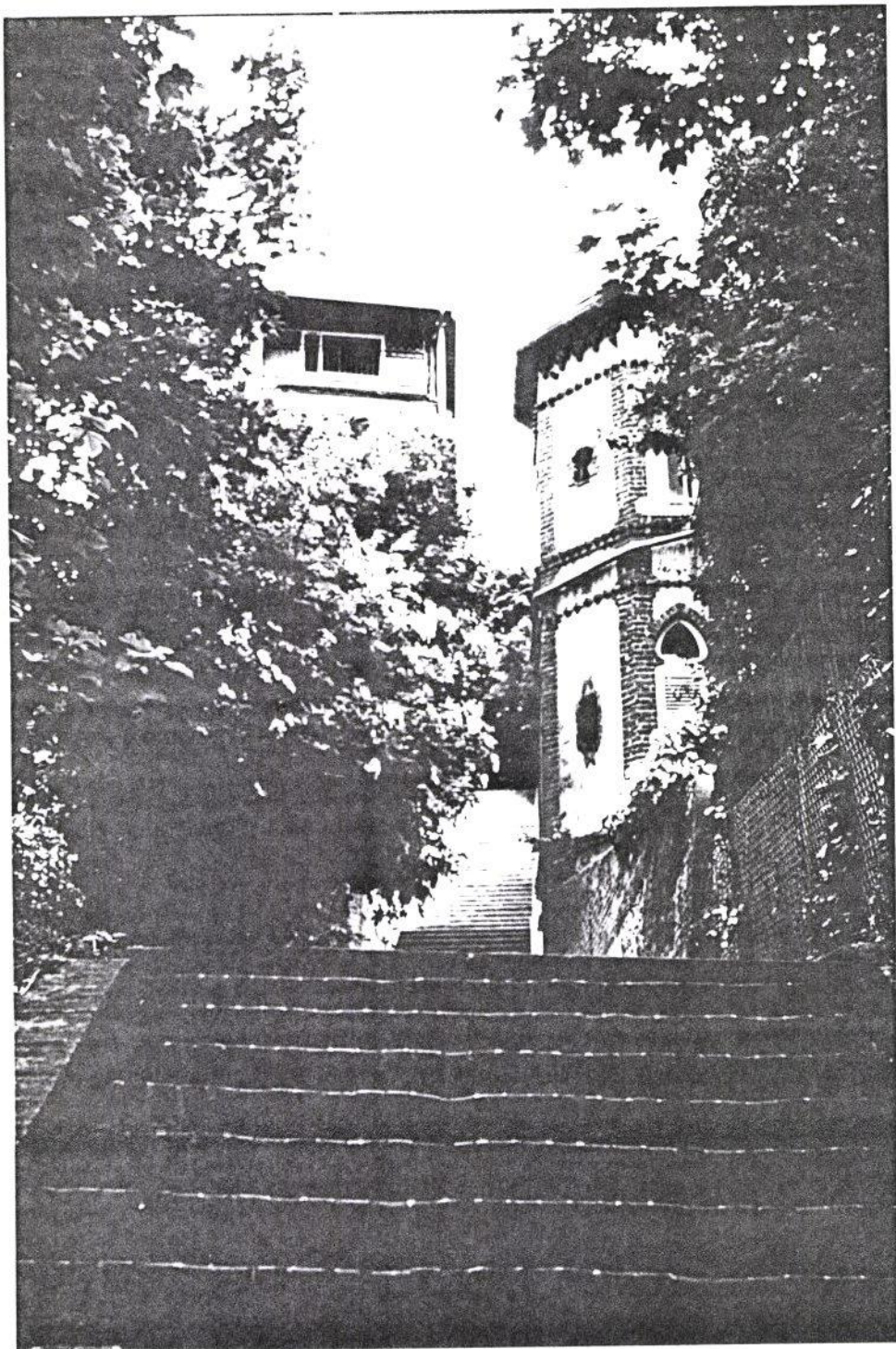


Des quais à la rue Berthier, la coupe montre les trois étapes principales de l'élargissement des quais, le système de desserte des maisons du quai par une rue basse et une rue haute et le principe des jardins en terrasses.

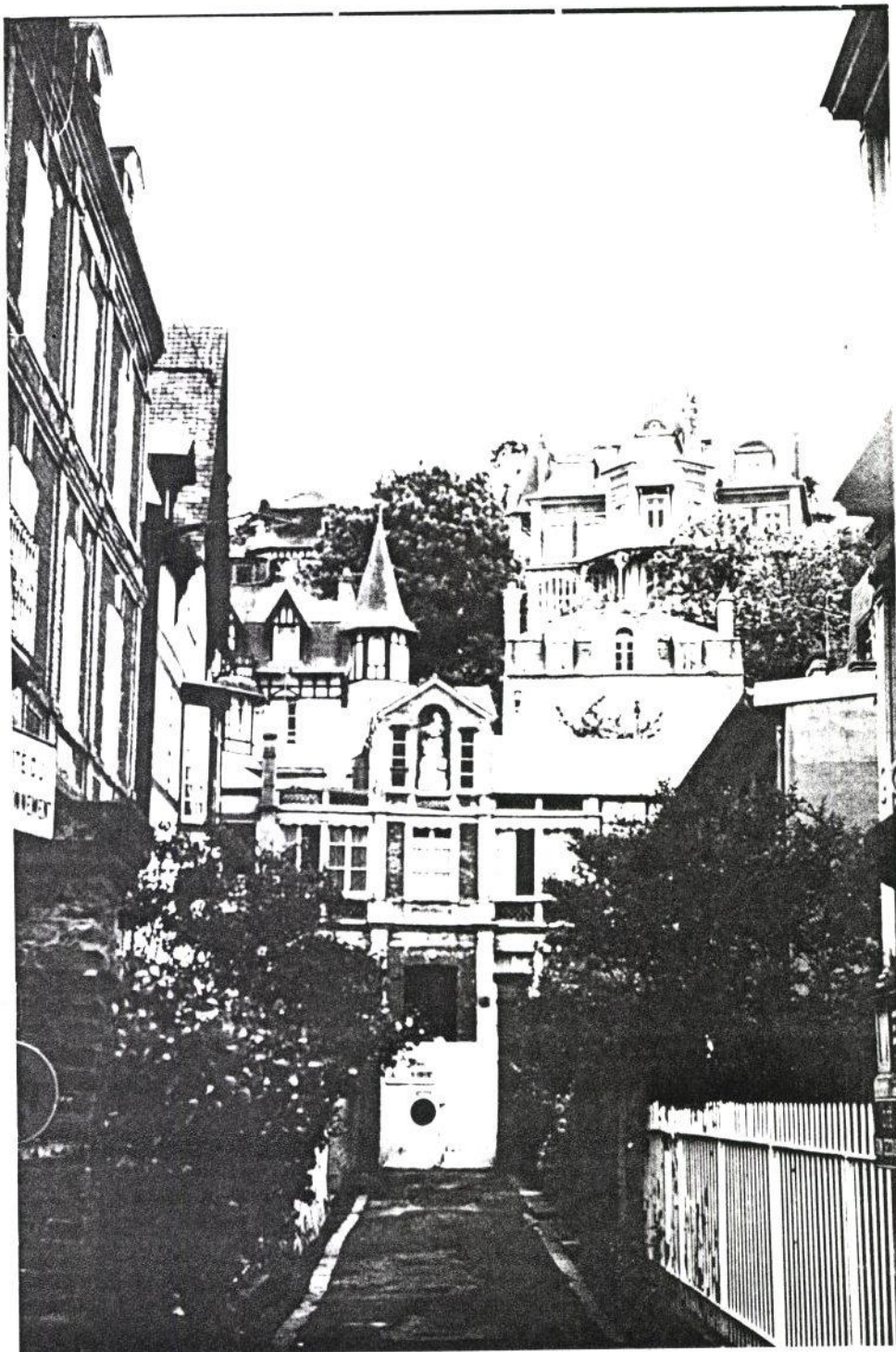
A partir des années 1850, l'urbanisation du versant sud-est aux abords de l'église Notre-Dame des Victoires s'accélère. La dénivellation de 25 mètres qui séparent les quais de la rue Berthier impose un tracé de rues parallèles aux courbes de niveaux. De nouvelles rues sont ouvertes (la rue Guillaume le Conquérant, la rue de Normandie). Le tracé projeté de la rue d'Alger buttant sur la salle d'asile construite par le Comte d'Hautpoul au bénéfice de la mairie, restera inachevée.

Cherchant à éviter des déblais et remblais trop importants, ces nouvelles rues ne sont pas très larges (6 mètres en moyenne). Ces rues déterminent des flots longs et étroits, le plus souvent recoupés par une médiane prise dans le sens de leur longueur, à l'exception de l'flot compris entre la ruelle Desseaux et la rue Guillaume le Conquérant (percée en 1855) trop étroit pour être recoupé en deux. Ce découpage en lanières horizontales engendre une diversité de solutions d'occupation des parcelles : tantôt les maisons sont adossées le long de la séparation médiane, tantôt elles le sont à un jardin suspendu, tantôt la parcelle est traversante et occupée par une maison et un jardin en terrasse. C'est notamment le cas de la salle d'asile, aujourd'hui l'école Jeanne d'Arc, c'est encore le cas des maisons édifiées en 1858 par l'architecte Quantinet à l'angle des rues Mogador, Guillaume le Conquérant et la ruelle Desseaux.

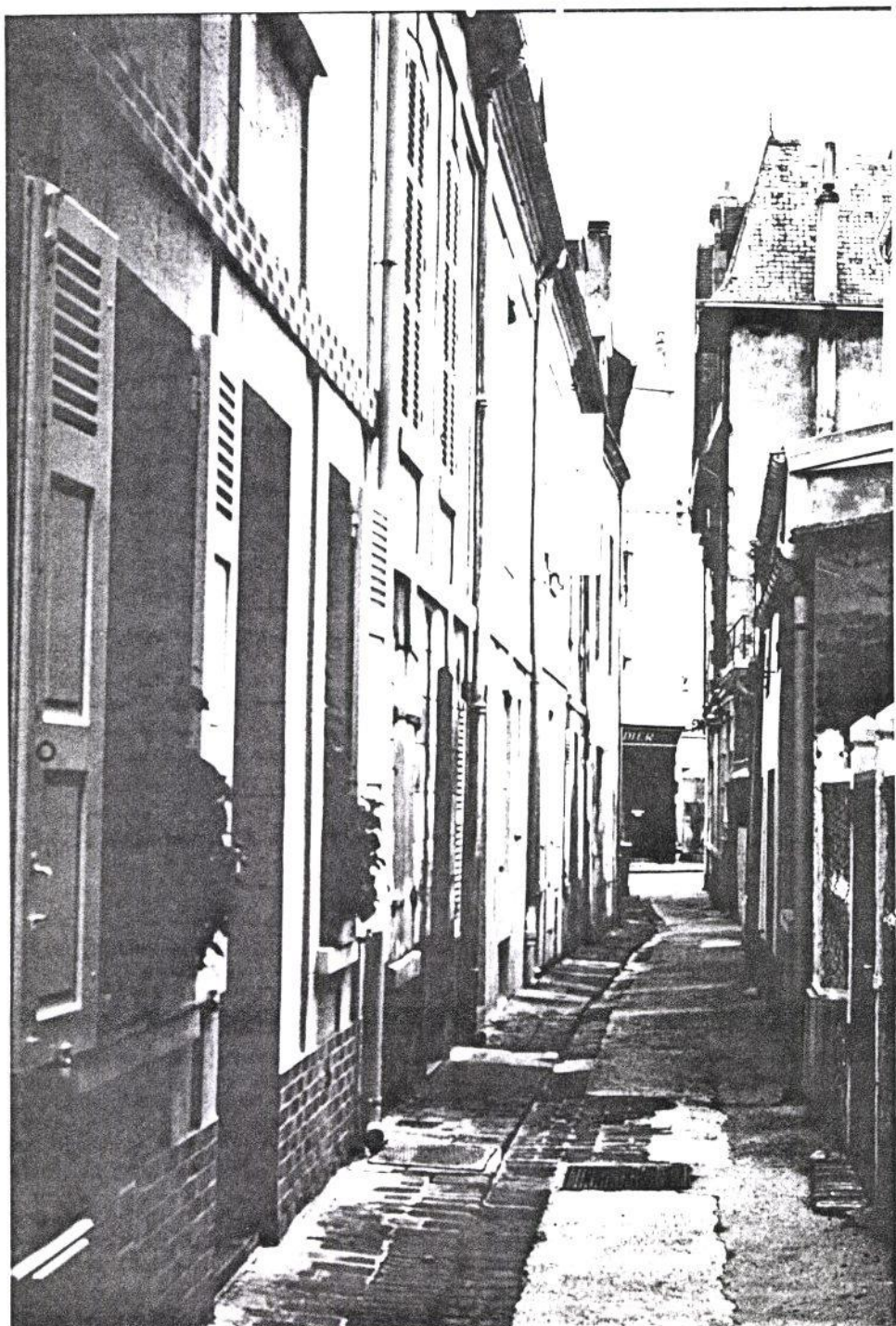
Cette liberté dans l'occupation des parcelles, liée à un urbanisme dépendant des courbes de niveaux, cherchant l'économie de l'espace public (des rues linéaires, étroites recoupées par quelques rares perpendiculaires à forte pente) amène une variété d'ambiances exceptionnelles. Ce système est cependant très fragile et repose sur le principe de petites constructions. Respecter le parcellaire et l'échelle intimiste des maisons est donc un sine qua non de la protection de tout ce versant de Trouville.



Escalier du Serpent



Cité Bon Secours



Ruelle Desseaux